

ORSTOM

Département
«CONDITIONS DE VIE ET DÉVELOPPEMENT»

UR 7
«SANTÉ ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT»

Programme 72
«CONDITIONS D'AMÉLIORATION
DES SITUATIONS NUTRITIONNELLES»

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ

**GESTION DU RISQUE
D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE
EN MILIEU RURAL BAOULÉ**

Pierre JANIN, géographe
Chargé de Recherches ORSTOM

SOMMAIRE

1. <u>CADRAGE CONCEPTUEL.</u>	3
2. <u>PROBLÉMATIQUE.</u>	7
3. <u>HYPOTHÈSES.</u>	8
4. <u>STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON.</u>	9
5. <u>CARACTÉRISTIQUES DE BASE.</u>	11
6. <u>STRATÉGIE D'ADÉQUATION CHARGES/RESSOURCES.</u>	25
7. <u>STRATÉGIE DE CONSOLIDATION DU POUVOIR D'ACHAT.</u>	40
8. <u>STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES FILETS SÉCURITAIRES.</u>	51
9. <u>NIVEAUX DE CONSOMMATION ET D'INSÉCURITE ALIMENTAIRE.</u>	63

ORSTOM
Département
«CONDITIONS DE VIE ET DÉVELOPPEMENT»
UR 7
«SANTÉ ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT»
Programme 72
«CONDITIONS D'AMÉLIORATION
DES SITUATIONS NUTRITIONNELLES»

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

UNIVERSITÉ DE BOUAKE

GESTION DU RISQUE D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL BAOULÉ¹

1. CADRAGE CONCEPTUEL

L'analyse de la question alimentaire a connu une forte évolution en Afrique de l'Ouest et du Centre tant au niveau de la recherche qu'à celui des acteurs du développement, par le passage du concept d'autosuffisance alimentaire (Lagos 1980) à celui de sécurité alimentaire élargie (FAO 1983) qui se propose de donner à tous un accès permanent aux denrées alimentaires « *nécessaires pour mener une vie active et en bonne santé* »². Après une décennie où l'on s'est davantage intéressé à l'analyse des effets des politiques d'ajustement structurel, de la libéralisation progressive des économies administrées, on assiste à un recentrage des thématiques scientifiques autour du concept polymorphe de la sécurité alimentaire (disponibilité, stabilité, accessibilité, acceptabilité) dans la perspective d'un développement viable et durable à long terme. Certains considèrent même que la sécurité alimentaire devrait constituer le « *fondement de toute stratégie globale de développement* ». Dans un contexte d'ajustement structurel, de désengagement des États, de libéralisation et de mondialisation des échanges, la sécurité alimentaire est désormais moins une problématique de la production que de l'accessibilité (économique et sociale aux aliments), de la répartition et du maintien des styles

¹ Ce rapport présente les premiers résultats de l'enquête rurale en « pays baoulé » réalisée entre février et avril 1997 par Pierre JANIN, géographe, Chargé de Recherches à l'ORSTOM. Il sera complété - par les données recueillies en « pays tagouana et djimini » au cours de l'été 1997 par Anderson POAME, agro-économiste et assistant à l'Université de Baouké.

² *La sécurité alimentaire : la coopération française et le défi alimentaire*, Ministère de la Coopération, Paris, octobre 1995.

alimentaires³. Elle doit nécessairement considérer le court, le moyen et le long terme et mettre en œuvre des incitations permettant de réduire le risque alimentaire et la vulnérabilité au risque.

La persistance de l'insécurité alimentaire, malgré une production suffisante, est à rechercher dans les modalités de répartition des denrées disponibles, importées ou nationales, dans la politique de stockage et de prix comme dans les modes de régulation du système alimentaire et de répartition familiale de la nourriture qui réintroduisent des risques et des incertitudes. Si malnutrition et sous-nutrition sont des « faits sociaux totaux »⁴ en cette période de changement de mode régulation (plus de marché et moins d'Etat, absence de stocks de sécurité et de régulation, gestion de la production céréalière mondiale en « flux tendus » rendent les prix très volatils), l'approvisionnement, la gestion des réserves, la capacité physique et économique des populations à acquérir une alimentation adaptée se pose avec une plus grande acuité, notamment pour les catégories vulnérables et à risques.

Les processus de paupérisation à l'œuvre en Afrique subsaharienne dans les villes comme dans campagnes indiquent que l'instabilité des ressources, la précarisation des activités comme les possibilités d'intervention de l'Etat ou de la « famille-providence » rendent plus aléatoires et incertaines la capacité de se nourrir de manière suffisante et équilibrée en restant dans le cadre de ses préférences alimentaires. Si la dégradation du système de santé ne se fait pas encore sentir, il n'en reste pas moins que l'on peut se préoccuper de l'état nutritionnel des couches physiologiquement les plus fragiles, si elles appartiennent aux populations défavorisées.

Cette approche a été mise en exergue par la France lors du Sommet Mondial de l'alimentation tenu à Rome en novembre 1996 : « *L'inquiétude est grande devant les perspectives démographiques, devant notre capacité à lutter contre la pauvreté rurale, à prévenir la pauvreté urbaine. Une région du monde inquiète particulièrement : l'Afrique subsaharienne... L'insuffisance des revenus est la cause fondamentale de l'insécurité alimentaire* ».

Cette incapacité à lutter procède en majeure partie de la méconnaissance des dynamiques d'adaptation des populations vulnérables au nouvel ordre économique mondial, ce qui rend difficile la proposition de politiques pertinentes, tant en matière économique que nutritionnelle. Par ailleurs, l'affirmation que « la société civile est au cœur des solutions » confirme la nécessité d'une approche holistique de la question alimentaire intégrant l'analyse des déterminants socio-économiques à celle des résultats obtenus en matière de nutrition.

³ Adéquation offre/demande sur les marchés physiques ; denrées de base physiquement et économiquement accessibles; répartition équitable des revenus entre groupes sociaux, à l'intérieur des groupes sociaux et partage alimentaire à l'intérieur des familles et résistance à la généralisation d'un modèle alimentaire unique.

⁴ cf. MINVIELLE (J-P.) - 1997. *La sécurité alimentaire durable : une approche holistique pour la recherche*. Chroniques du Sud.

La recherche menée depuis 1997 a pour objet d'étude les dynamiques du système alimentaire en milieu rural et urbain dans un contexte de changement économique et politique de mode de régulation. Elle s'appuie sur deux concepts complémentaires : l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité alimentaire.

En matière de sécurisation alimentaire, le temps est une dimension essentielle. En effet, les réponses, parades, adaptations mises en place par les producteurs ruraux seront différentes en fonction, non seulement du degré d'exposition au risque, de l'ampleur du risque mais également de la pérennité du risque. De plus, les causes elles-mêmes, à l'origine d'une situation d'insécurité alimentaire différeront aussi en fonction de la durabilité du phénomène. Si le ménage est exposé à une insécurité alimentaire chronique, il développera d'autres mécanismes d'adaptation qu'un ménage soumis à un stress alimentaire ponctuel, beaucoup moins prévisible. Il disposera d'une certaine vision prospective afin d'anticiper certains comportements.

L'insécurité alimentaire⁵ sera considérée comme chronique si l'état des disponibilités alimentaires est faible, en raison d'une production alimentaire régulièrement insuffisante (exploitation exiguë, sols surexploités, main d'œuvre limitée, trésorerie exsangue, etc.) ou d'une impossibilité/incapacité durable à les acquérir sur le marché. Elle sera jugée temporaire si l'insuffisance des denrées alimentaires disponibles résulte d'un événement imprévisible et ponctuel (baisse de revenu, déficit de récolte, perte au stockage, chute des prix, maladie, hausse des charges familiales). Cet état d'insécurité alimentaire peut également résulter de régulations socio-politiques défavorables au sein du ménage, du groupe sociétal (rapports de séniorité, division sexuelle, position dans le lignage, réseaux de relations), d'un dysfonctionnement du marché ou d'une mauvaise gestion environnementale. C'est pourquoi, une augmentation des disponibilités alimentaires locales n'est pas obligatoirement synonyme de sécurité individuelle accrue. Il y a une insécurité réelle et une insécurité potentielle. De même, il peut exister une insécurité objective (nutritionnelle) et une insécurité subjective (sociale). Une situation d'insécurité peut être aggravée par une prise de décision tardive ou inadaptée. Au sein d'une même unité d'observation (ménage, village, quartier), des individus en situation de sécurité pourront coexister avec d'autres en situation d'insécurité. Cette dernière sera également plus ou moins facilement réversible en fonction des individus pour une même situation donnée, dans la mesure où la perception de la sécurité et de l'insécurité alimentaire peut fluctuer d'un individu à l'autre et où toute prise de décision introduit des paramètres nouveaux.

Le concept de vulnérabilité est également central dans la problématique de l'alimentation en sciences sociales. La vulnérabilité se définit à la fois par le degré d'exposition au risque (ampleur et multiplicité) et par celui de sensibilité des ménages qui se trouvent exposés à des stress de diverses origines (économique, agronomique, sociale) susceptibles d'avoir des effets négatifs sur son état nutritionnel. Il convient donc de différencier vulnérabilité à l'insécurité et vulnérabilité à la malnutrition. Cette vulnérabilité socio-économique est intimement liée à la vulnérabilité nutritionnelle qui, souvent, en découle.

⁵ COURADE (G.), 1989. - Le risque d'insécurité alimentaire : de l'imprudence écologique au démantèlement de l'Etat-Providence, in : *Le risque en agriculture* Paris, ORSTOM, pp. 575-597.

Cette opération de recherche souhaite analyser parades, réponses et stratégies mises en œuvre dans les ménages ruraux et urbains et au sein des filières alimentaires pour s'adapter aux changements macro-économiques comme aux incertitudes financières, socio-économiques ou socio-sanitaires, pour tenter de réduire les risques et leur vulnérabilité au risque. Elle vise également à identifier et analyser les paramètres et variables socio-économiques qui déterminent, dans des mesures variables selon les lieux et les périodes, l'insécurité alimentaire chronique et/ou transitoire des populations urbaines et rurales plus vulnérables.

En multipliant les observations auprès de ménages de producteurs et/ou consommateurs, on pourra donc identifier des situations/facteurs avérés d'insécurité et des situations/facteurs potentiels. En sériant les états et les stratégies des ménages, on pourra, en outre, distinguer des ménages n'ayant ni les moyens de prévenir une situation d'insécurité alimentaire ni les moyens d'y remédier⁶ (forte vulnérabilité) et d'autres dont la marge de manœuvre est plus importante (faible vulnérabilité). Néanmoins, seule une comparaison entre différents groupes, classés en fonction de leur degré de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, permettra de construire les principaux indicateurs synthétiques de la sécurité/insécurité alimentaire.

La recherche menée doit se préoccuper plus particulièrement des couches vulnérables comme des catégories de population en situation critique sur le plan socio-économique. Elles devront être identifiées à l'issue des premières enquêtes rurales et urbaines afin de constituer le véritable objet d'étude pour les années à venir (suivi nutritionnel, accès et répartition des aliments). Le suivi annuel dont elles feront l'objet ne sera pas exclusif afin de maintenir un regard comparatif sur d'autres groupes moins vulnérables. Cette approche doit permettre de mieux saisir la dynamique des processus en œuvre afin de permettre un éventuel renforcement des stratégies de base mises en œuvre par des politiques socio-économiques ciblées et appropriées au milieu rural. Cette recherche se situe, en outre, dans une approche comparative régionale. L'approche régionale peut, en effet, permettre de générer des résultats complémentaires en vue de « *faciliter les échanges, coordonner les politiques économiques, développer les infrastructures et créer des marchés régionaux* » pour une meilleure sécurité alimentaire.

Pour appréhender les problèmes de l'insécurité alimentaire, nous avons choisi une zone à risque agro-climatique moyen : la vallée du Bandama (ex : région Centre-Nord). Cette zone est caractérisée par une grande irrégularité dans la répartition intra-annuelle et une insuffisance pluviométrique globale qui compromettent, dans des proportions variables, les disponibilités alimentaires des ménages ruraux. De ce fait, la proportion de ménages en situation de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire transitoire peut, d'une année à l'autre, connaître d'importantes variations. Ce hiatus pluviométrique – qui fonde la spécificité de la zone d'étude – est ainsi attesté par les moyennes pluviométriques établies depuis les années 50. Il correspond aux limites spatiales des deux aires socio-culturelles retenues par cette action de recherche : la zone dense baoulé et la zone tagouana-djimini.

⁶ Jeunes migrants de retour, exclus urbains des réseaux de solidarité, jeunes en situation d'échec scolaire et sans emploi, « débrouillards », femmes seules allaitantes, chefs de ménages (veuves ou divorcées) ayant des enfants à charge, microfundiaires.

- La zone dense baoulé - appartenant à l'aire ethnique akan, de tradition animiste - est un espace agro-écologique de transition (1.100 à 1.300 mm de précipitations annuelles avec une grande irrégularité), intercalé entre les savanes préforestières du «V baoulé» plus au sud et les savanes arbustives plus septentrionales. En dépit de la forte mobilité spatiale des actifs agricoles (tradition d'émigration rurale vers les espaces forestiers côtiers), les densités rurales y sont relativement élevées (50 hab/km²). L'intérêt socio-économique d'une telle zone réside dans la grande diversité agro-économiques des petits producteurs ruraux : producteurs cotonniers encadrés, petits caféiculteurs en phase de diversification ou de relance, riziculteurs de bas-fonds, producteurs vivriers fortement insérés dans le marché. Cette diversité est susceptible de permettre l'apparition des situations alimentaires contrastées.
- Les populations de l'espace tagouana-djimini – essentiellement musulmanes - sont rattachées au groupe sénoufo. La zone est beaucoup moins densément peuplée (10 à 20 hab/km²) mais connaît des problèmes de reproduction de la fertilité et donc de pérennisation des systèmes de culture itinérante. Elle possède des caractères soudanais plus affirmés : prédominance de la savane arbustive, pluviométrie comprise entre 900 et 1.000 mm annuels. Les situations agro-économiques sont moins contrastées en raison d'une moindre diversification des activités et des systèmes culturels. La pratique de l'élevage est plus développée (bovin local et troupeaux allogènes notamment) et conduit parfois à une concurrence spatiale et à des confrontations. Deux types de cultures dominent largement : l'igname pour les vivriers, le coton et l'anacarde pour les cultures d'exportation.

2. PROBLÉMATIQUE

Jusque dans les années 70, la question alimentaire ne se posait pas en terme de sécurité / insécurité alimentaire en Côte d'Ivoire, celle-ci ne connaissant pas de véritable problème alimentaire. Les politiques agricoles mises en œuvre visaient en priorité à augmenter les productions rentières vendues sur le marché international quand bien même le souci d'atteindre un niveau élevé d'autosuffisance alimentaire restait affiché. Toutefois, le maintien à un niveau élevé des importations alimentaires (blé et riz) – qui répondait à des objectifs économiques et géopolitiques – allait à l'encontre de la politique alimentaire visant à améliorer le niveau d'autosuffisance alimentaire par la promotion des cultures vivrières locales.

Aussi, la dégradation des cours mondiaux des matières premières agricoles à partir de la fin de la décennie 80 a réduit de manière importante le pouvoir d'achat des populations urbaines. Ce phénomène de contraction / fragilisation des sources de revenu a eu des répercussions sur le niveau de consommation alimentaire. Dans certaines couches de la population, les besoins alimentaires de base ne sont plus satisfaits tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Néanmoins, la malnutrition que l'on observe reste très sélective (entre et à l'intérieur des groupes de commensalité).

Avec la dévaluation intervenue en 1994, la Côte d'Ivoire renforce son option de développement des cultures d'exportation et d'une agriculture « minière ». Celle-ci s'est traduite par un accroissement des exportations dues aux nouvelles opportunités qu'offrent des prix plus compétitifs sur le marché international. Dans certaines zones agro-climatiques cette nouvelle donne a généré un phénomène de réaffectation de la ressource

terre en défaveur des produits vivriers. Dans d'autres, ce sont plutôt certains produits vivriers qui ont vu s'accroître leurs superficies cultivées.

Toutes ces modifications ont entraîné les phénomènes suivants :

- La pression foncière a entraîné un renforcement des courants migratoires vers les villes et, à l'intérieur de celle-ci, une augmentation du nombre de personnes exclues des circuits de redistribution des revenus ; ces dernières se retrouvent donc exposées à un risque accru d'insécurité alimentaire dans un contexte d'échanges entièrement monétisés.
- La libéralisation des circuits de commercialisation n'a pas conduit à une amélioration généralisée des revenus monétaires ruraux et urbains en raison des nombreux goulets d'étranglement existants (production atomisée, transport difficile, intrants chers, commercialisation mal organisée, faible niveau technologique agro-alimentaire).
- La dévaluation – par une modification immédiate des termes de l'échange – favorise certes la reconquête du marché intérieur par les productions vivrières locales mais elle implique une modification sensible des régimes alimentaires en milieu urbain où les aliments importés occupaient une place importante

3. HYPOTHÈSES.

Les principales hypothèses que nous émettons – à partir du cas atypique ivoirien – sont les suivantes :

- La tendance générale est à la détérioration de la satisfaction des besoins alimentaires et à la précarisation économique dans de nombreux ménages ruraux et urbains. Elle est bien plus inégale et sélective aujourd'hui qu'avant la crise et l'ajustement en fonction des sous-groupes à identifier.
- La modification relative des prix des facteurs de production monétaires a pu permettre à certains producteurs de saisir les nouvelles opportunités marchandes alors que d'autres voient leur situation se dégrader, dans la mesure où ils ne peuvent anticiper les modifications de l'environnement.
- Les producteurs cotonniers encadrés par la CIDT ont un degré de sensibilité au risque plus élevé, du fait du recours plus systématique aux intrants modernes. Il est fonction de la capacité des sociétés de développement agricole à leur faire bénéficier de tous les avantages liés à la modification de l'environnement macro-économique (réévaluation de la rémunération des producteurs, approvisionnement en intrants plus efficace, crédit plus facile). La combinaison des multiples causes d'instabilité (économique, social, naturelle) est à mettre en relation avec la capacité de gestion qu'ils peuvent développer.

- La sécurité alimentaire des producteurs très engagés dans l'agriculture d'exportation n'est pas fondamentalement remise en cause par les fluctuations de prix (ou à un effondrement des prix) dans la mesure où cette culture d'exportation ne requiert pas beaucoup de travail et un niveau élevé d'intensification en intrants importés).
- L'insécurité alimentaire ne se mesure pas seulement à l'aide d'indicateurs objectifs et peut dépendre également de perceptions plus subjectives dépendantes d'un corpus de représentations socioculturelles.
- Le maintien de réseaux de sociabilité et de solidarité élargie exerce une action ambivalente sur la sécurité alimentaire du ménage : aggravante ou bénéfique selon les situations locales et la période donnée.

4. STRUCTURE DE L'ÉCHANTILLON.

Les enquêtes rurales en pays baoulé ont eu lieu en février, mars et avril 1997. En zone tagouana-djimini, elles ont été réalisées entre juillet et septembre 1997. La zone d'enquête retenue correspond à l'ancienne « zone dense du pays baoulé », c'est-à-dire à la partie nord-ouest de la région de peuplement baoulé, bastion traditionnel de l'émigration rurale vers les front pionniers de colonisation agricole du Centre-Sud et du Sud-Ouest ivoirien. Cette partie du « pays baoulé » avait déjà fait l'objet d'enquêtes socio-économiques à caractère exhaustif en 1954 et thématique en 1966 (ORSTOM). L'espace tagouana-djimini correspond aux départements de Katiola et de Dabakala. Les deux zones d'enquête correspondent aux anciennes limites de la région Centre-Nord et au découpage actuel de la région du Bandama (depuis 1997). Quelques exploitations situées dans le département de Tiébissou ont cependant été accolées pour des raisons historiques et géographiques. La limite principale retenue est l'axe Toumodi-Bouaké.

L'échantillonnage des exploitations rurales a combiné certains éléments spatiaux et géographiques avec des critères socio-démographiques (Recensement Général de l'Agriculture de 1973-1974 ; Recensement Général de la Population de 1988) afin d'obtenir une bonne représentativité de la diversité des situations agro-économiques. En effet, à l'issue d'une mission de repérage, on a noté l'existence de grandes disparités locales d'un village à l'autre, tant dans le degré de diversification culturelle, l'importance des initiatives communautaires, les réponses apportées aux modifications de certains paramètres macro-économiques.

DÉPARTEMENT	SUPERFICIE (km ²)	DENSITÉ RURALE	VILLAGE	ACCESSIBILITÉ		
				<i>goudron</i>	<i>piste</i>	<i>sentier</i>
Bouaké	4.700	24	11	25	18	23
Béoumi	2.820	28	7	12	12	17
Sakassou	1.880	27	7	0	15	24
Tiébissou			3	6	12	0
TOTAL			28	42	57	61

Sources : RGP 1988, enquête 1997.

En outre, l'accessibilité des villages a été retenue comme un critère probant de discrimination puisque l'accès au marché joue un rôle déterminant dans les stratégies de compensation et d'amélioration des revenus mises en œuvre avant et après la dévaluation. 26% des petits producteurs baoulé enquêtés résident ainsi à moins de 200 mètres d'une route bitumée ; 35% disposent d'une piste à viabilité permanente et 38% souffrent d'enclavement ou éprouvent d'importantes difficultés en saison des pluies pour se déplacer et évacuer leurs productions agricoles.

Des variables, telles que le sexe, l'âge, ont été extraites du Recensement Général de la Population de 1988, tandis que pour certains caractères socio-économiques - pratique d'une culture d'exportation (coton, café ou cacao même résiduelle) par exemple - on a tenu compte de l'ancien Recensement National de l'Agriculture de 1973-1974, faute de données plus récentes. L'échantillonnage a également tenu compte du statut matrimonial des CE afin de respecter la structure de l'échantillon de l'enquête agricole de 1973-1974.

L'unité d'observation est le ménage et les individus qui la composent. Le ménage est composé d'une ou plusieurs cellules maritales (mari/femme). Il a été défini, pour les besoins de l'enquête, comme l'ensemble des personnes apparentées ou non, qui vivent dans une même concession (une seule unité de résidence pouvant toutefois comporter plusieurs unités d'habitation ou cases), qui répondent à l'autorité d'un même chef de ménage (également chef d'exploitation dans 95% des cas), dépendent économiquement entièrement ou partiellement de lui, et qui prennent leurs repas ensemble à partir d'un stock communautaire (récoltes individualisées mais majoritairement consommées de manière collective). Le choix s'est porté sur les unités d'exploitation et de résidence⁷ plutôt que sur les unités de consommation en raison de la complexité et la fluidité relative des groupes de commensalité.

Après avoir établi les caractéristiques types des exploitations villageoises, un premier travail a consisté à localiser les villages retenus pour l'enquête et à informer les autorités administratives (préfets et sous-préfets, chefs de village). En « pays tagouana et djimini », l'opération a été vite réalisée ; en revanche, en « pays baoulé » l'imprécision des cartes, les confusions phonétiques et les déplacements de certains villages dans le cadre de la mission de l'AVB a grandement compliqué le repérage. Ensuite, plusieurs visites et réunions communautaires ont bien souvent été nécessaires dans chaque village afin de préciser les objectifs (critères de sélection des producteurs ruraux) et le déroulement futur des entretiens individuels. Toutes ces précautions ne suffiront toutefois pas à lever le climat de méfiance et de crainte propre à certains villages.

Au total, 161 exploitations baoulé ont été enquêtées dans 4 départements (63 sur Bouaké, soit 39% ; 41 sur Béoumi, soit 26% ; 39 sur Sakassou, soit 24% et 18 sur Tiébissou, soit 11%). Les enquêtes se répartissent sur 9 sous-préfectures et 28 villages, à raison de 5 à 6 enquêtés par village. Elles se sont déroulées sur une seule journée

⁷ Une personne hébergée sera considérée comme membre extérieur au ménage lorsque la durée de son séjour dans la concession rurale dépasse 6 mois. En deçà de cette durée, elle sera considérée comme un simple visiteur.

(enquête à passage unique) sur la base des déclarations obtenues en entretiens individuels.

5. CARACTÉRISTIQUES DE BASE DES EXPLOITATIONS.

La présentation des caractéristiques de base des petites unités paysannes de production baoulé, tagouana et djimini donne les premières perspectives comparatives d'un travail de recherche de terrain mené par l'ORSTOM et l'Université de Bouaké au cours de l'année 1997. Elle doit permettre de dégager certaines thématiques qui seront approfondies dans les paragraphes suivants ou lors d'articles ou de communications spécifiques.

• Des chefs d'exploitation monogames...

En zone baoulé, la majorité des petites unités paysannes de production enquêtées sont dirigées par des ménages constitués en unions maritales coutumières. Cette proportion est plus élevée parmi les ménages de migrants (78%) que de résidents permanents (61%). Si l'âge moyen du chef d'exploitation varie peu en fonction de son statut résidentiel (43,5 ans pour les migrants contre 46 ans pour les résidents permanents), en revanche nombre de cadets sociaux et de jeunes sont encore célibataires en milieu rural⁸.

STATUT MATRIMONIAL <i>(en %)</i>	RÉSIDENTS	MIGRANTS	ENSEMBLE	
			%	âge moyen
Célibataires	23	10	14	31
Séparés / divorcés / veufs	15	12	13	53
Concubins / mariés monogames	52	70	64	44
Mariés polygames	10	8	9	56
Ensemble	100	100	100	44,5

Sources : 161 chefs d'exploitation en zone baoulé.

• Autochtones...

Les chefs d'exploitation sont, dans leur très grande majorité des hommes (91%) et tous appartiennent au groupe baoulé. Le milieu est donc très homogène d'un point de vue ethno-géographique. L'aire d'origine des CE enquêtés est également très circonscrite : moins de 5% sont nés hors de leur département de résidence actuelle. Et 85% résident encore dans leur village de naissance. Situation identique pour les épouses : moins d'1/10 est née hors de son département de résidence actuelle et plus des 2/3 d'entre elles résident dans le village où elles sont nées. La répartition par lieu de naissance de toutes les personnes résidentes est similaire. La seule différence notable est le pourcentage plus élevé

⁸ Ont été considérées comme des cellules maritales, toutes les personnes vivant en couple mariées coutumièrement, civilement ou pas. Pour des raisons pratiques, on a regroupé dans la même catégorie les CE monogames et les CE vivant en concubinage, dans la mesure où seul le paiement de la dot les distingue dans leur vécu quotidien.

de personnes nées hors de la région du Bandama. Cela correspond aux enfants nés lors des précédentes étapes migratoires – Abidjan ou les régions de colonisation agricole du Sud-Ouest.

LIEU DE NAISSANCE (en %)	CE	ÉPOUSE	MÉNAGE
Village enquêté	84,5	68,5	78,5
Ailleurs dans Préfecture	10,5	20,0	5,9
Ailleurs dans la région du Bandama	0,6	2,3	3,7
Autre	4,3	9,2	11,9
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Sources : 161 chefs d'exploitation, 130 épouses et 1393 membres du ménage en pays baoulé.

• Souvent migrants de retour...

L'importance des courants d'émigration vers les anciens fronts pionniers et les espaces forestiers côtiers est attestée par la très forte proportion de migrants de retour parmi les CE. Cette émigration traditionnelle apparaît encore plus nettement si l'on prend en compte l'ensemble des membres du ménage : 1/4 d'entre eux résident hors du village d'origine. Le ratio migratoire (Départs/Retours) est en faveur des flux de départs (1,4).

STATUT RÉSIDENTIEL (en %)	CE	ÉPOUSE	MÉNAGE
Résident permanent	24,2	45,4	47,5
Migrant de retour	64,0	37,7	16,7
Nouveau résident	3,7	13,8	6,8
Résident saisonnier	8,1	3,1	5,0
Emigré	0,0	0,0	24,0
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Sources : 161 chefs d'exploitation., 130 épouses et 1390 membres du ménage en pays baoulé.

La proportion d'épouses migrantes est moindre, soit parce qu'elles n'ont pas suivi leur mari afin de maintenir une activité agricole dans le village d'origine, soit parce qu'elles « sont parties en mariage » au retour de l'émigré en pays baoulé et n'ont, de ce fait, pas effectué les mêmes séquences migratoires. L'éclatement géographique du couple imposée par la dispersion des parcelles arborées et vivrières en agriculture pionnière de plantation est une stratégie héritée encore visible dans les structures familiales.

STATUT RÉSIDENTIEL	ÂGE MOYEN		ANNÉE D'ARRIVÉE	
	CE	Epouse	CE	Epouse
Résident saisonnier	34	32	1994	xx
Nouveau résident	39	34	1990	1988
Migrant de retour	44	35	1985	1986
Résident permanent	50	40	----	----
ENSEMBLE	44	37	1986	1986

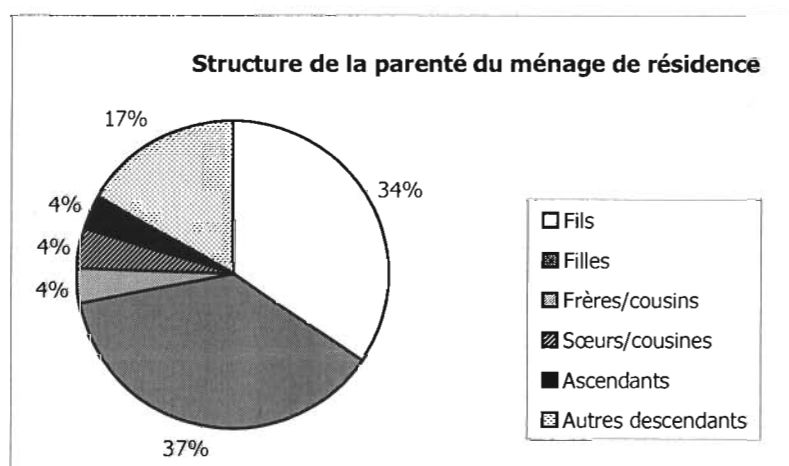
Sources : 161 chefs d'exploitation et 130 épouses en pays baoulé.

On remarque également, de manière assez logique, qu'il existe une bonne corrélation entre l'âge de l'individu et l'ancienneté d'installation des exploitants. Ainsi les enquêtés seront d'autant plus jeunes qu'ils se seront installés/réinstallés au village depuis peu.

• Vivant en ménages élargis...

L'imbrication extrême des unités de production et de résidence en agriculture paysanne africaine implique une évaluation précise tant du nombre de personnes à charge que de leur degré de parenté avec le chef de ménage/chef d'exploitation. Ces deux éléments influent, en effet, fortement sur les stratégies familiales et économiques mises en œuvre par le CE.

Un nombre élevé de personnes apparentés au chef de ménage à charge sur l'exploitation pourra impliquer une augmentation des dépenses sociales et alimentaires ou une amélioration de l'assiette financière si les résidents participent aux dépenses communes. Cela dépendra de son âge, de sa position dans le lignage et de son activité économique, mais également de la répartition des charges en ménage d'accueil et ménage d'origine. Si les membres du ménage nucléaire (fils/filles) représentent la fraction la plus importante du ménage de résidence en pays boulé, la proportion des personnes extérieures, parmi les dépendants économiques, est loin d'être négligeable (29%).



Source : 1096 résidents (CE et épouses non comptabilisés). Ascendants désigne les parents, grands-parents, oncles et tantes du chef d'exploitation ; les descendants regroupent les petits-enfants, neveux, nièces.

• Déjà âgés...

L'âge moyen des CE est de 44 ans contre 37 ans pour leurs épouses. La structure par âges de l'échantillon montre une certaine surreprésentation des CE âgés (15,4% ont même plus de 60 ans). Elle s'explique, pour partie, par le faible renouvellement des responsables d'exploitation. Les « chefs de terre » s'efforcent, en effet, dans les systèmes

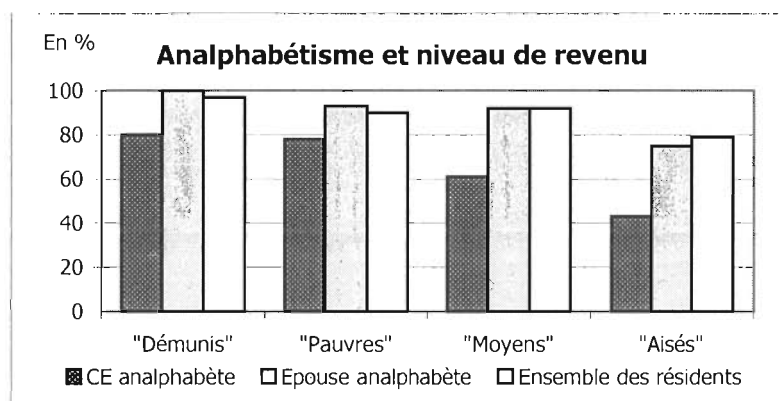
fonciers coutumiers de maintenir leur contrôle sur la terre (accès et redistribution des droits d'accès) au détriment des jeunes générations. Aînés, anciens gardent encore une forte prééminence sociale et économique dans la mesure où la quasi-totalité des échanges fonciers s'effectuent dans le cadre du lignage et sont régis par les relations de parenté.

STRUCTURE PAR ÂGES (en %)	CE	ÉPOUSE
< 30 ans	12,4	23,1
30 – 40 ans	26,7	37,7
40 – 50 ans	25,3	25,4
> 50 ans	35,6	13,8
Ensemble	100,0	100,0

Sources : 161 chefs d'exploitation et 130 épouses baoulé.

• Peu instruits...

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction des CE et de leurs épouses est faible, voire très faible : 2/3 des responsables d'exploitation sont analphabètes contre plus des ¾ des épouses. Le taux élevé d'analphabétisme des CE explique, en partie, le faible niveau de dépenses de scolarité des jeunes et ce, quelque soit le niveau de revenus. En effet, nombre de chefs de ménage préfèrent maintenir sur l'exploitation leurs enfants afin de pouvoir bénéficier d'une main d'œuvre gratuite rapidement mobilisable. On observe toutefois un net fléchissement de l'analphabétisme avec l'amélioration du niveau global des revenus net du ménage.



Source : 161 exploitations en zone baoulé.

Beaucoup, parmi ceux qui déclarent savoir lire et/ou écrire « se débrouillent », faute de pratique depuis qu'ils ont quitté les bancs. Toutefois, on relève une minorité d'exploitants – près du ¼ des CE – ayant un bagage scolaire minimal, sachant au moins lire, écrire et compter. Dans cette dernière catégorie, les diplômés de l'enseignement supérieur représentent moins de 4%, derrière ceux de l'enseignement primaire et du secondaire. On note également que le niveau d'instruction des exploitants est fortement corrélé avec l'âge de l'exploitant et son statut résidentiel. Alors que le taux d'alpha-

bétisme des CE résidents atteint 78%, celui des CE immigrants et migrants de retour ne dépasse pas 60%. Situation identique pour les épouses avec un taux respectif de 99% et de 86%. On remarque aussi – sans grande surprise – que le niveau d’instruction des individus s’élève progressivement et sensiblement à chaque génération.

NIVEAU D'INSTRUCTION (en %)	CE	ÉPOUSE	ENSEMBLE
Analphabète	65,8	89,3	69,2
Se « débrouille » en lecture	2,5	3,1	8,5
Sait lire et écrire	9,3	4,6	9,9
Possède le CEPE ou un diplôme plus élevé	22,4	3,0	12,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

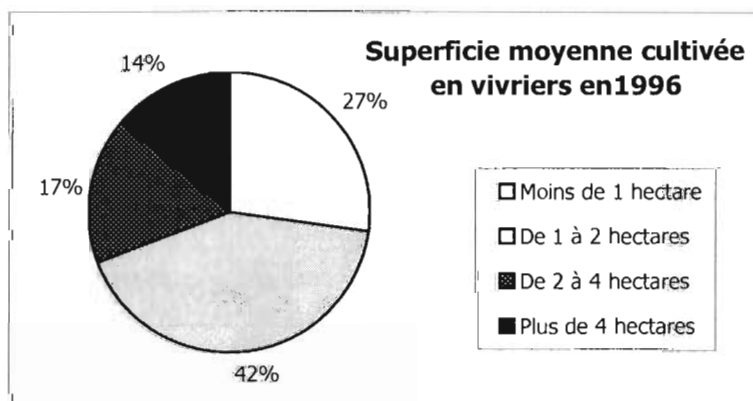
Sources : 161 Chefs d’exploitation, 130 épouses, 1393 résidents baoulé.

On peut donc isoler deux groupes d’exploitants :

- un constitué de « pères » (49 à 50 ans d’âge moyen pour 106 exploitants), n’ayant pas migré ou réinstallés depuis plus de dix ans et illettrés ;
- un autre regroupant des exploitants plus jeunes (34 à 39 ans d’âge moyen pour 55 exploitants), mieux formés, ayant migré (migrant de retour, nouveau résident ou résident saisonnier).

• D’abord agriculteurs...

Les activités économiques sont peu diversifiées puisque la quasi-totalité des CE et de leurs épouses pratiquent une activité agricole à temps complet. Cette primauté de l’activité agricole est légèrement inférieure (85%) chez les exploitations n’ayant jamais émigré ou installés depuis plusieurs décennies. Ces derniers ont, en effet, cherché à diversifier leurs activités et leurs sources de revenu. Une proportion très élevée de CE possède des droits d’exploitation et cultive des parcelles dans son village de résidence (97%).



Sources : 161 exploitations en zone baoulé.

ACTIVITÉ AGRICOLE (en %)	CE	ÉPOUSE
Principale	91	95
Secondaire	4	2
Aucune	5	3
Ensemble	100	100

Sources : 161 chefs d'exploitation et 130 épouses baoulé.

En revanche, la pratique d'une activité agricole complémentaire hors de l'exploitation n'est pas rare. Certains CE participent à des groupes d'entraide informelle, plus rarement à des groupes de travail communautaire au village. Ceux qui possèdent des plantations caféières ou cacaoyères en « Basse Côte d'Ivoire » (8%) se rendent également temporairement pour le suivi des travaux agricoles. Les épouses ont, pour leur part, plus facilement recours à des formes de compensation en travail à l'issue de certaines opérations culturelles réalisées en commun. Les échanges techniques de parcelles paraissent, en revanche, peu fréquents.

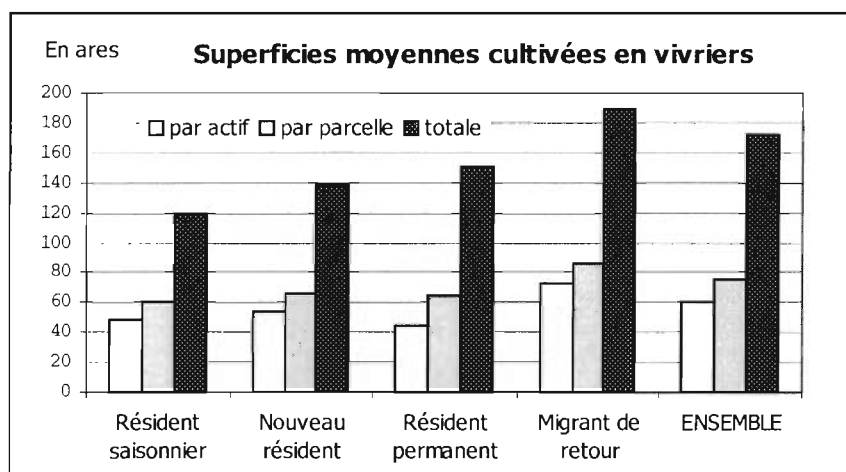
TRAVAIL AGRICOLE (en %)	BAOULÉ	
	CE	épouse
Sur l'exploitation	78	77
Sur et hors de l'exploitation	22	23

Sources : 161 chefs d'exploitation et 130 épouses baoulé.

• Cultivant de petites superficies...

Le pays baoulé se caractérise également par l'émiettement relatif des structures foncières. On est généralement en présence de petites unités familiales de production. L'extension des superficies cultivées se heurte, en effet, à deux goulets d'étranglement caractéristiques des exploitations à faible revenu pratiquant la polyculture : un outillage agricole rudimentaire, le faible recours au travail agricole salarié permanent et aux autres intrants importés (15% seulement des exploitants utilisent des engrais chimiques). Dans plus des 2/3 des exploitations de l'échantillon, la superficie cultivée en vivriers en 1996 était, ainsi, inférieure à 200 ares. Dans plus d'1/4, elle est même inférieure à 100 ares. Ce sont les exploitants veufs ou divorcés, les plus âgés, disposant d'une main-d'œuvre familiale réduite qui cultivent les plus petites superficies (moins de 100 ares). Inversement, les ménages polygames ayant une nombreuse progéniture cultivent les plus vastes superficies annuelles (plus de 200 ares).

La superficie moyenne cultivée en vivriers par exploitation s'établit à 172 ares et la médiane à 112 ares. La superficie annuelle cultivée est fortement corrélée au nombre de personnes résidentes sur l'exploitation (0,90) et au nombre de personnes à charge (0,78). Cette dépendance s'explique par le faible recours à la main d'œuvre salariée permanente et le caractère rudimentaire de l'outillage agricole. L'essentiel des travaux agricoles est assuré par la main-d'œuvre familiale, à l'exclusion des certaines opérations nécessitant un appoint de main-d'œuvre (défrichement de vieilles jachères, buttage, récolte du coton).



Source : 161 exploitations en zone baoulé.

Le nombre moyen de parcelles cultivées est de l'ordre de 2, quelque soit le statut résidentiel du CE. La taille moyenne des parcelles cultivées est de l'ordre de 75 ares. Elle connaît des variations notables selon le statut résidentiel des actifs. Les superficies cultivées en vivriers par les migrants (environ 185 ares) dépassent sensiblement celles des résidents (140 ares). Deux raisons principales à cela : l'habitude prise de cultiver des grands champs vivriers pour les anciens planteurs de cacao, de plus grandes disponibilités monétaires permettant l'emploi de manœuvres salariés.

SUPERFICIE MOYENNE CULTIVÉE (en ares)	TOTALE	PAR PARCELLE	PAR ACTIF
Résident saisonnier	120	60	48
Nouveau résident	138	66	54
Résident permanent	150	65	44
Migrant de retour	189	86	73
ENSEMBLE	172	75	61

Sources : 161 chefs d'exploitation et 130 épouses baoulé.

La taille du domaine cultivé au cours de la saison agricole 1996-1997 doit être mis en relation avec le nombre moyen d'actifs recensé par unité d'exploitation (2,8). Ceci correspond à environ 60 ares par actif. Le nombre moyen d'Unités de Travail Humain estimé, mais non calculé, est légèrement inférieur. Il avoisinerait 2,6 UTH en raison de la proportion importante de jeunes adolescents dans les actifs familiaux participant aux travaux agricoles⁹.

• Transmises par héritage...

L'accès à l'usage de la ressource foncière s'effectue essentiellement par le biais de la transmission patrimoniale intra-lignagère. Tous les CE enquêtés possédaient un lien de

⁹ Le travail des enfants âgés de moins de 8 ans n'a pas été comptabilisé et l'on applique un coefficient réducteur aux adolescents de moins de 15 ans, aux femmes et aux personnes âgées.

parenté avec le précédent chef d'exploitation, avec une nette domination des liens patrilinéaires.

LIEN DE PARENTÉ AVEC ANCIEN CE (en %)	BAOULÉ
Mari	3,8
Père	74,1
Mère	5,7
Oncle / tante paternels	4,4
Oncle / tante maternels	8,9
Grands-parents	3,2
ENSEMBLE	100,0

Sources : 161 exploitations baoulé.

L'héritage paternel en est le mode privilégié, loin devant tous les autres modes d'accès. La dévolution des droits par filiation matrilineaire existe mais reste peu fréquente (environ 10%), comme les attributions coutumières par le chef de village (9,5%). Les derniers cas se répartissent entre les formes temporaires d'occupation (prêt et location 4,5%) et l'achat de la terre (1,0%). La transmission patrimoniale s'effectue préférentiellement du vivant de l'ancien chef d'exploitation (52% des cas) ou encore immédiatement après le décès de l'ancien détenteur des droits. En fin de compte, en dépit de la relative saturation foncière, les cas litigieux donnant lieu à arbitrage ou discussion sont relativement peu nombreux (13,5%).

• Des chefs d'exploitation récemment promus...

L'accession à la direction de l'exploitation s'effectue vers 30 ans révolus en moyenne. Mais cet âge moyen est abaissé, de plusieurs années, lorsque le futur héritier est présent lors de la succession et de l'héritage : il est ainsi de 26 ans 1/2 pour les résidents permanents. En revanche, il est retardé de quelques années lorsque le bénéficiaire est absent du village (émigré en ville ou en zone forestière) et passe à 32 ans révolus. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que les résidents permanents se sont installés bien avant les migrants de retour et autres nouveaux résidents (immigrants récents) à la direction de leur exploitation.

ANCIENNETÉ DANS LE STATUT DE CE (en %)	RÉSIDENTS	MIGRANTS	ENSEMBLE
Avant 1960	15,1	1,9	6,3
1960 – 1970	18,9	10,4	13,1
1971 – 1980	20,8	10,4	13,8
1981 – 1990	24,5	47,1	39,6
Depuis 1991	20,7	30,2	28,2
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0
DATE MOYENNE	1973	1985	1982

Source : 53 résidents permanents/saisonniers et 106 migrants de retour ou nouveaux résidents.

- **Pratiquant des activités non-agricoles de complément...**

ACTIVITÉ NON-AGRICOLE (en %)	RÉSIDENT	MIGRANT	ENSEMBLE
A plein temps	5,8	6,4	6,2
A temps partiel	44,2	60,6	55,3
Aucune	50,0	33,0	38,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

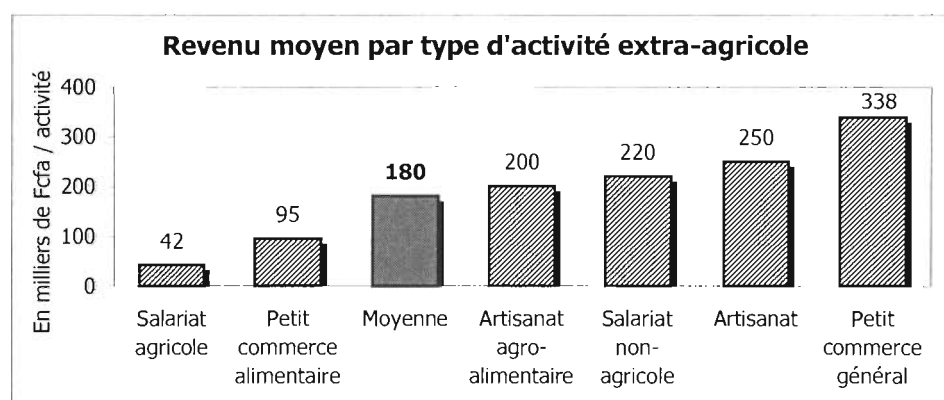
Sources : 161 chefs d'exploitation baoulé.

La pratique d'une activité extra-agricole est très répandue. Celle-ci fluctue nettement selon le niveau de disponibilités monétaires du ménage : elle est faible parmi les groupes vulnérables et chez les démunis (36%), élevée dans les ménages aisés (77%). Elle est proportionnellement plus élevée pour les immigrants et les anciens migrants que pour les résidents. Dans la grande majorité des exploitations familiales toutefois, elles restent secondaires : saisonnières, temporaires ou à temps partiel. Elles complètent les revenus tirés de la commercialisation primaire des vivriers, de l'élevage ou des différentes cultures d'exportation.

TYPES D'ACTIVITÉ NON-AGRICOLE (en %)	NOMBRE	VALEUR*
Artisanat agro-alimentaire (1)	36,8	42,1
Petit commerce alimentaire (2)	20,8	11,1
Petit commerce général (3)	12,5	23,9
Artisanat	9,0	11,8
Salariat non-agricole	6,3	7,8
Salariat agricole (4)	13,9	3,3
ENSEMBLE	100,0	100,0

Sources : 142 activités non-agricoles en pays baoulé. (1) attiéké, placali, beignets et autres formes de restauration populaire ; (2) boissons, vin de palme, poissons, vivriers ; (3) vente à emporter, boutique, petit commerce non détaillé ; (4) Travail à la tâche au village., travail saisonnier. *Valeur globale de 25,39 millions de francs CFA.

Les activités à caractère commercial restent les plus prisées en milieu rural baoulé (70% en nombre et 77% en valeur), loin devant le salariat et autre forme de travail agricole contractuel. Plusieurs raisons militent pour un tel choix : le capital de départ et le fonds de roulement nécessaires sont réduits (commerce et transformation alimentaires), la demande est diversifiée et quotidienne (petit commerce général), les revenus complémentaires dégagés permettent de faire face aux divers besoins courants alimentaires et non-alimentaires. Enfin, le petit commerce garantit une relative indépendance pour l'actif et permet une grande flexibilité dans la conduite de l'activité. La pratique d'une activité extra-agricole paraît très liée à la capacité d'initiative personnelle de l'individu et à son degré d'insertion dans le monde marchand. Ainsi, le nombre d'années passées en ville/hors du village et le niveau de scolarisation semblent être des variables d'influence certaines.



Sources : 142 activités non-agricoles en pays baoulé.

Le salariat agricole et le petit commerce alimentaire sont des activités peu rémunératrices. Les marges commerciales sont, en revanche plus élevées dans le domaine de la transformation agro-alimentaire (attiéké, placali, beignets) où les investissements de départ sont minimes et le fonds de roulement presque inexistant. C'est pourquoi, le produit net moyen annuel par activité artisanale alimentaire y est nettement supérieur. Au demeurant, c'est le petit commerce général de type « vente à emporter » ou « boutique » qui dégage les revenus nets moyens les plus élevés.

- **Dont la contribution monétaire est importante...**

La contribution des activités extra-agricoles au revenu moyen du ménage rural est très importante en valeur relative (43,2%) comme en valeur brute. Elle permet une amélioration substantielle des revenus au sein de petites exploitations familiales qui ont très peu profité de la réévaluation des cours mondiaux des cultures d'exportation, dans la mesure où la polarisation agricole de la région est peu affirmée. Et si la manipulation monétaire de 1994 est susceptible d'avoir des effets positifs, c'est uniquement sur les productions vivrières locales, dopées par une demande urbaine croissante.

REVENU NET MOYEN EN 1996 (en francs CFA)	BAOULÉ
Agricole (1)	210 000
Non-agricole (2)	160 000
ENSEMBLE	370 000

Sources : 161 exploitations en zone baoulé ;
(1) charges de salariat, engrais, pesticides et transport défalquées ; (2) charges de transport, de location, d'achat de matériel déduites.

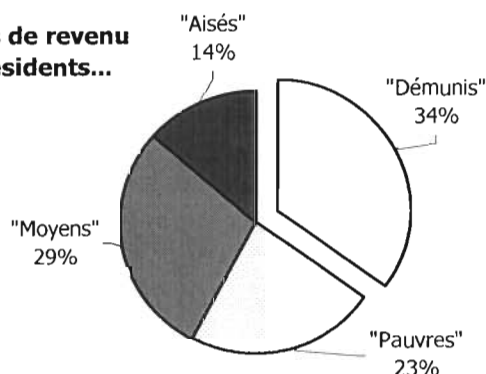
Le niveau des revenus de ménages ruraux baoulé dépend d'autant plus des apports monétaires des activités non-agricoles que le CE est jeune, immigrant et nouvellement installé au village. Le nouvel arrivant possède, en effet, souvent un petit capital ou des

économies substantielles tirées de l'ancienne activité exercée et cherche parallèlement à recréer cette activité dans son nouveau milieu de résidence. Inversement, plus le chef d'exploitation est anciennement installé au village et plus ses revenus dépendent de la commercialisation des produits agricoles.

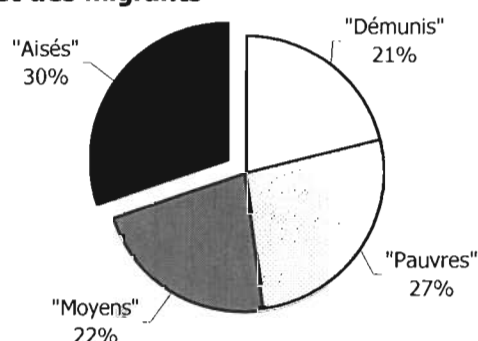
REVENU NET MOYEN EN 1996 (en Fcfa)	RÉSIDENT*	MIGRANT**
Agricole (1)	259 000	192 000
Non-agricole (2)	113 000	182 000
ENSEMBLE	372 000	374 000

Sources : 161 exploitations en zone baoulé ; (1) charges de salariat, engrais, pesticides et transport défalquées ; (2) charges de transport, de location, d'achat de matériel déduites. * résidents permanents et saisonniers. ** migrants de retour et immigrants.

**Classes de revenu
des résidents...**



...et des migrants

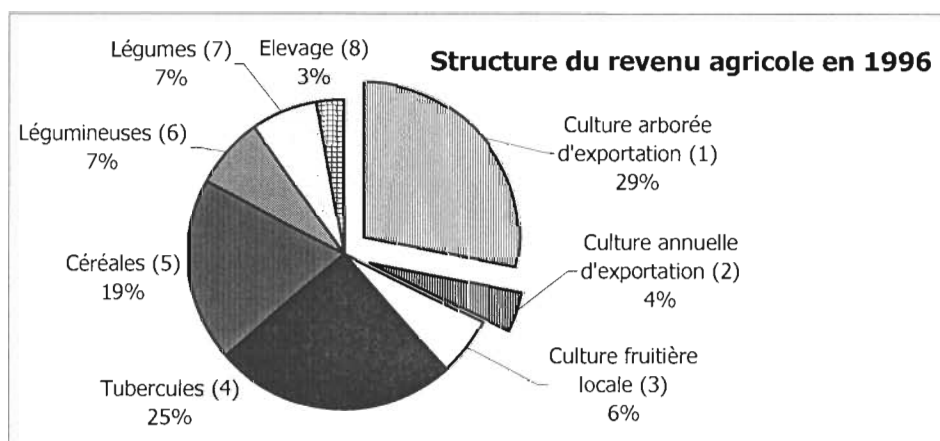


La répartition par catégorie des revenus confirme la prééminence des ménages à très bas et bas revenus parmi les résidents ruraux permanents (respectivement 42 000 et 155 000 francs CFA nets annuels moyens). Parallèlement, la proportion de ménages à revenu intermédiaire ou élevé est beaucoup plus marquée parmi les migrants de retour (anciens émigrés) et les immigrants.

- **Pas de culture prédominante...**

Région de transition agro-climatique, la partie occidentale du pays baoulé l'est également d'un point de vue agro-économique. Aucune culture arborée d'exportation, susceptible de dégager un revenu plus stable et régulier, grâce au système de prix affichés, ne l'emporte. En effet, cette zone ne se distingue, ni par sa production et ses rendements cotonniers – parmi les « zones commerciales » de la CIDT – ni par les tonnages de café Robusta récoltés (culture en déclin en raison d'une aggravation de l'irrégularité pluviométrique et de la récurrence des feux de défrichement en fin de saison sèche), ni même encore par un engouement marqué pour de nouvelles cultures spécialisées des-

tinées à l'exportation (anacarde et autres fruits tropicaux). De ce fait, l'apport monétaire de petites activités commerciales joue un rôle encore plus décisif.



Source : 161 exploitations en zone baoulé. (1) Café, cacao, anacarde ; (2) coton ; (3) orange, mangue, ananas, avocat, papaye ; (4) igname, manioc, taro ; (5) riz, maïs ; (6) arachide ; (7) piment, oignon, gnan-gnan, aubergine ; (8) poulet, mouton, chèvre.

La contribution monétaire des cultures d'exportation l'emporte sur toutes les autres aussi bien en brut qu'en net, devant les tubercules et les céréales. Certes, la culture cotonnière est forte consommatrice d'intrants (pesticides, engrais) mais l'igname et le manioc occasionnent de dépenses importantes de main d'œuvre (pour le défrichage et le travail de buttage) et des coûts relativement élevés de transport par rapport aux autres cultures vivrières. Au demeurant, aucun type de culture n'occupe de place déterminante en terme de revenu. Le produit monétaire agricole des petites unités paysannes de production baoulé est donc caractérisé par une grande diversité de sources de revenu.

CULTURE D'EXPORTATION (en %)	BAOULÉ
Café	18
Cacao	8
Café et cacao	4
Café et coton	6
Coton	19
Anacarde	21
Aucune culture d'exportation	24
ENSEMBLE	100

Sources : 161 exploitations en zone baoulé.

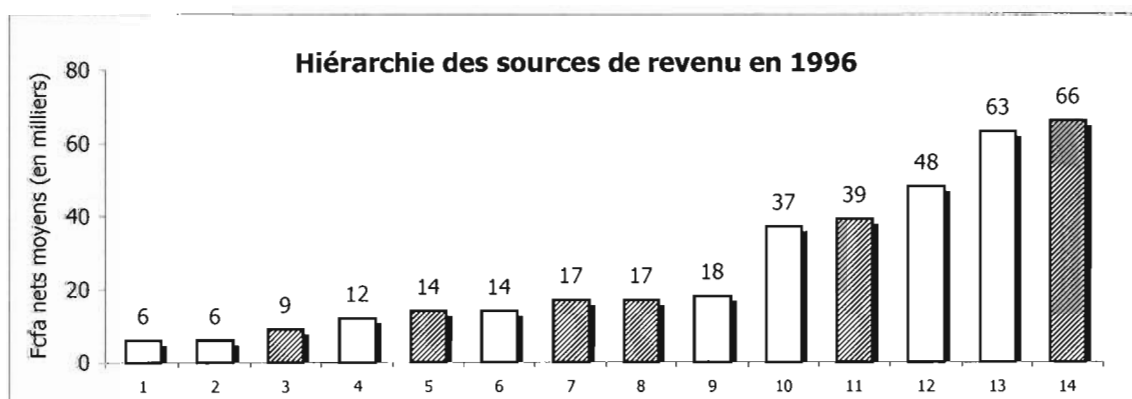
Dans les systèmes cultureux à base d'igname ou de riz, on relève aussi bien la présence de caféières, de cacaoyères que de vergers d'anacardier. La culture de l'anacarde (commercialisée sous le nom de « noix de cajou ») semble rencontrer un réel succès dans les villages baoulé les plus septentrionaux comme en pays tagouana et djimini. Cet engouement récent s'explique par une rémunération élevée à l'hectare et la faiblesse des charges supportées. Sa diffusion s'inscrit dans le cadre des programmes de diversifications des activités agricoles financés par les CASA (Crédits d'Ajustement au

Secteur Agricole). Elle est appuyée, sur le terrain, par la structure d'encadrement cotonnière (CIDT).

Pour leur part, café et cacao sont des cultures héritées, souvent résiduelles, fragilisées par les accidents climatiques, les feux de brousse intempestifs et la faiblesse des soins cultureux apportés au cours du cycle baissier (1988-1994). La hausse spectaculaire des cours mondiaux depuis la campagne 1994-1995 et les perspectives de gain ont, certes, motivé certains planteurs mais les efforts de replantation restent limités, faute de matériel végétal aisément accessible. Le regain de marge commerciale pour le café et le cacao, très net dans les systèmes extensifs en raison du renchérissement des intrants importés, se révèle également insuffisant pour permettre une véritable relance, dès lors que les petits producteurs restent en dehors des zones traditionnelles de collecte. La culture cotonnière, plus exigeante en soins et intrants, n'a pas connu le développement escompté dans cette partie du «pays baoulé». Bien plus, on note une relative désaffection pour cette culture lorsque d'autres productions, présentant les mêmes avantages comparatifs, peuvent lui être substituées.

• Des sources de revenu diversifiées...

La structuration du produit monétaire net de l'exploitation montre qu'il existe un large éventail de sources de revenu. On recense environ 14 types d'activité génératrices de revenu. Beaucoup d'entre elles sont néanmoins d'un faible apport monétaire pour le ménage rural. Les trois premières sources de revenu représentent ainsi près de la moitié du revenu global du ménage (177 000 francs CFA), tandis que les huit dernières totalisent moins de 95 000 francs CFA, soit un quart du revenu net global.



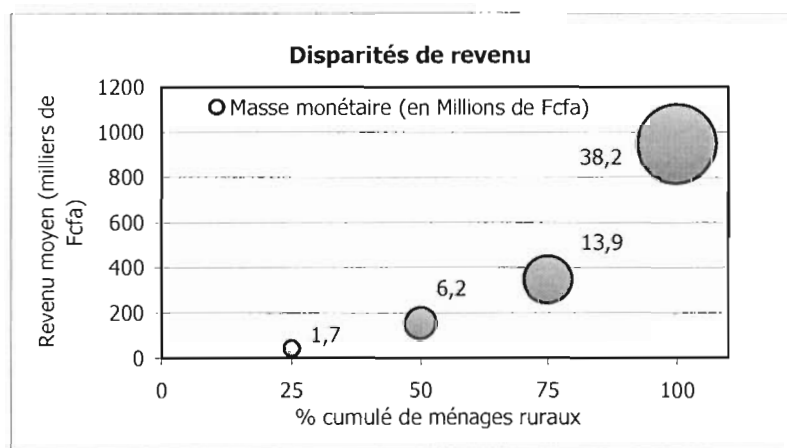
Source : 161 exploitations en zone baoulé. (1) élevage ; (2) salariat agricole ; (3) coton ; (4) salariat non-agricole ; (5) fruits ; (6) légumes ; (7) petit commerce alimentaire ; (8) arachide ; (9) artisanat ; (10) petit commerce alimentaire ; (11) céréales ; (12) tubercules ; (13) culture arborée d'exportation ; (14) artisanat agro-alimentaire.

L'artisanat agro-alimentaire (fabrication de beignets, d'attiéké, de placali et autres plats) occupe la première place, presque à égalité, avec les cultures arborées d'exportation conduites en extensif. Les tubercules – igname et manioc pour l'essentiel – viennent ensuite. On assiste donc, à l'échelle régionale, au renforcement des circuits courts de

commercialisation afin de répondre à une demande de consommation locale croissante (villages, bourgs, Bouaké).

- **...Entraînant d'importantes disparités de revenu.**

En dépit de difficultés récurrentes de trésorerie dans l'ensemble de la zone, il existe d'importantes disparités de revenu entre les ménages ruraux : les écarts de revenu vont de 1 à 20 d'un quartile à l'autre (hors emprunts et aides en argent). Un quart des ménages ruraux (les « démunis ») dispose d'un revenu annuel moyen inférieur à 45 000 francs CFA, soit moins de 3% de la valeur totale des revenus des enquêtés. Le quartile suivant totaliserait le triple de rentrées d'argent au cours de l'année (155 000 francs CFA). Le total des revenus de cette classe ne représente toutefois à peine 10% de la masse monétaire globale. Inversement le quartile supérieur se verrait doter d'un revenu net moyen annuel proche de 1 000 000 francs CFA. A eux seuls, cette classe de revenus possède près des 2/3 de la masse monétaire totale (60 millions de francs CFA).



Source : 161 exploitations en zone baoulé.

Toutefois ces écarts ne sont pas nécessairement matérialisés par certains « signes extérieurs de richesse » ou des acquis patrimoniaux (moto, habitat, habillement,...). Une relative aisance matérielle est très souvent discrète afin de limiter la pression communautaire visant une plus forte redistribution au sein du cercle familial et local. Par ailleurs, ce type de comportement est souvent complété par d'autres types de parades (cf. § 8.).

6. STRATÉGIE D'ADÉQUATION CHARGES/RESSOURCES.

La forte emprise des structures normatives de la parenté et du lignage sur le fonctionnement de l'unité de production et de résidence baoulé n'est pas de nature à favoriser des phénomènes d'autonomisation et d'accumulation économique. La marge de manœuvre dont dispose le chef d'exploitation vis-à-vis du groupe est ainsi souvent très réduite et son pouvoir de décision limité. Atténuer la pression communautaire ne peut se faire qu'en ayant recours à des stratégies de transferts classiques, souvent régies par une logique de réciprocité – placement temporaire des enfants dans d'autres cellules familiales, migrations saisonnière de travail pour les jeunes adultes – de telle sorte que les règles sociales ne soient pas transgressées.

Ce type d'ajustement ne vise donc pas fondamentalement une meilleure adéquation charges/ressources disponibles. Il ne semble pas apporter d'amélioration sensible à la situation alimentaire ou financière des individus déplacés ou hébergés. En effet, seul un allègement important du nombre de personnes à charge pourrait le permettre. Perspective d'autant plus illusoire que le phénomène de retour au village – et donc d'accueil – semble se renforcer depuis 1994. En revanche, ces échanges et déplacements sélectifs constituent bien une réponse « sociale » à une situation d'insécurité alimentaire pour des personnes plus ou moins vulnérables (jeunes enfants, cadets sociaux).

- **Itinéraires migratoires obligés.**

Il n'est point besoin de faire la synthèse des études consacrées aux migrations baoulé (travaux de M. LESOURD par exemple) pour rappeler que l'émigration rurale vers la « Basse Côte d'Ivoire » forestière ou urbaine a longtemps constitué un moyen privilégié de régulation socio-économique¹⁰ et de promotion économique, surtout pour les ménages ruraux les plus pauvres. Les relations privilégiées tissées par les immigrés baoulé, dispersés dans les campements des anciens front pionniers, avec leurs villages d'origine a également permis la mise en place de véritables réseaux migratoires par lesquels transitent argent, main-d'œuvre saisonnière, produits vivriers. Cette émigration semble encore perdurer malgré la saturation progressive des terroirs.

Aujourd'hui, l'installation des nouveaux migrants est difficile pour ne pas dire impossible étant donné le degré d'appropriation des espaces forestiers. C'est donc avant tout par le biais des canaux familiaux du placement parental et des relations de dépendance (anciens et aînés/cadets et « petits frères ») que s'effectuent les déplacements saisonniers vers les régions du Sud-Ouest (département de Soubré) et du Centre-Ouest (départements d'Issia et de Gagnoa).

¹⁰ Régulation de l'accès à la ressource foncière dans les terroirs saturés et du nombre de personne de charge dans les familles nombreuses.

LIEUX DE DESTINATION* (en %)	BAOULÉ
Village voisin	10,5
Région du Centre-Nord	33,6
Région du Centre-Ouest	9,9
Région du Sud (1)	30,6
Région du Sud-Ouest	14,2
Pays étranger	1,2
ENSEMBLE	100,0

Sources : 324 lieux de destination d'émigrés identifiés pour 161 exploitations. *Les anciennes dénominations régionales ont été conservées puisque les migrations ont eu lieu avant le dernier recensement administratif de 1997. (1) 26,9% pour Abidjan.

Les plus jeunes vont chez un oncle, un frère aîné ou travailler dans les plantations de leur « vieux père » absentéiste, rentré au village. Ainsi considérées, les migrations saisonnières de travail apparaissent moins comme une étape obligée dans un itinéraire d'accumulation qu'un moyen d'émancipation socio-économique pour les plus jeunes ou une forme de gestion des rapports sociaux. Ces migrants saisonniers sont surtout constitués par les jeunes dépendants des ménages les plus pauvres. Et leur nombre diminue au fur et à mesure que le niveau de revenus global s'élève.

MIGRANT SAISONNIER	BAOULÉ
Fréquence (en %)	28
Revenu moyen (en Fcfa)	110.400
Durée moyenne (en mois)	7,5
Travail sur cacao familial (en %)	75
Depuis 1994 (en %)	75
Migration vers le Sud-Ouest (en %)	46

Sources : 63 migrants saisonniers pour 161 exploitations.

Leur apport monétaire au revenu global net de l'exploitation est réduit : moins de 10% pour environ 30 000 francs CFA annuels. Ces migrations ponctuelles servent d'abord à confirmer/réaffirmer des liens sociaux distendus ou éprouvés par la distance entre communautés élargies d'un même groupe d'appartenance villageoise à base ethnique. Les liens de parenté jouent également un rôle déterminant dans les migrations géographiques de longue durée. Aussi les événements familiaux constituent le premier motif de déplacement.

MOTIFS DE DÉPLACEMENT	À L'ARRIVÉE	AU DÉPART
Familiaux	69,2	41,8
Economiques	20,3	34,9
Scolaires	7,8	20,4
Autres	2,7	2,9
ENSEMBLE	100,0	100,0

Source : 334 immigrants et 347 émigrants en pays baoulé.

Cette stratégie – basée sur de jeux de parenté – s'apparente également à une forme de compensation socio-économique entre cellules lignagères. C'est vrai pour les placements d'enfants scolarisés ; c'est vrai aussi pour les migrations saisonnières de travail dans la mesure où les contrats de travail dans les plantations familiales (caféières ou cacaoyères) ne sont pas toujours honorés ou à des conditions bien inférieures à celles du marché (contrat de « 6 mois » à 110 000 francs CFA en 1997). Ainsi 2/3 migrants saisonniers travaillant sur des plantations familiales touchent moins de 100 000 francs CFA. La très grande majorité des jeunes travailleurs a commencé à « faire les 6 mois » depuis la dévaluation, les perspectives renouvelées de gain en fonction de la hausse des cours mondiaux étant une motivation supplémentaire. En réalité, il n'y a pas hausse de la demande réelle puisque ces contrats sont reconduits à chaque génération au sein du lignage. La jeunesse de ces initiatives s'explique par le renouvellement régulier des actifs : après 2 ou 3 campagnes, le jeune préfère tenter autre chose, quitte à rester au village.

- **Renforcement de la mobilité géographique avec la crise.**

On observe, en période de difficultés économiques majeures, une augmentation de l'instabilité socio-géographique des individus. Elle va souvent de pair avec une aggravation de la vulnérabilité économique. Cette fragilisation globale du mode de vie précipite l'enchaînement de séquences migratoires, le retournement de stratégies familiales établies. L'individu a alors tendance à multiplier les déplacements sans s'insérer durablement. Il peut aussi, par manque de repères sociaux ou familiaux se perdre dans un infra-société (délinquance dans les grandes villes africaines) ou, inversement, de choisir la voie du repli identitaire. En pays baoulé, la fluidité des groupes familiaux de résidence est traditionnellement forte¹¹. Elle aurait eu tendance à se renforcer depuis une décennie avec une très nette accélération depuis la dévaluation.

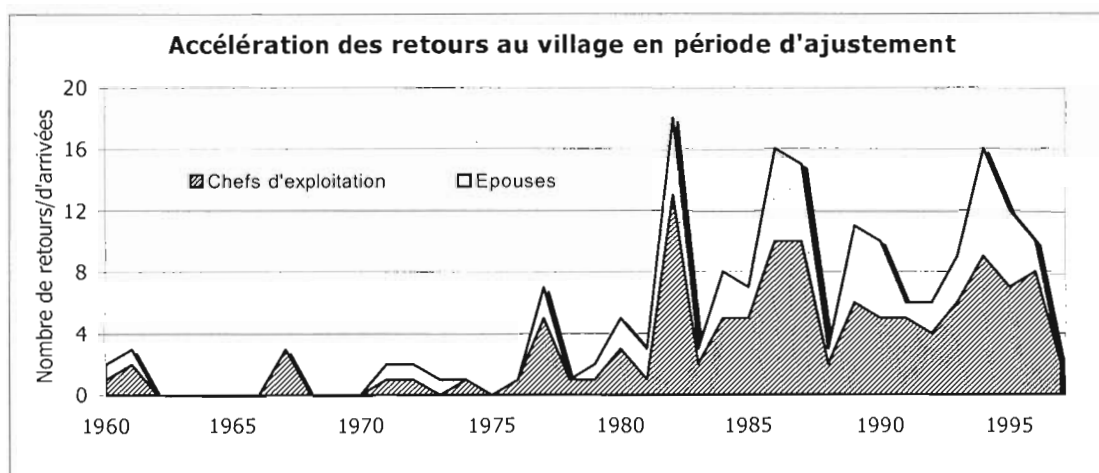
DÉPLACEMENTS (en %)	ARRIVÉES	DEPARTS
Avant 1988	36	23
1988 - 1994	24	29
1994 - 1996	40	48
Ensemble	100	100

Source : 343 immigrants/migrants de retour et 358 émigrés en pays baoulé.

Le retour au village et à la terre en constitue une des manifestations les plus évidentes en période de crise et d'ajustement, lorsque les « chemins de la débrouillardise » se perdent en ville. Toutefois, en milieu rural baoulé, la « retraite » au village dépend relativement peu de motifs purement économiques. Elle est généralement le résultat d'une décision familiale ou du groupe dans laquelle les impératifs familiaux et sociaux importent au moins autant que les éléments financiers (faillite, perte d'emploi, coût de la

¹¹ Placements d'enfants en bas-âge, hébergement de scolaires, accueil de parents en difficulté, placements de jeunes actifs.

vie,...). D'autres, bien au contraire, peuvent répondre à cette précarisation économique par la « fuite » hors du milieu rural. L'individu qui « se cherche » tentera sa chance en ville ou dans un autre village, mais toujours « ailleurs ». Ce type de phénomène a été observé dans d'autres agricultures paysannes africaines.



Sources : 109 chefs d'exploitation et 67 épouses migrants de retour ou nouveaux immigrants en zone baoulé.

<i>INSTALLATION (en %)</i>	<i>CE</i>	<i>ÉPOUSES</i>	<i>IMMIGRANTS</i>
Avant 1988	55	52	36
Entre 1988 et 1994	31	37	24
Après 1994	14	11	40
Ensemble	100	100	100

Source : 120 CE, 65 épouses et 343 immigrants/migrants de retour en pays baoulé.

Si l'on ne peut véritablement parler de vagues migratoires pour les retours, on note cependant une nette augmentation du nombre d'installation de CE depuis une décennie. Le même phénomène est observé pour les épouses (il s'agit alors essentiellement de déplacements familiaux). Les CE arrivés au village avant 1980 sont minoritaires (13%). Ceux arrivés entre 1980 et 1988 représentent une fraction importante (42%) tandis que les arrivées au cours de la décennie de crise et en période d'ajustement sont les plus nombreuses (44%). Ce phénomène d'accélération des retours depuis la dévaluation est encore plus marqué si l'on prend en compte l'ensemble des immigrants.

<i>MOTIFS D'INSTALLATION</i>	<i>CE</i>	<i>ÉPOUSES</i>	<i>IMMIGRANTS</i>
Familiaux et sanitaires	37,9	95,0	69,2
Economiques Perte d'emploi	26,9	0,0	20,3
Faillite	10,0	3,4	0,0
Déscolarisation	4,2	1,7	7,8
Succession / héritage	21,0	0,0	2,7
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : 119 CE, 60 épouses et 334 autres immigrants en pays baoulé.

Les motifs de retour des anciens migrants ou d'arrivée au village de nouveaux immigrants sont de deux types : presque exclusivement familiaux pour les épouses et le plus souvent économiques pour les CE. Ces derniers reviennent également dans leur village d'origine en cas de transmission successorale et/ou patrimoniale. Et s'il est successeur, il recueillera les droits symboliques, le pouvoir socio-politique du défunt en sus de certains biens matériels.

• **Faible marge de manœuvre dans la gestion des charges familiales¹².**

Etant donné l'organisation et le fonctionnement des unités paysannes de production, rares sont, en 1997, les chefs d'exploitation – même célibataires, sans enfants – à ne pas avoir de personnes, partiellement ou entièrement, à charge sur l'exploitation ou hors du village (6%). La quasi-totalité des CE identifiés comme chefs de ménage sont des « soutiens de famille ». Cette proportion est légèrement plus élevée chez les « petits » que chez les « grands », parmi les résidents que parmi les migrants.

PERSONNES A CHARGE	TOTALE	EXTÉRIEURE AU MÉNAGE
« Démunis »	90	44
« Pauvres »	93	61
« Moyens »	93	67
« Aisés »	100	78
ENSEMBLE	94	62

Source : Fréquence en % sur la base de 161 exploitations en pays baoulé.

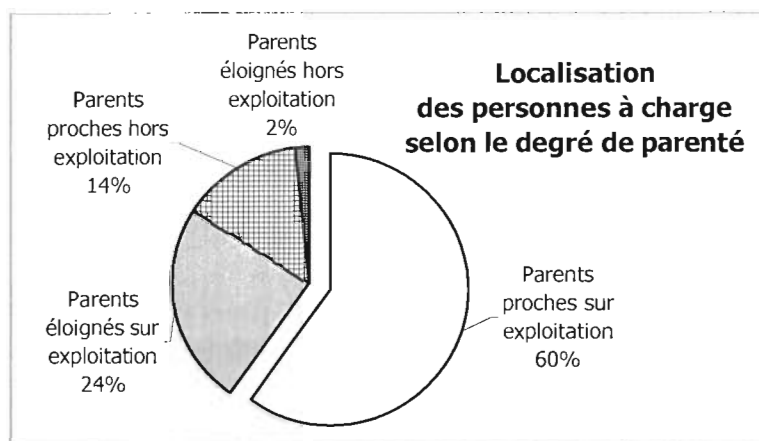
STATUT RESIDENTIEL	TOTALE	EXTÉRIEURE AU MÉNAGE
Résidents	96	65
Migrants	93	60
ENSEMBLE	94	62

Source : Fréquence en % sur la base de 161 exploitations en pays baoulé.

Etant donné la prégnance des relations de parenté, le chef de ménage a, en outre, rarement la liberté d'accepter ou de refuser les personnes supplémentaires – extérieures au ménage nucléaire – que la famille lui demande de prendre en charge. En effet, c'est presque toujours pour des raisons familiales que le CM est amené à héberger et soutenir matériellement une personne extérieure au ménage nucléaire : soit parce que les parents

¹² Par personne à charge, il faut entendre toute personne présente ou non sur l'exploitation, apparenté ou non au chef de ménage, totalement ou partiellement pris en charge, pour son alimentation, sa scolarité, sa santé, son habillement. Ont été définies comme catégories à charge : les enfants en bas-âge, les jeunes scolarisés (élèves du primaire, du secondaire ou du supérieur), les déscolarisés, les adultes sans ressources (chômeurs ou compressés), les adultes en difficulté, les personnes âgées ou malades.

de l'intéressé sont décédés ou émigrés (34%), soit parce que graves problèmes familiaux perturbent la famille d'origine (22%), soit encore parce que cela fait partie du système d'obligations traditionnelles (12%). En revanche, lorsque les disponibilités financières du ménage sont insuffisantes, le CM a plus facilement la possibilité de refuser d'accueillir des membres extérieurs au ménage nucléaire.



Source : 838 personnes à charge en zone baoulé.

L'essentiel des charges familiales sont regroupées au village, sur la concession rurale et sont constituées par des personnes proches (du ménage nucléaire). Le nombre moyen de personnes à charge sur l'exploitation s'établit à 4,4 alors que la taille moyenne du groupe de résidence/exploitation est de 6,6 personnes en zone rurale baoulé. Toutefois, plus de quatre exploitants sur dix subviennent aux dépenses courantes de personnes habitant en dehors de la concession familiale (enfants émigrés ou parents en ville). Les CM n'ayant jamais émigré ont plus de charges familiales plus élevées (6,0) que les anciens migrants et les immigrants (4,8). De surcroît, la parenté éloignée occupe une place légèrement plus importante (30% contre 25%).

PERSONNES A CHARGE	BAOULÉ
Parents proches sur exploitation	3,12
Parents éloignés sur exploitation	1,25
Parents proches hors exploitation	0,75
Parents éloignés hors exploitation	0,08
ENSEMBLE	5,20

Source : 838 personnes à charge dans 161 exploitations en zone baoulé.

Près des $\frac{3}{4}$ des personnes résidentes sur l'exploitation sont constituées par des dépendants économiques en pays baoulé. Les $\frac{2}{3}$ des ces personnes sont intégralement prises en charge dans leur quotidien, le dernier $\frac{1}{3}$ l'étant partiellement. Le degré de parenté constitue une variable d'influence importante dans le niveau de prise en charge de la personne : les membres du ménage nucléaire (parents proches) ont plus de chance d'être intégralement pris en charge que des membres de la famille élargie (parents éloi-

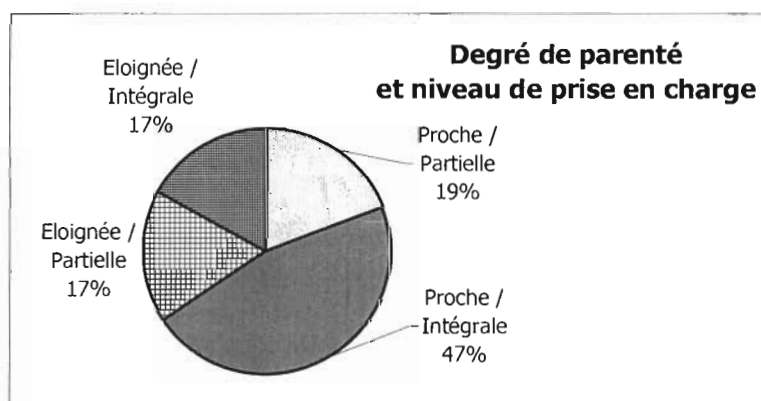
gnés). Cette préférence affichée marque un recentrage des aides sur le cercle proche et un rétrécissement du cercle des solidarités. Ce processus a déjà été identifié, en période de crise, dans d'autres sociétés rurales africaines (Cameroun, Sénégal).

PARTICIPATION AUX CHARGES (fréquence en %)	BAOULÉ	
	Fréquence	Aliments
Parenté proche à charge	20	63
Parenté éloignée à charge	50	35

Source : 502 personnes à charge issues du ménage nucléaire (146 participant aux charges) et 264 personnes à charge de la parenté éloignée (92 participant aux charges) en zone baoulé.

La participation des membres du ménage nucléaire aux charges collectives est réduite. Elle s'effectue essentiellement sous forme de travail sur les champs vivriers : c'est donc une participation alimentaire indirecte. En revanche, la contribution effective aux charges courantes du groupe de résidence sera proportionnellement plus élevée pour des parents éloignés, même si les aides alimentaires ou les compensations sous forme de travail agricole seront moins fréquentes.

Si, dans leur majorité, les personnes à charge appartiennent au ménage nucléaire (père – mère – enfants), on remarque également une nette propension à prendre en charge des personnes extérieures au ménage nucléaire (62% des exploitants en zone baoulé). Les membres de la famille élargie représentent le 1/3 des charges familiales totales supportées par le chef de ménage/d'exploitation.



Source : 766 personnes à charge en zone baoulé.

Un petit 1/4 des résidents est fourni par des actifs, exerçant une activité agricole ou commerciale leur assurant une relative indépendance économique. Il s'agit principalement du chef de ménage/ d'exploitation, de son épouse et de jeunes adultes cultivant des parcelles vivrières ou exerçant une activité non-agricole. Quelque soit leur niveau de revenu, ils n'ont pas été considérés comme des personnes à charge dans la mesure où ils subviennent à la plupart des leurs besoins personnels courants.

Le poids des dépendants est réel aussi bien en terme de charges financières que de rations alimentaires pour les producteurs enquêtés. Chaque actif doit soutenir, en moyenne, environ 2,4 personnes. La taille du groupe de dépendants est proportionnel à l'ancienneté d'installation (ou au statut de résidence du chef de ménage) et dépend également du statut matrimonial de l'enquêté. En revanche, le niveau de revenus interfère peu avec le niveau global des charges (cf. § 8).

CHARGES ET STATUT MATRIMONIAL	NOMBRE MOYEN
Célibataire	3,4
Séparé/divorcé/veuf	3,6
Concubin/marié monogame	5,5
Marié polygame	8,7
ENSEMBLE	5,2

Source : 838 personnes à charge pour 161 exploitations en zone baoulé. Std Dev comprise respectivement entre 1,6 et 4,7, Variance entre 2,7 et 22,3).

CHARGES ET STATUT RESIDENTIEL	NOMBRE MOYEN
Nouveau résident	3,5
Migrant de retour	4,9
Résident permanent/saisonnier	6,0
ENSEMBLE	5,2

Source : 838 personnes à charge pour 161 exploitations en zone baoulé. Std Dev comprise respectivement entre 2,4 et 3,9, Variance entre 8,4 et 15,2).

Le maintien de courants traditionnels d'émigration renforce le phénomène de dispersion de la parentèle au sein des segments lignagers baoulé. Celle-ci contribue, en retour, à renforcer la circulation des membres du ménage entre les différentes cellules géographiques (ETIENNE 1979 et 1983). C'est, selon le cas, une contrainte (lorsqu'il faut accueillir des personnes) ou un atout (lorsqu'on peut placer ses enfants dans une autre cellule familiale). Cette pratique traduit autant le degré d'intériorisation de la pression communautaire visant à satisfaire les obligations traditionnelles que les décisions tactiques du chef de ménage pour ajuster ses charges familiales. Elle met également en évidence le rôle des inégalités démographiques et économiques entre les groupes sociaux, les milieux de résidence et les segments de lignage. Ces échanges entre familles génèrent donc une importante mobilité spatiale et sociale pour les personnes concernées.

STRATÉGIES FAMILIALES (en %)	BAOULÉ
Pas d'accueil, ni de placement	14
Pas d'accueil mais placement	29
Accueil mais pas de placement	32
Accueil et placement	25
ENSEMBLE	100

Source : pour des personnes de moins 15 ans dans 158 exploitations.

Dans la plupart des cas, on ne peut cependant assimiler cette mobilité à une véritable stratégie d'allègement des charges familiales, puisque chaque individu déplacé est presque toujours remplacé par un doublet accueilli (1,63 personnes accueillies en 1996 contre 1,17 placées à l'extérieur). Cette réciprocité d'accueil illustre la communauté d'intérêts qui relie famille de départ et famille d'arrivée. En effet, accueillir quelqu'un, c'est se donner la possibilité de renvoyer quelqu'un ; c'est s'assurer une promesse d'assistance. A terme donc, il n'y a ni véritables perdants, ni vrais gagnants dans ce système de transferts entre ménages. Une des autres caractéristiques de ce système, c'est sa fluidité et sa réversibilité. Lorsque la situation matérielle du ménage d'accueil et de la famille d'origine ne permet plus d'assurer cette prise en charge ou qu'un événement familial modifie les relations entre les deux ménages, les dépendants sont « invités » à rentrer chez eux. Dans l'ensemble, les résidents permanents ont plus facilement tendance à accueillir des personnes que les migrants. Inversement, les migrants « placent » plus souvent certains enfants dans d'autres cellules familiales.

TENDANCE 1996-1997	ACCUEIL	PLACEMENT
Hausse	16	22
Stabilité	77	74
Baisse	7	4
ENSEMBLE	100	100

Source : 161 exploitations en zone baoulé.

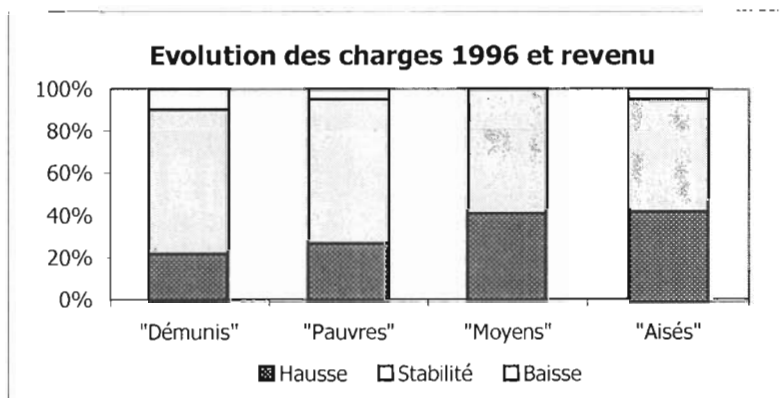
Dans le cas des enfants, la décision est nécessairement le résultat d'un choix parental commun, et plus certainement d'un accord qui dépasse la seule communauté restreinte. Pour affermir des liens entre différentes branches de parentèle, on confie un enfant à un oncle qui lui servira de tuteur (37%) ou à un frère (36%) ; inversement, on accueille au village les enfants en bas-âge ou les jeunes élèves d'une sœur divorcée ou répudiée en difficulté. Ce type de transfert est conçu comme « *un mécanisme important de rééquilibrage* » entre les unités familiales dans lequel la femme a un rôle déterminant. En effet, les déplacements d'enfants sont plus « *des transferts de femme à femme* » que de chef de ménage à chef de ménage, dans la mesure où c'est elle qui prend directement en charge l'enfant accueilli (alimentation, hygiène, santé, travail).

ÉVOLUTION DES CHARGES EN 1996 (%)	RÉSIDENTS	MIGRANTS	ENSEMBLE
Hausse	29	35	33
Stabilité	69	59	62
Baisse	2	6	5
ENSEMBLE	100	100	100

Source : 161 exploitations en zone baoulé.

Ce mode de fonctionnement explique en grande partie, la stabilité enregistrée dans le niveau global des charges familiales entre 1996 et 1997. Un même phénomène a été observé dans le ménage de résidence : la mobilité des individus (départs et arrivées) n'occasionne aucune modification notable dans la taille du ménage de résidence (2,12

personnes immigrées contre 2,21 personnes en moyenne émigrés hors de la concession). Toutefois, 1/3 des chefs de ménage ont vu le nombre de personnes à charge augmenter – par suite de naissance ou d'accueil des personnes – en l'espace d'un an.



Source : 161 exploitations en zone baoulé.

Le nombre d'unités de résidence ayant vu leurs charges familiales s'alléger est très réduit. Cette stabilité est d'autant plus forte que la mobilité socio-géographique du chef de ménage est réduite : 69% pour les résidents permanents contre 59% pour les migrants. C'est dans cette catégorie de ménages que les transferts géographiques sont les plus fréquents et que les évolutions ont été les plus contrastées entre 1996 et 1997. On remarque, par ailleurs, ce n'est pas une surprise, que le niveau de revenu est susceptible d'influencer les types de stratégies de prise en charge (types et niveau de prise en charge).

TYPES DE PERSONNES À CHARGE*	Nb moyen	En %	Soutien préférentiel (%)
Enfants (1)	1,1	21,2	17,9
Scolaires	1,4	26,9	45,6
Déscolarisés ou non-scolarisés	2,2	42,3	32,1
Inactifs et sans-emploi (3)	0,5	9,6	4,4
ENSEMBLE	5,2	100,0	100,0

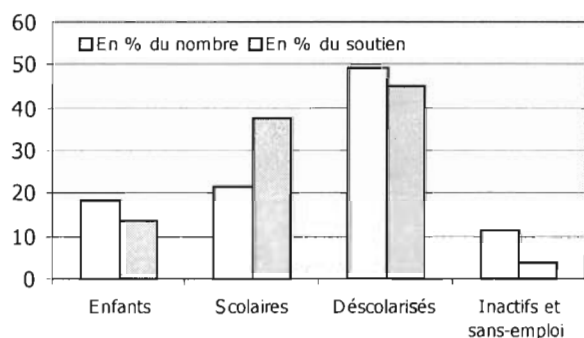
Source : * Sur et hors de l'exploitation en zone baoulé. (1) âgés de moins de 5 ans ; (2) Elèves de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; (3) Chômeurs, adultes en difficulté, vieillards.

Etant donné le faible taux de scolarisation des jeunes en milieu rural baoulé, on ne sera pas surpris de constater que les enfants scolarisés ne constitue pas le groupe à charge le plus fourni sur l'exploitation¹³. Près de la moitié des personnes à charge, supportées matériellement, par le chef de ménage est constituée par des adolescents et jeunes adultes déscolarisés, sans ressources. Cette prépondérance ne signifie pas pour autant que ce groupe soit soutenu plus activement par les actifs de l'exploitation. En effet, dans la pratique, le chef de ménage réserve plutôt son soutien aux jeunes en formation, susceptibles de voir leur situation s'améliorer plutôt qu'aux « paniers percés ». Cette sélectivité

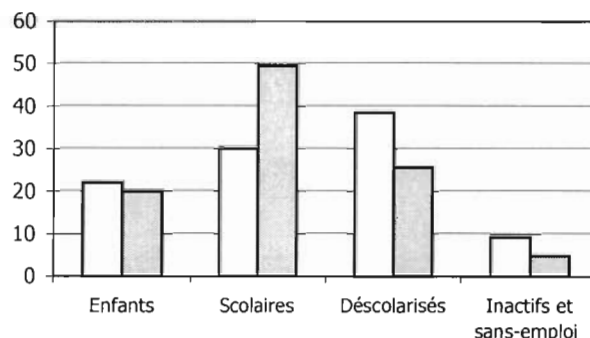
¹³ Un quart des scolaires pris en charge par le ménage rural sont des jeunes extérieurs au ménage nucléaire.

est d'autant plus marquée que le chef de ménage lui-même a « fréquenté » et qu'il a vécu hors de son village d'origine. Seuls les ménages de résidents permanents déclarent maintenir leurs efforts vis-à-vis des déscolarisés et non-scolarisés.

En % **Soutien préférentiel des résidents**



En % **...et des migrants**



Le nombre de personnes à charge par actif, ayant une ou plusieurs sources de revenu, est, dans l'ensemble, élevé : il y a moins d'un demi-actif pour un dépendant rural. La surcharge économique représentée par ces dépendants est réelle puisque le revenu net journalier disponible chute très sensiblement si l'on intègre les différents types de dépendants dans le groupe de commensalité. La précarité économique du ménage ne dépend donc uniquement du revenu global disponible. Elle s'explique aussi par les incertitudes pesant sur les activités menées (débouchés, prix, approvisionnement, santé de l'actif, imprévus sociaux, etc.) qui contribuent à renforcer l'insécurité financière des ruraux. Elle est également renforcée par le nombre élevé de non-actifs, inactifs, « débrouillards », dont l'indépendance n'est jamais acquise et les besoins multiples.

PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE	BAOULÉ
Ratio Actifs / Dépendants	0.4
Revenu net moyen / jour (en francs CFA)	1.000
Revenu net moyen / actif / jour (en francs CFA)	720
Revenu net moyen / dépendant / jour (en francs CFA)	195
Revenu net moyen / résident / jour (en francs CFA)	150

Source : 161 exploitations en zone baoulé.

CLASSES	REVENU MOYEN DU MÉNAGE		
	Annuel	Mensuel	Journalier
« Démunis »	42 000	3 500	115
« Pauvres »	155 000	12 900	425
« Moyens »	345 000	28 750	945
« Aisés »	945 000	78 750	2 600
Moyenne	370 000	30 830	1 000

Sources : 161 exploitations baoulé.

Les 1,4 actifs ayant de sources de revenu au sein de l'unité d'exploitation disposent d'un revenu net effectif d'environ 700 francs CFA par jour. C'est peu en terme de pouvoir d'achat : cela représente le prix moyen d'un tas d'igname précoce (5 kg environ) en période de récolte ou de 2,5 kg de riz local en 1997. Si l'on tient compte de l'ensemble des dépendants qui compose l'unité d'exploitation, le revenu individuel théorique quotidien subit une très sévère contraction et s'établit à moins de 200 francs CFA. Et encore, cette moyenne recouvre de très fortes inégalités. Ainsi, dans le groupe des « Démunis », chaque personne résidente dispose (en théorie) de moins de 20 francs CFA par jour contre près de 400 francs CFA pour le groupe qualifié d'« Aisés ».

- **Ajustement des dépenses courantes.**

Contrairement aux citadins, aucune mesure d'accompagnement n'était prévue pour les ménages ruraux dans les différents programmes d'ajustement. Face à une contraction sévère de leurs revenus entre 1986 et 1993, on espérait qu'ils se « débrouillent » en gérant la pénurie par une réduction supplémentaire de leurs dépenses courantes, le développement de stratégies compensatrices de revenu ou un recours accru aux filets de sécurisation communautaire. Si le retournement subit du marché mondial depuis trois années a, quelque peu, permis de desserrer l'étau autour de petits planteurs de « Basse Côte d'Ivoire », elle n'a malheureusement pu gommer d'un trait les dommages sociaux et compenser des investissements non réalisés en zone de savane.

Lorsque les différentes formes de mobilité socio-géographique se révèlent insuffisamment opérationnelles pour limiter le nombre de personnes à charge, le chef de ménage peut être amené à délaisser ce type de parade pour d'autres ajustements circonstanciés. Ceux-ci peuvent aussi résulter d'une contraction subite et sévère des revenus (suite à une mauvaise récolte, à la mévente de produits vivriers, à la faillite d'une activité). La stratégie de rapprochement des dépenses au revenu disponible ainsi que la norme pudiquement les ajusteurs aboutit donc concrètement à « manger moins bien », « supporter la maladie » et à « éloigner l'école » depuis la dévaluation dans certaines groupes à faible revenu.

<i>RÉDUCTION DES DÉPENSES</i>	<i>ALIMENTATION</i>	<i>SCOLARITÉ</i>	<i>SANTÉ</i>
« Démunis »	14	22	49
« Pauvres »	12	12	24
« Moyens »	21	16	40
« Aisés »	23	30	48
ENSEMBLE	18	18	40

Source : fréquence en % sur 161 exploitations en zone baoulé.

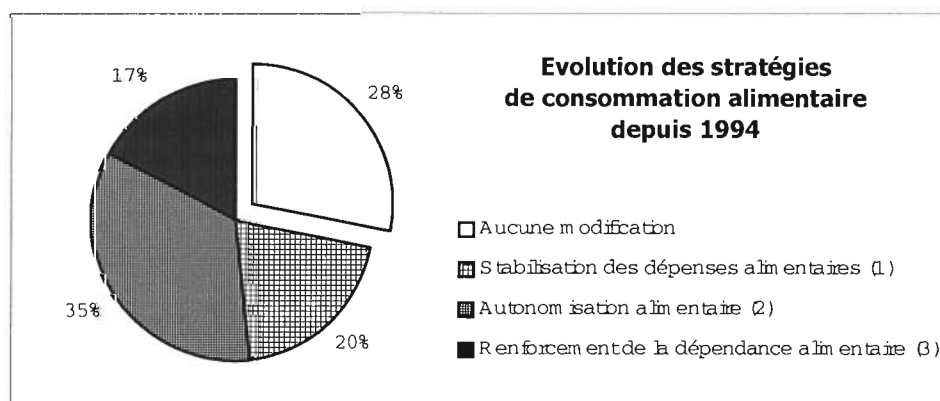
Les ménages ruraux ayant choisi de modifier leurs comportements en matière de santé, scolarité et alimentation sont de deux types : les plus démunis et les plus aisés. Les ménages en situation très précaire ont été tenté d'alléger les postes de dépenses « santé » et « scolarité ». Ce qui, de fait, revient souvent à les faire disparaître purement et simplement. L'alimentation, étant donné leur très faible pouvoir d'achat, a été peu touchée :

l'essentiel des denrées consommées proviennent de l'exploitation. A l'opposé, une proportion relativement importante de ménages ruraux aisés ont opté pour une réduction globale des dépenses. Le domaine de la santé a été le plus affecté, devant la scolarité¹⁴ et l'alimentation.

TYPE DE STRATÉGIE ALIMENTAIRE DEPUIS 1994	BAOULÉ
Puise dans son épargne	28,3
Reçoit une aide alimentaire familiale	13,3
Renforce l'autoconsommation	12,4
Accroît sa production	11,5
Réduit ses achats alimentaires	10,6
Diversifie ses sources de revenu	10,6
Reçoit une aide financière familiale	8,8
Vend plus de vivriers	2,7
Emprunte de l'argent	1,8
ENSEMBLE	100,0

Source : 113 exploitations en zone baoulé.

La hausse des prix des produits de première nécessité et des denrées alimentaires sur les marchés complique la gestion du budget familial, y compris pour des ménages ruraux partiellement autosuffisants. 37% des ménages ruraux éprouvent des difficultés à faire face aux dépenses alimentaires. Depuis la manipulation monétaire de 1994, la très grande majorité des ménages ruraux baoulé (70%) a été conduit à modifier sa stratégie d'accès aux aliments, soit parce que la taille du groupe de commensalité a augmenté, soit parce que l'inflation a renchéri certains produits de première nécessité (riz, huile, sucre), voire même certains vivriers.



Source : (1) utilisation d'argent économisé ; (2) baisse des dépenses alimentaires, augmentation de la production vivrière familiale, augmentation de la part autoconsommée, amélioration des revenus par multiplication d'activités ; (3) recours accru à l'emprunt, aide alimentaire familiale accrue. 157 exploitations en zone baoulé.

¹⁴ Pour la scolarité, les coupes budgétaires avaient déjà été réalisés avant la dévaluation. Le chef de ménage est d'autant moins empreint à minimiser les frais de scolarité qu'il n'en paye généralement personnellement moins des 2/3.

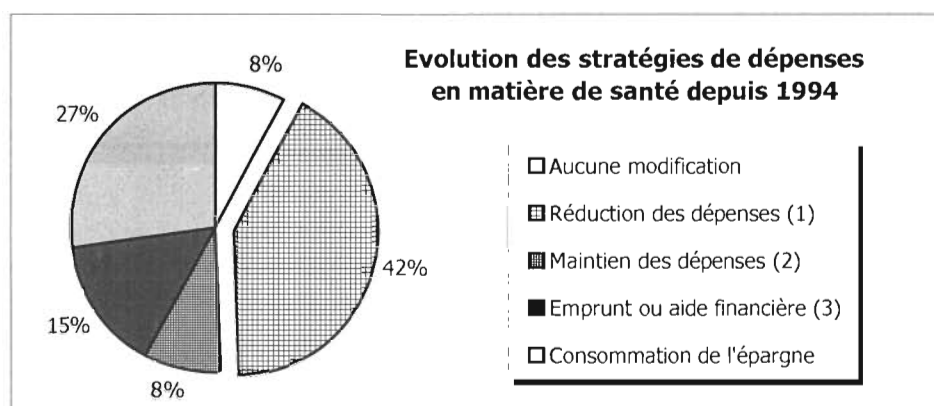
Certains ont tenté de maintenir le niveau des dépenses alimentaires en puisant dans leurs économies (20,4%). D'autres ont cherché à améliorer leur autonomie alimentaire par une diminution globale des dépenses alimentaires, une augmentation de la production familiale et de la part autoconsommée ou une augmentation des rentrées d'argent (34,4%). Enfin, une minorité a vu se renforcer sa dépendance alimentaire (17,2%).

Phénomène préoccupant également, l'accès aux soins de santé primaire, déjà difficile pour les villages et campements enclavés, se restreint faute de moyens pour payer les prescriptions médicales. Faute de pouvoir honorer une ordonnance, un malade n'effectuera qu'un traitement partiel ou écourté, ou ne pourra faire hospitaliser un parent à temps.

STRATÉGIES DE SOINS	BAOULÉ
Automédication gratuite	36
Automédication payante	15
Médecine traditionnelle payante	10
Médecine moderne	39
Ensemble	100

Source : 160 exploitations en zone baoulé.

Parallèlement, le recours à des médicaments d'origine et de composition douteuse (disponible sur les marchés) se généralise. L'automédication à l'aide de médicaments locaux traditionnels est également fréquente, tandis que les tradipraticiens connaissent un certain regain d'intérêt. Mis en demeure d'arbitrer entre les différents postes budgétaires faute de pouvoir faire face à toutes les dépenses, les parents semblent encore préférer différer ou réduire certains soins de santé plutôt que de réduire le nombre de personnes à charge.



Source : 160 exploitations en zone baoulé. (1) achat de médicaments moins coûteux, réduction des quantités achetées, report des soins, utilisation de médicaments traditionnels ; (2) par amélioration du revenu ; (3) aide familiale ou amicale, emprunt familial ou amical, emprunt tontinier.

<i>PRISE EN CHARGE DE LA SCOLARITÉ (en %)</i>	<i>BAOULÉ</i>
Chef de ménage seul	63,6
Chef de ménage + autres parents	31,7
Amis	4,5
ENSEMBLE	100,0

Source : 161 exploitations en zone baoulé.

7. STRATÉGIES DE CONSOLIDATION DU POUVOIR D'ACHAT.

Une des spécificités des sociétés rurales sous ajustement réside dans la grande capacité de flexibilité à court très terme des différents acteurs locaux (petits exploitants et commerçants) qui la composent. Face aux nouvelles incertitudes introduites du « de-hors » (libéralisation, dévaluation, fluctuation de prix,...) les exploitants peuvent adopter différents types de comportements allant du repli défensif, à la recherche de nouvelles positions rentières, en passant par une prise de décision plus innovante. Chaque exploitant peut simultanément adopter plusieurs types de comportements en fonction du lieu, de la période considérée, de sa situation familiale ou de la position individuelle dans le groupe.

La deuxième particularité tient au souci permanent de ne pas « faire du passé table rase », de maintenir les stratégies éprouvées, validées par l'expérience afin de ne pas hypothéquer l'avenir. Cette tempérance constitue également un moyen de minimiser les risques en cas de retournement brutal de la situation économique ou d'une fragilisation de sa position personnelle. Cette faculté d'associer les ajustements de court terme et la poursuite de stratégies de long terme est clairement visible dans les initiatives visant à sécuriser les rentrées d'argent par la multiplication et la diversification des sources de revenu

- **Diversification des activités et multiplication des revenus.**

La juxtaposition de stratégies multi-objectifs au sein d'une même exploitation ne constitue pas une réaction spécifique à la crise récente et à la dévaluation. C'est une constante dans les agricultures familiales africaines. La sécurisation alimentaire passe à la fois par une diversification, une multiplication des activités mais également par la poursuite parallèle d'activités permettant une meilleure autonomie alimentaire et financière.

INITIATIVES APRÈS LA DÉVALUATION	RÉSIDENT	MIGRANT	ENSEMBLE
Aucune	32,7	20,2	24,2
Agricole	28,8	26,6	27,9
Non-agricole	21,2	23,9	22,4
Agricole et non-agricole	17,3	29,3	25,5
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : 52 CE résidents et 109 CE migrants dans 161 exploitations en zone baoulé.

La capacité à produire pour le marché ou pour l'autoconsommation en fonction des besoins du moment est un trait caractéristique de l'agriculture paysanne. Elle peut, tour à tour, être considérée comme un atout (autosuffisance alimentaire) ou un handicap (faiblesse des revenus). Dans un marché libéralisé, instable et imprévisible, cette flexibilité de court terme doit plutôt, à l'heure actuelle, être considérée comme un élément positif.

Elle se concrétise par la juxtaposition de logiques productives très différentes au sein d'une même exploitation, une forte variabilité spatiale et une grande réversibilité. A l'échelle de l'exploitation individuelle, elle consiste à adopter de nouvelles cultures ou étendre les superficies de cultures déjà pratiquées, à tenter la voie du micro-commerce local.

En milieu rural baoulé, la dévaluation n'a pas conduit les exploitants à sortir du marché (repli sur l'autoconsommation) mais au contraire à s'insérer plus avant dans le marché. D'une manière générale, les anciens migrants semblent faire preuve d'un plus grand esprit d'initiative – surtout dans le secteur non-agricole – que les résidents. En procédant ainsi, l'exploitant ne cherche pas seulement à compenser certaines pertes de revenu mais aussi à améliorer son pouvoir d'achat réel.

Chacune des initiatives prises depuis 1994 répond à une hiérarchie d'objectifs en fonction de priorités affichées de l'exploitant. Si la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire, l'appropriation durable de la ressource foncière – par les cultures arborées par exemple – sont fréquemment citées, la quête de numéraire l'emporte aussi bien dans le secteur agricole que non-agricole.

OBJECTIF DES INITIATIVES	AGRICOLES	NON-AGRICOLES
Amélioration des revenus (1)	37,5	56,1
Sécurisation des revenus (2)	18,0	25,2
Sécurisation de l'approvisionnement (3)	32,4	0,0
Avantage comparatif (4)	12,0	0,0
Indépendance économique	0,0	18,7
ENSEMBLE	100,0	100,0

Source : 161 exploitations en zone baoulé. (1) complément de revenu et hausse importante des revenus ; (2) Multiplier les sources de revenus, répartir les rentrées d'argent, prix garanti, transport et vente aisés ; (3) double fonctionnalité permettant la vente ou la consommation familiale, autoconsommation ; (4) soins culturaux et intrants réduits.

Le petit producteur se fonde toutefois encore essentiellement sur la valeur d'échange des cultures produites en fonction de critères de satisfaction qui ont peu évolué – pouvoir faire face aux dépenses courantes, préserver les acquis patrimoniaux – plutôt que sur le niveau global des revenus. En outre, ce dernier cherche à améliorer la productivité de son travail par la maximisation des facteurs de production non rémunérés afin de limiter les risques d'une trop grande dépendance et du surendettement. Ceci s'explique aussi par le faisceau de contraintes qui délimitent son cadre de vie – financières, matérielles – et ne lui permettent pas d'évoluer vers des stratégies plus novatrices ou offensives.

TYPES COMPORTEMENTAUX DEPUIS 1994 (en %)	AGRICOLE	NON-AGRICOLE
Innovateur	35,4	33,7
Testeur	18,0	13,8
Reproducteur	34,8	43,1
Fragilisé	11,8	9,4

ENSEMBLE

100,0

100,0

Source : 161 exploitations en zone baoulé.

A cet égard, il est possible d'identifier quatre modèles comportementaux d'exploitants, selon le type de réponse agricole et non-agricole apportée à la modification de l'environnement macro-économique :

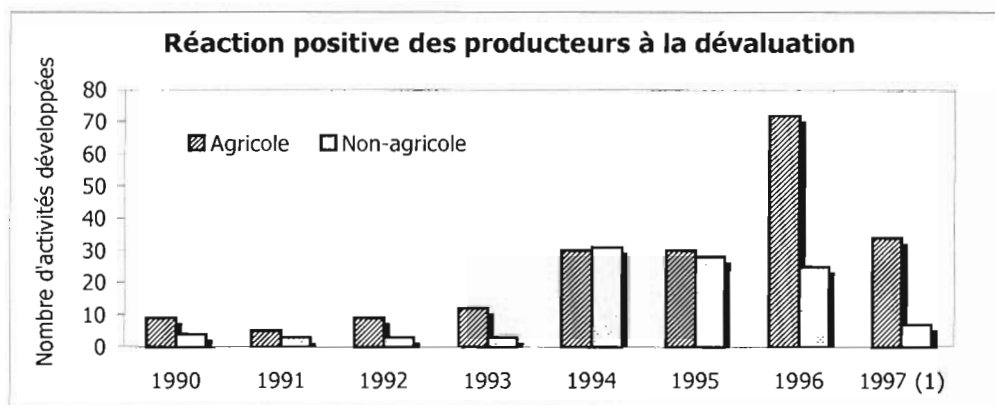
- Les producteurs ayant réagi positivement à la dévaluation ont été regroupés en deux groupes distincts : les « innovateurs » et les « testeurs ». Il s'agit généralement d'exploitants légèrement plus jeunes (42 ans d'âge moyen), ayant migré, dont le niveau d'instruction est au moins égal au CEPE (certificat de fin d'études primaires). Ces derniers disposent, en outre, de revenus extra-agricoles plus élevés que la moyenne (environ 200 000 francs CFA) et pratiquent plusieurs activités non-agricoles. Le vocable « innovateur » désigne les producteurs les plus dynamiques, en phase de diversification, ayant adopté de nouvelles cultures/activités non-agricoles sans en abandonner d'autres, tandis que les « testeurs » regroupent des exploitants en phase d'expérimentation ayant abandonné certaines cultures/certaines activités non-agricoles ;

- Inversement, les « reproducteurs » et les « fragilisés » comprennent les exploitants n'ayant pas ou négativement réagi au nouveau contexte global. Les premiers ont maintenu à l'identique les rotations culturales, cultures pratiquées sur l'exploitation ou activités artisanales et commerciales tandis que les seconds abandonnaient une ou plusieurs activités, faute de moyens, de savoir-faire technique ou de soutien financier. Les exploitations concernées ont plutôt les caractéristiques suivantes : un chef d'exploitation plus âgé (47 ans), moins lettré, n'ayant jamais émigré et dont les activités non-agricoles sont nettement moins développées (revenu net moyen d'environ 100 000 francs CFA).

<i>BILAN 1994-1997</i>	<i>AGRICOLE</i>		<i>NON-AGRICOLE</i>	
	<i>%</i>	<i>Nb moyen</i>	<i>%</i>	<i>Nb moyen</i>
Innovation	53	1,1	48	0,7
Abandon	30	0,4	26	0,3

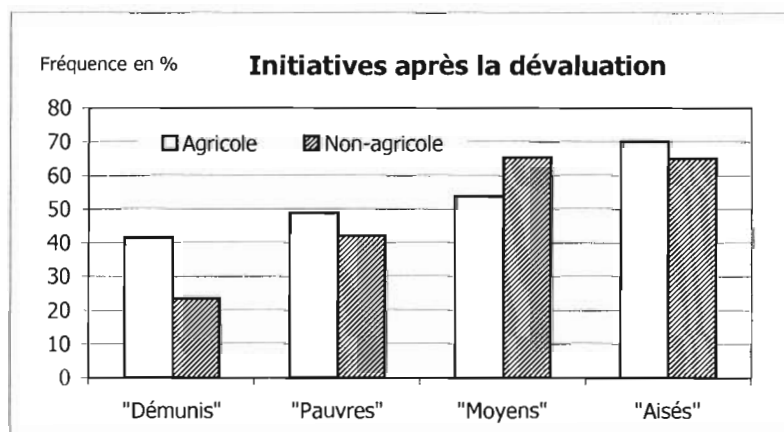
Source : 161 exploitations agricoles. 185 nouvelles cultures pour 85 exploitations et 64 abandons agricoles pour 47 exploitations en zone baoulé. 97 nouvelles activités extra-agricoles pour 77 exploitations et 52 abandons non-agricoles pour 42 exploitations.

La manipulation monétaire de 1994 a, donc, constitué un événement majeur pour les petits producteurs ruraux baoulé et tagouana. Certes, elle a renchéri certains facteurs de production importés (pesticides, insecticides, fongicides et engrais) précédemment disponibles à des prix subventionnés. Mais la modification de parité monétaire a, dans l'ensemble, surtout eu des effets positifs sur les systèmes de culture baoulé et tagouana, puisque les intrants importés sont très peu utilisés par les producteurs. En effet, en favorisant la consommation de vivriers locaux au détriment de certaines denrées alimentaires importées, elle a incité les producteurs à innover (70% des cas) ou accroître les superficies cultivées des certains vivriers (30% des cas).



Source : 201 nouvelles cultures et 104 nouvelles activités non-agricoles. (1) janvier et février uniquement

On observe même une accélération dans le rythme des tentatives de reconversion et un approfondissement d'une tendance traditionnelle à la diversification. En moyenne, chaque producteur aura au moins adopté une nouvelle culture ou activité depuis 1994. Il s'agit, par une meilleure allocation des facteurs terre et travail, de tirer à la fois parti des potentialités locales (meilleure accessibilité physique au marché, potentialités agro-pédologiques à transformer en ressources) et des nouvelles opportunités marchandes tout en réduisant au maximum la prise de risque. Les réponses développées sont partiellement corrélées aux niveaux de revenu des producteurs. Les efforts agricoles sont d'autant plus marqués que les producteurs sont des « petits ». Inversement, les initiatives non-agricoles sont plus fréquentes chez les « grands »¹⁵.



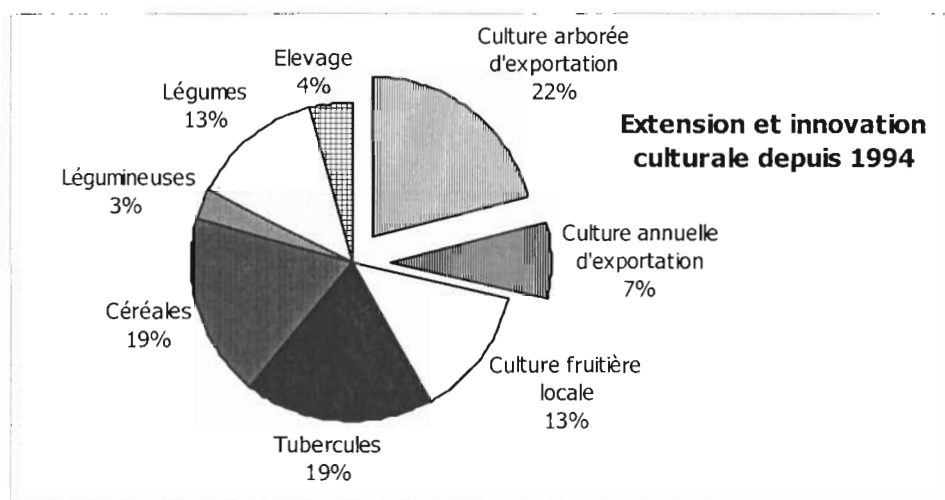
Source : 161 exploitations en zone baoulé.

En dépit du manque de relais coopératif, de disponibilités monétaires réduites, la dynamique de diversification est lancée. Cette tendance n'est pas nouvelle. En milieu

¹⁵ 1,2 activité nouvelle en moyenne dans le quartile supérieur (revenu net moyen annuel d'environ 950 000 francs CFA) contre 0,2 dans le quartile inférieur (revenu net moyen annuel inférieur à 45 000 francs CFA).

rural africain, afin de limiter les aléas de la production agricole¹⁶, la paysanne a l'habitude de diversifier les espèces cultivées et les variétés au sein d'une même espèce tout en multipliant les types d'associations cultures. En agissant de la sorte, elle divise d'autant le risque – agronomique et économique – encouru avec la même variété conduite en culture pure (MILLEVILLE et SERPANTIE 1992). Sa tâche essentielle consiste, en effet, à essayer de tirer le meilleur parti des facteurs locaux de production afin de maintenir la sécurité alimentaire du groupe¹⁷.

Les efforts des petits exploitants baoulé se sont préférentiellement portés sur les cultures vivrières marchandes (67%) qui peuvent être commercialisés ou consommées dans le ménage en fonction des besoins. Le riz et l'igname sont les deux principales cultures vivrières concernées : la première représente 17% des actions de développement agricoles depuis la dévaluation contre 11% pour la seconde. Cette préférence affichée n'est toutefois pas synonyme de désintérêt pour les cultures d'exportation. L'intérêt pour les cultures arborées extensives est réel d'autant plus qu'elles permettent un marquage durable du terroir d'exploitation. La culture de l'anacarde semble connaître un franc succès (10%) devant le café Robusta (7%).



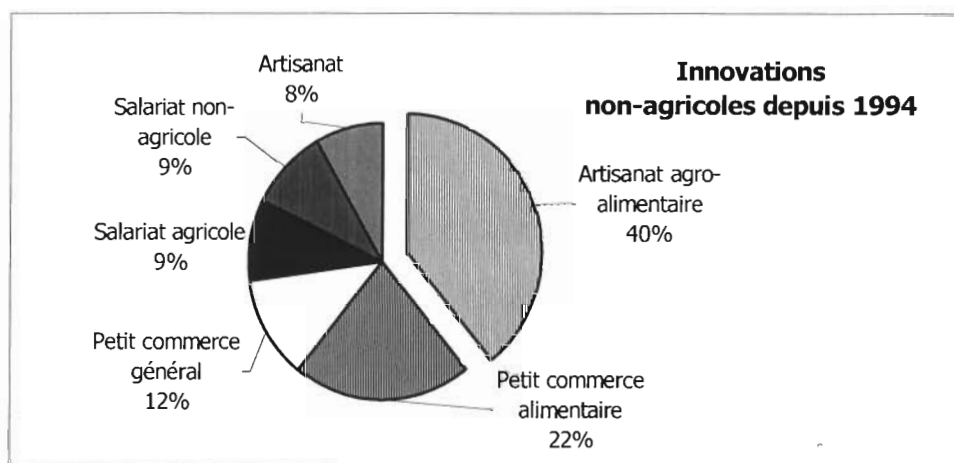
Source : 165 cultures développées ou adoptées depuis 1994 en zone baoulé.

En revanche, la culture cotonnière fait un peu figure de parent pauvre (7%). En dépit d'un prix minimum annuellement revalorisé par décret (170 francs CFA pour la campagne 1996-1997 et 180 francs CFA pour celle de 1997-1998), le coton ne semble pas

¹⁶ Tels que la forte variabilité dans la répartition annuelle des pluies, le difficile stockage des céréales et des tubercules soumis aux attaques parasitaires, la destruction des récoltes par les ravageurs.

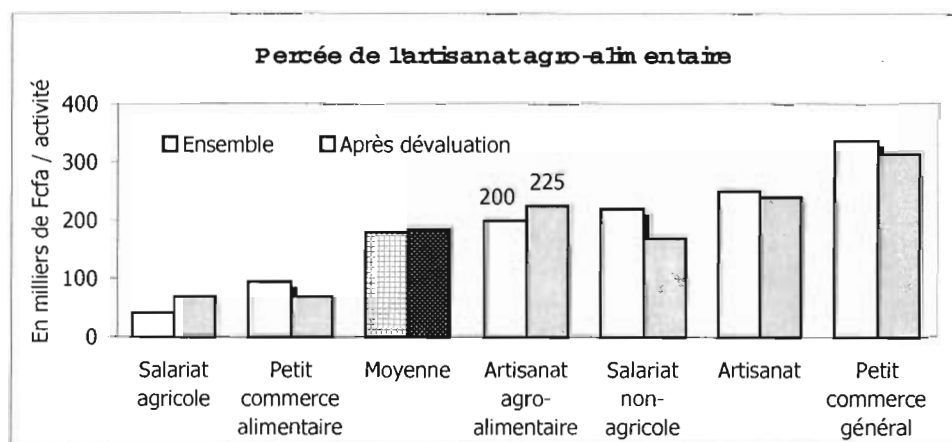
¹⁷ Elle peut, par exemple, jouer sur toute la gamme des vivriers - variété à cycle court ou long, à semis précoce ou tardif - selon les particularités de la saison agricole. Par ailleurs, en variant la densité d'une même culture d'une parcelle à l'autre, la paysanne peut, à chaque cycle de culture, calquer sa production sur ses besoins réels. En outre, elle a le choix de semer sur la même parcelle plusieurs variétés d'une même espèce aux propriétés spécifiques (précocité, productivité, rusticité, résistance aux maladies, facilité de stockage) et aux usages culinaires variés. Sur le plan purement agronomique, les associations culturales présentent également le double avantage de protéger le sol par un couvert végétal renouvelé tout au long de l'année, de limiter les maladies.

être parvenu à s'intégrer durablement dans les systèmes cultureux baoulé. La cherté des intrants et les exigences culturelles y sont, sans aucun doute, pour beaucoup mais on peut invoquer des raisons socio-anthropologiques. Le coton garantit, certes, des revenus réguliers au même titre que le café mais il ne permet pas d'accéder au statut social de planteur. Qui plus est, c'est même le coton qui est le plus souvent citée dans la liste des cultures abandonnées depuis 1994 (20% des cultures abandonnées entre 1994 et 1997).



Source : 97 nouvelles activités extra-agricoles développées dans 42 exploitations en zone baoulé.

Les $\frac{3}{4}$ des initiatives non-agricoles prises depuis la dévaluation sont des activités commerciales. La percée de l'artisanat agro-alimentaire – fabrication d'attiéké, de placali, de beignets – est très nette mais reste l'apanage des femmes. En valeur (en francs CFA), il représente même 50% du total des revenus moyens extra-agricoles de 1996. La vente s'effectue aussi bien directement au village par l'intéressé que sur les petits marchés ruraux ou semi-urbains. Les bénéfices moyens obtenus sont loin d'être négligeables. Ils auraient même tendance à progresser alors qu'ils régressent pour toutes les autres activités (sauf le salariat agricole).



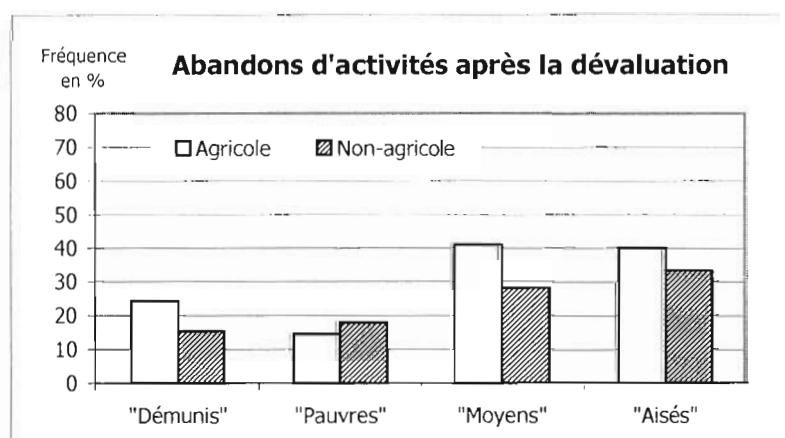
Source : 142 activités non-agricoles dont 103 depuis 1994 en zone baoulé.

Cette dynamique semble encore fragile dans la mesure où les petits producteurs ruraux se heurtent à de nombreux goulets d'étranglement (trésorerie insuffisante, manque de semences et d'intrants). Faute de soutien, d'encouragement ou de connaissance technique suffisante, beaucoup d'initiatives tournent court et sont délaissées. Ceci pourrait expliquer aussi pourquoi, en 1997, près d'un exploitant sur deux (43%) n'avait encore fait preuve d'innovation dans le domaine agricole. Parmi les principales raisons ayant motivé l'abandon des cultures – parfois récemment introduites sur l'exploitation – on relève l'importance des soins culturaux et l'augmentation de la charge de travail, la dégradation des rendements, les feux de brousse : toutes raisons qui paraissent peu liées à la modification du contexte global (libéralisation des filières vivrières et dévaluation).

RAISONS MAJEURES D'ABANDON (en %)	BAOULÉ
Surcharge de travail	29
Baisse des rendements	20
Feux de brousse	20
Prix peu rémunérateur	7
Commercialisation difficile	7
Autres	17
ENSEMBLE	100

Source : 127 réponses pour 64 exploitations ayant délaissé au moins une culture entre 1990 et 1997 en zone baoulé.

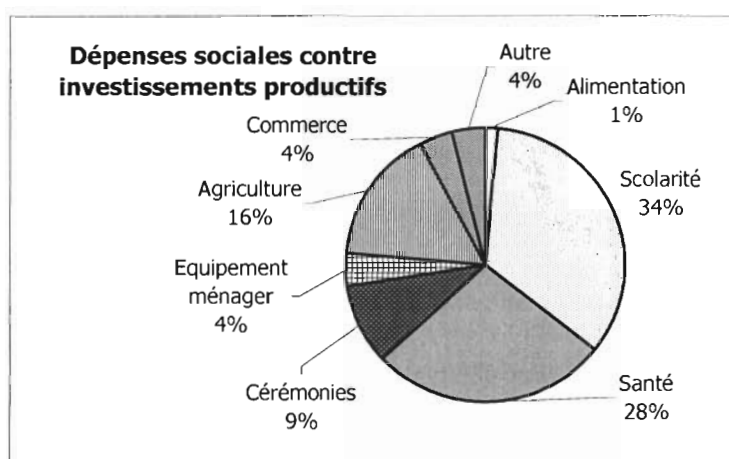
Ces abandons s'expliquent par l'impréparation relative des actifs concernés. En effet, la diffusion d'une innovation s'organise d'abord en fonction des affinités de voisinage, en dehors de toute formation préalable. On innove dans l'urgence sans prendre la mesure des changements et des charges que cela implique. Ainsi, une nouvelle activité qui perdure sur l'exploitation plus d'une année et génère des revenus complémentaires appréciables aura de bonnes chances d'être adoptée par un voisin moins entreprenant. Dans le cas contraire, elle est rapidement abandonnée par ses initiateurs pour une autre.



Source : 161 exploitations en zone baoulé.

- **Amélioration improbable de l'accessibilité financière.**

Les marges financières des petites exploitations familiales à faible niveau d'intrant sont globalement très étroites. Faute de trésorerie suffisante, le chef de ménage est généralement amené à arbitrer entre plusieurs postes de dépenses : entre dépenses sociales et investissements productifs. Si les producteurs intégrés dans certains projets de développement (CIDT) bénéficient encore de certaines facilités financières (crédit préférentiel, fournitures d'intrants), il n'en va pas de même pour ceux qui ne pratiquent aucune culture d'exportation et tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente de surplus sur le marché locale. En économie marchande libéralisée, la survie de telles unités de production passe nécessairement par une diversification et une multiplication des sources de revenus. Encore faut-il que le petit producteur ait les moyens d'entreprendre de nouvelles activités. L'accès au crédit est donc très souvent déterminant pour le développement de telles initiatives.



Source : 73 emprunts contractés en zone baoulé depuis 1994.

Si la demande en crédit semble se maintenir depuis la dévaluation (36% des exploitants ont effectué un emprunt), les nouvelles opportunités marchandes ne débouchent que très rarement sur des nouveaux emprunts. L'essentiel de la demande porte sur des petits crédits affectés à certaines dépenses sociales traditionnelles : santé et scolarité. L'épargne, elle-même, est préférentiellement utilisée dans le domaine de la santé (30%), de la scolarité (21%) ou de l'alimentation (26%).

La valeur moyenne des emprunts est comprise entre 35 000 francs CFA et 40 000 francs CFA. Leur impact économique réel est donc minime. Si l'on observe un relatif engouement pour de nouvelles spécialisations agricoles ou pour des activités commerciales, les initiatives adoptées reposent presque toujours sur les ressources financières propres de l'individu, du ménage ou mobilisable au sein de la famille élargie par les jeux de la parenté.

RAISONS DE NON-EMPRUNT DEPUIS 1994 (en %)	BAOULÉ
Perte d'indépendance	75
Incapacité à rembourser	9
Pas de prêteur	5
Peu solvable	3
Intérêts trop élevés	3
Autre	5
ENSEMBLE	100

Source : 102 réponses en zone baoulé.

La zone baoulé dense se caractérise donc par un faible niveau de recours à l'emprunt depuis la dévaluation. Cette spécificité est à rechercher dans les fondements et la régulation de la société. L'individu préfère se « débrouiller seul » afin de ne pas inaugurer une relation de dépendance qu'une dette est susceptible de créer. Les échanges de parentèle étant régis par la règle de « donnant-donnant », l'intéressé préfère ne pas emprunter plutôt que de « devoir ». Cette crainte a pour effet d'ostraciser les emprunteurs et d'obérer toute décision financière locale. Ceci contribue encore à réduire l'accès au micro-crédit familial.

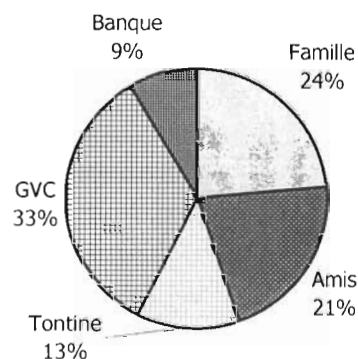
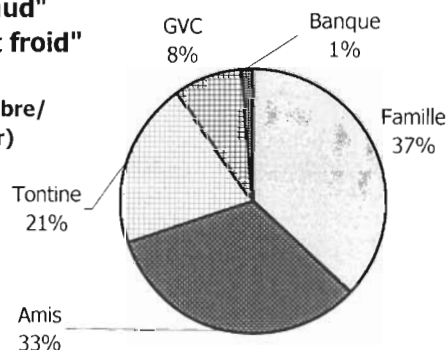
ÉPARGNE EN 1996	BAOULÉ
Fréquence (en %)	86
Épargne individuelle (fréquence en %)	71
Valeur moyenne (en francs CFA)	111 750
Montant moyen/exploitation (en CFA)	98 500
Taux d'épargne (en %) (1)	26

Source : valeur moyenne sur 140 exploitations et montant moyen sur 161 exploitations zone baoulé. (1) Ratio épargne/revenu net global annuel.

Cette défiance/méfiance par rapport à l'argent extérieur au ménage est confirmée par les modalités de constitution de l'épargne. Elle est très souvent gérée de manière individuelle, en dehors de tout contrôle familial et communautaire. Elle constitue, avec les dons monétaires (cf. § 8.), un recours privilégié en cas de difficulté transitoire ou de grosses dépenses. Son rôle est d'autant plus stratégique que les autres formes de recours financier sont réduites ou déjà épuisées (dons familiaux). L'épargne ainsi constituée ne réduit pas sensiblement la vulnérabilité financière du ménage, puisqu'elle est fréquemment « consommée » pour des besoins imprévus ou redistribuée afin de parfaire la cohésion sociale lors de cérémonies ostentatoires.

"Argent chaud" contre "argent froid"

(en % du nombre/
de la valeur)



Déjà difficile par les conditions même d'attribution des prêts (caution, compte bancaire), l'accès au crédit institutionnalisé (banques) est rendu problématique par le désintérêt des banquiers pour le monde rural. Ceux-ci ont coutume d'avancer comme argument que les dépôts d'une paysannerie touchée par une décennie d'ajustement seraient insuffisants à couvrir les coûts d'exploitation et que la multiplication de toutes petites opérations serait peu rentable. Par ailleurs, la dispersion géographique des intéressés serait un handicap supplémentaire pour le recouvrement des créances, alors même que le remboursement des prêts bancaires contractés (ce que l'on a coutume d'appeler « argent froid ») connaît habituellement de grandes difficultés en milieu urbain. Ce type de crédit est donc réservé à une minorité de double-actifs ou de producteurs spécialisés fortement insérés dans le marché mondial qui peuvent apporter la garantie de revenus réguliers et suffisants pour contracter des emprunts. Par ailleurs, même pour l'« argent chaud » (i.e. crédits familiaux), le taux de non-remboursement n'est pas négligeable : il avoisinerait les 30% en zone baoulé.

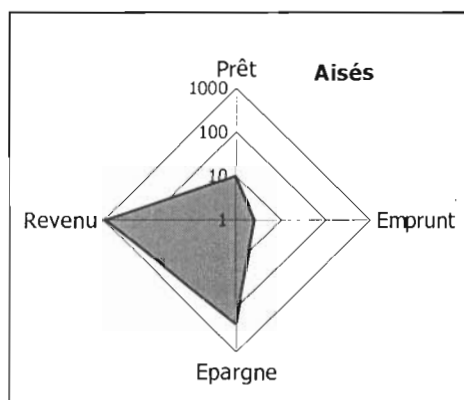
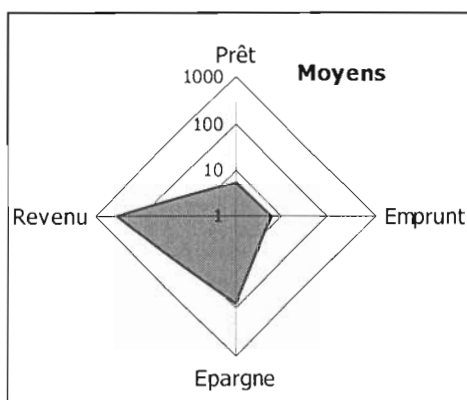
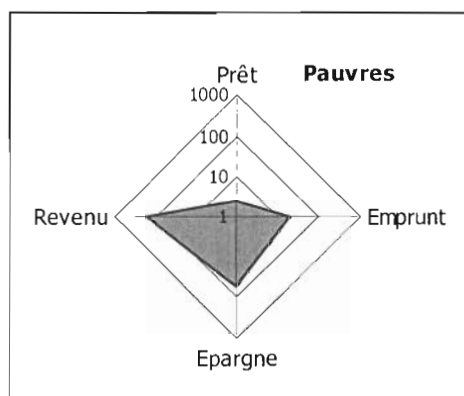
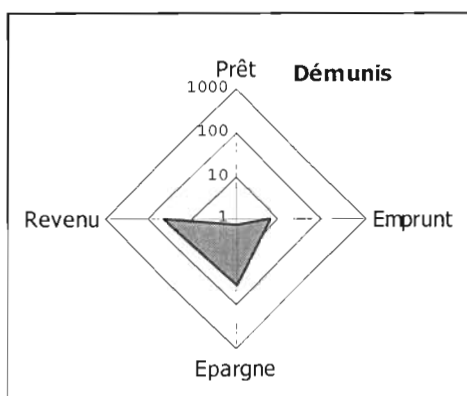
PRATIQUES FINANCIÈRES APRÈS DEVALUATION	EMPRUNT	PRET
Fréquence (en %)	36	35
Valeur moyenne (en francs CFA)	36.500	26.000
Montant moyen/exploitation (en CFA)	8.500	4.750
Taux de remboursement (en %)	70	65
« Argent chaud » (en % du nb)	70	100

Sources : 74 emprunts et 78 prêts effectués depuis 1994 exploitations en zone baoulé.

Parallèlement, la pratique du crédit associatif et communautaire (tontine, coopérative, COOPEC,...) semble peu développée. Ce tient à l'état d'esprit qui prévaut dans ces sociétés rurales où la prégnance des comportements socioculturels reste très forte. L'effort solidariste, conçu par le développeur comme une base nécessaire à l'essor des groupements coopératifs, est en fait perçu comme la juxtaposition d'efforts dont les produits ne sauraient bénéficier à l'individu en particulier. L'économie rurale de cette région repose donc encore sur l'association d'une agriculture extensive avec un crédit essentiellement familial. On fait plutôt confiance aux membres de la famille et aux amis qui assurent une sorte de crédit permanent rapidement mobilisable, pour des sommes minimales (25 000 francs CFA en moyenne contre 70 000 francs CFA pour les organismes contractuels et bancaires). C'est méconnaître la souplesse et la solidité du système tontinier (tontine simple ou à plusieurs tours, taux de cotisation variables, avaliste). La tontine joue en effet, un double rôle : aider à faire face à certains imprévus et inciter les membres à épargner en prévision de besoins ou d'investissements futurs. Elle remplace un véritable crédit rural qui reste à encore organiser, malgré les progrès de la CREP-COOPEC, à l'image des mutualités agricoles françaises ou des Credit Unions américaines.

La situation financière de la majorité des ménages ruraux est difficile, voire problématique. Les marges de manœuvre financière sont réduites (disponibilités immédiates et potentielles). En dépit des efforts de diversification et de multiplication des activités, la

relance économique est toujours attendue et à-venir en zone de savane. La dévaluation n'a pas eu les effets escomptés en terme d'amélioration de revenu (hausse de la demande locale en produits vivriers) dans la mesure où le pouvoir d'achat des consommateurs urbains de centres secondaires n'a pas connu d'embellie depuis 1994. On s'efforce de gérer la pénurie au quotidien : on emprunte et on prête peu, faute de moyens en général ; en revanche, on épargne beaucoup, essentiellement par nécessité, en prévision des événements familiaux (décès, maladie, déplacement, cérémonies,...). Les sommes d'argent mises de côté sont rarement thésaurisées et presque toujours rapidement « consommées ».



8. STRATÉGIES DE RENFORCEMENT DES FILETS SÉCURITAIRES.

L'incertitude et l'imprévu sont des constantes en milieu rural africain. Le degré d'exposition des individus est d'autant plus élevé que les risques sont multiformes et non probabilisables. Leur sensibilité/vulnérabilité – à ce même risque – peut être mesurée à l'aide de certains indicateurs socio-économiques. Celle-ci dépend aussi de l'interaction et de l'évolution de certains phénomènes non quantifiables. En l'absence de véritable système de protection sociale, institutionnalisé ou communautaire, le rural n'a d'autre choix que de s'en remettre au groupe familial. Le système de solidarité familiale est multiforme (grande diversité des biens échangés et des formes d'actions) et multi-objectifs. Il s'adresse aussi bien à la parentèle proche qu'éloignée. Il met en relation les cellules rurales et urbaines du groupe lignager. Il pourvoit aux nécessiteux et touche les ménages plus aisés. Chaque pourvoyeur est en même temps un demandeur potentiel. Il permet de réactualiser les liens lignagers distendus par l'éloignement ou la marginalisation économique.

De quelle manière la dévaluation et l'ajustement ont-ils influé sur ce schéma général de fonctionnement de réseaux de solidarité à base ethno-géographique et socio-géographique (réseaux familiaux) ? Y-a-t-il eu modification des logiques régissant l'économie des transferts familiaux ? Assiste-t-on à une déstructuration de l'aide communautaire (sélection drastique des partenaires, baisse des transferts), à une accélération des mécanismes d'individualisation (repli sur la parentèle proche, exclusion des plus vulnérables) ou à une recomposition, plus équivoque, des solidarités ?

• Réciprocité mesurée et solidarité englobante.

« *L'égoïsme est un péché, mais la solidarité n'est pas un dû* ». Cette formule, en forme de boutade, résume bien la nature équivoque de la solidarité familiale. Elle constitue l'un des rares recours socio-économiques pour la plupart des ruraux et une forme réelle de régulation sociale. De ce fait, rares sont les individus n'ayant pas de partenaire au village ou en ville (6%) mais ceux qui n'échangent pas – même s'ils ont des partenaires – sont légèrement plus nombreux en 1996 (14%).

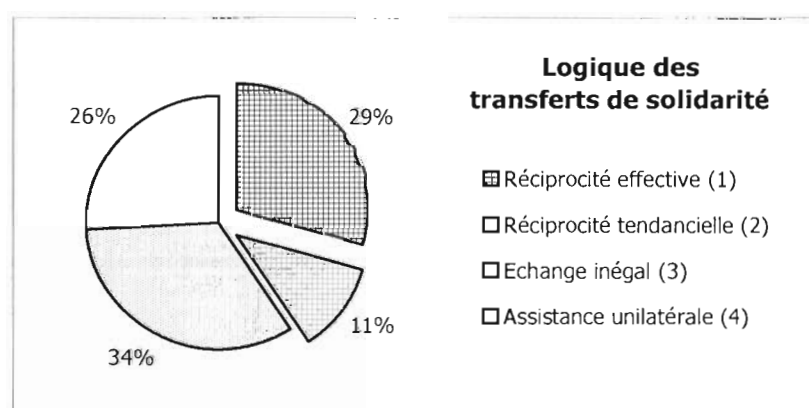
La solidarité présuppose, certes, l'intériorisation individuelle d'une pression communautaire (MAHIEU 1990) dans un contexte d'incertitudes non probabilisables (maladie, accident, malchance – elle s'impose donc comme une totalité pesante - mais ne peut durablement fonctionner sous la contrainte.

BILAN DES TRANSFERTS	1996	1994-1996
Favorable à l'enquête	54	43
Équilibré	15	29
Défavorable à l'enquête	31	28
Ensemble	100	100

Sources : 327 transferts communautaires en zone baoulé en 1996.

Chaque forme de solidarité est nourrie par une adhésion préalable, réactualisée par des échanges de biens et de services. Leur valeur respective est proportionnée au statut social des personnes considérées, aux disponibilités effectives ou, dans certaines limites, aux capacités prêtées par l'entourage. Elle est donc souvent inégale. C'est dans la catégorie des ruraux « Aisés » que la solidarité est plus fréquemment perçue comme un système imparfait : 48% des enquêtés pensent qu'ils perdent dans ce jeu d'échanges alors qu'ils avoisinent 25% dans les autres cas groupes. Si l'on tient compte du statut résidentiel des pourvoyeurs ruraux, on remarque que les anciens migrants (57%) sont également plus enclins que les résidents permanents (48%) à penser que ce système d'échanges interpersonnels leur est favorable. Mais dans l'ensemble, ceux sont ruraux enquêtés qui tirent le meilleur profit du système.

Néanmoins, la solidarité vécue s'apparente bien encore, dans la société baoulé, à un système de dons et de contre-dons. La réciprocité, fut-elle symbolique, est très souvent recherchée, souvent préservée. Chaque partenaire calque, lorsqu'il le peut, ses efforts communautaires sur le comportement de l'autre fin d'équilibrer la valeur des transferts. Lorsque le partenaire réduit le nombre et la valeur des dons, il applique, en retour, la même tactique ; parallèlement, lorsque les contre-dons reçus sont plus fréquents et importants, il augmente les siens propres. Ainsi, la logique du « donnant-donnant » tend à l'emporter dans quatre échanges sur dix effectués depuis la dévaluation (1994-1996)¹⁸, le reste étant régi par une logique d'échange inégal ou d'assistanat (soutien sans compensation). Dans certains cas toutefois, la disparité des situations entre les partenaires est telle que les échanges s'effectuent presque à sens unique. La solidarité s'apparente alors à une aide minimale fonctionnelle de survie.



Sources : sur la base de l'évolution (1994-1997) de 373 transferts communautaires effectifs en zone baoulé. (1) Donne pas/reçoit pas, donne moins/reçoit moins, donne autant/reçoit autant, donne plus/reçoit plus ; (2) donne moins/reçoit pas, donne pas/reçoit moins ; (3) Donne moins/reçoit autant, donne moins/reçoit plus, donne autant/reçoit plus, donne plus/reçoit autant, donne plus/reçoit moins ; (4) donne pas/reçoit autant, donne pas/reçoit plus, donne plus/reçoit autant, donne plus/reçoit moins, donne plus/reçoit pas, donne autant/reçoit pas.

¹⁸ Cette proportion est réduite si le calcul s'effectue sur les 320 échanges effectifs de biens : elle s'établit alors à 18% pour la réciprocité effective et 13% pour la réciprocité tendancielle.

L'image d'une « famille-providence », pleine de libéralités redistributrices ne s'applique que très imparfaitement au vécu des solidarités. Dans ces transferts, on recherche moins à compenser la valeur des biens échangés qu'à cotiser des droits à des soutiens potentiels avec une communauté d'individus. « *On n'échange pas, on utilise* ». On donne moins que l'on ne participe. Et c'est en fin de compte autant des biens que des valeurs symboliques que l'on échange. On cotise une sorte d'assurance vis-à-vis d'une communauté d'individus alors que la quasi-totalité des tutelles (coopératives, sociétés de développement) a disparu ou voit ses capacités d'intervention amputées. Intégrer le cercle des solidarités revêt dès lors une importance d'autant plus cruciale. En refusant d'aider on s'exclut des possibles dont l'entourage est porteur (MAHIEU 1990), mais en aidant on ne récupère pas immédiatement ni systématiquement une contrepartie. Chacun est donc amené, par un consentement volontaire, à assumer vis-à-vis de sa parentèle une communauté de droits et d'obligations potentielles/réelles. Tout en sachant qu'il est des assiduités dont il est difficile, par la suite, de se défaire. Certes, lorsque la pression devient trop forte et qu'elle devient synonyme de parasitisme à rebours, un pourvoyeur peut tenter de mettre en place certaines parades, mais il ne pourra s'extraire du champ redistributif sous peine de se couper de la communauté. Ce qui équivaldrait à une mort sociale à plus ou moins brève échéance et s'exposer à un ensemble de pressions coercitives.

Le cercle géographique des partenaires avec lesquels les petits producteurs entretiennent des relations d'échanges est clairement défini par le poids historique des migrations rurales traditionnelles vers les anciens fronts pionniers. L'attraction économique d'Abidjan est également perceptible mais non prépondérante.

LIEU DE RÉSIDENCE DES PARTENAIRES (%)	RÉSIDENT	MIGRANT	ENSEMBLE
Village d'enquête	32,8	35,4	34,8
Autre village	4,6	6,0	4,7
Préfecture/autre ville	5,3	5,2	5,2
Bouaké	3,8	7,2	6,0
« Basse Côte d'Ivoire »	53,4	46,2	49,3*
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

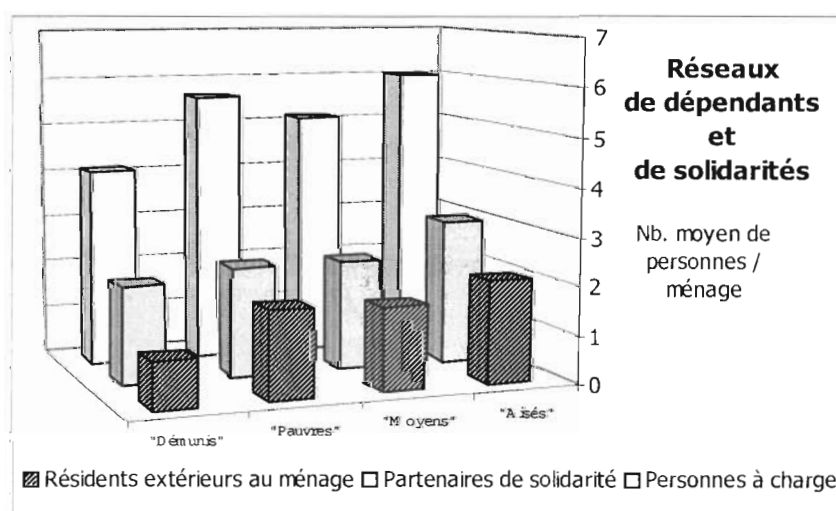
Sourc : 380 réponses en zone baoulé, 130 réponses pour les résidents et 250 réponses pour les migrants. * dont 17,2% pour la ville d'Abidjan.

D'une manière générale, la dispersion de la parentèle, caractéristique des ménages baoulé, contribue à renforcer la mobilité des membres du ménage et à intensifier les transferts communautaires sans qu'il puisse être établi de corrélation avec l'éloignement géographique : on échange pas plus à courte qu'à longue distance mais la fréquence des visites diminue avec la distance. On se rend visite quotidiennement ou presque au village mais l'on échange peu souvent. Inversement, plus les parents-amis résident loin, plus les visites sont rares. Mais, on ne voyage pas les « mains vides ». On se déplace moins fréquemment que l'on échange, a fortiori lorsque les disponibilités financières baissent ou que les partenaires sont éloignés. Les visites, déjà peu fréquentes, deviennent alors exceptionnelles, réservées à des événements importants (deuils, funérailles, mariage).

<i>PARENTÉ AVEC LES PARTENAIRES (%)</i>	<i>RÉSIDENT</i>	<i>MIGRANT</i>	<i>ENSEMBLE</i>
Fils/fille	29,5	18,3	22,1
Frère/sœur	27,1	28,3	27,9
Ascendants	11,6	7,2	8,7
Autres parents*	15,5	22,7	20,3
Amis et voisins	16,3	23,5	21,0
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : 380 réponses en zone baoulé. 129 réponses pour les ménages de résidents et 251 réponses pour les ménages de migrants. * Parents éloignés et belle-famille.

Très logiquement, dans ce système de transferts communautaires les liens de parenté sont privilégiés et prépondérants (59%). Les liens de sang (enfants, frères ou sœurs) l'emportent également sur les relations d'alliance (belle-famille, amis). Cette primauté est moins marquée lorsque le ménage a résidé en ville ou dans une autre région (54%). En effet, au cours de ses déplacements le migrant aura nécessairement tissé des liens avec des personnes extérieures à sa parentèle qu'il s'efforcera de maintenir. Selon toute vraisemblance, cette suprématie devrait même s'être progressivement renforcée dans un contexte généralisé de raréfaction des revenus. Y-a-t-il eu, pour autant, recentrage sur la parentèle proche ? Le manque de comparaison historique ne permet pas de l'affirmer mais ce postulat est confirmé dans d'autres sociétés rurales (Cameroun). Parallèlement, plus la situation des ménages ruraux est précaire et plus les échanges sont encore polarisés sur la parentèle proche.

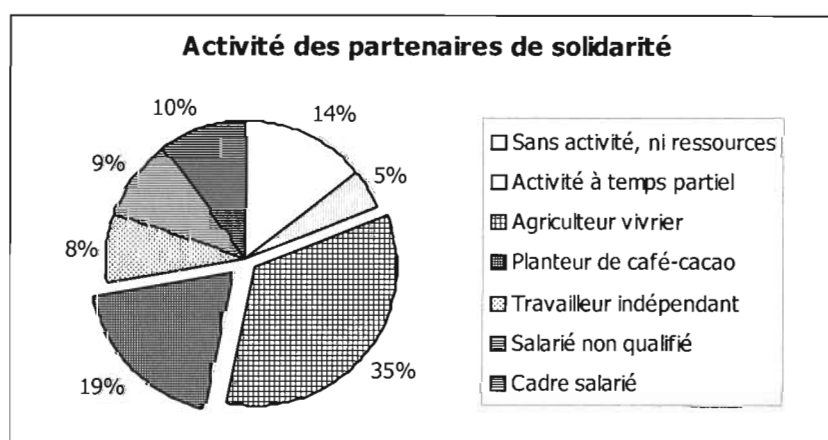


Source : 161 exploitations en zone baoulé. Chaque classe de revenu regroupe 25% des enquêtés.

Si l'on s'intéresse à la taille des réseaux de dépendants et des partenaires, on s'aperçoit qu'elle est, dans l'ensemble, proportionnelle au revenu net global du ménage. Ce qui peut légitimer l'impression qu'ont parfois les producteurs aisés d'être plus fortement « pressurés ». Dans les faits, la situation est plus ambivalente. Chacun a, certes, intérêt à

redistribuer ou à prendre en charge certains types de personnes mais les plus démunis y ont un plus grand avantage (selon la logique du système). A condition qu'ils aient, toutefois, les moyens de le faire sans renforcer leur vulnérabilité économique. Ce qui n'est pas nécessairement le cas¹⁹. On aboutit donc à ce paradoxe : les ménages pauvres n'ont pas intérêt à tenter d'échapper au système mais celui-ci contribue à renforcer leur précarité et leur dépendance, c'est-à-dire leur vulnérabilité économique.

Les secteurs d'activité professionnelle des parents-amis avec lesquels on entretient des relations d'échanges – dons et contre-dons – sont diversifiés. Chômeurs, scolaires et « débrouillards » à revenu nul ou très faible constituent une minorité (20%). Les actifs urbains salariés sont également peu représentés (19%). Ce sont donc les partenaires ruraux, exerçant une activité agricole en zone de savane ou de forêt, qui sont les plus nombreux (54%). Cela s'explique, à nouveau, par le schéma socioculturel et historique de l'émigration baoulé et l'importance accordée au travail de la terre.



Source : 380 partenaires en ville et au village pour 152 exploitations en zone baoulé.

Parallèlement, la composition socio-économique se modifie insensiblement avec la hausse du revenu des ménages. En effet, si la pression redistributive se renforce à mesure que le statut social progresse, les pourvoyeurs font preuve d'une plus grande sélectivité dans le choix de leurs partenaires. Ainsi la proportion d'inactifs et de personnes sans ressources (chômeurs, « débrouillards », déscolarisés) baisse au fur et à mesure que le niveau des revenus augmente, tandis que la part des sous-groupes en situation de vulnérabilité transitoire augmente (scolaires, ménagères). Ceci explique leur proportion plus élevée chez les ménages ruraux aisés.

¹⁹ Ainsi, le ratio revenu annuel disponible/personne à charge est très défavorable aux plus démunis (respectivement de l'ordre de 10 000, 27 000, 67 000 et 157 000 francs CFA pour les quartiles).

TYPES DE PARTENAIRES	DÉMUNIS	PAUVRES	MOYENS	AISÉS
% sans lien de parenté	22	26	26	32
% cadres et salariés	21	16	14	25
% inactifs sans ressources	14	9	6	25

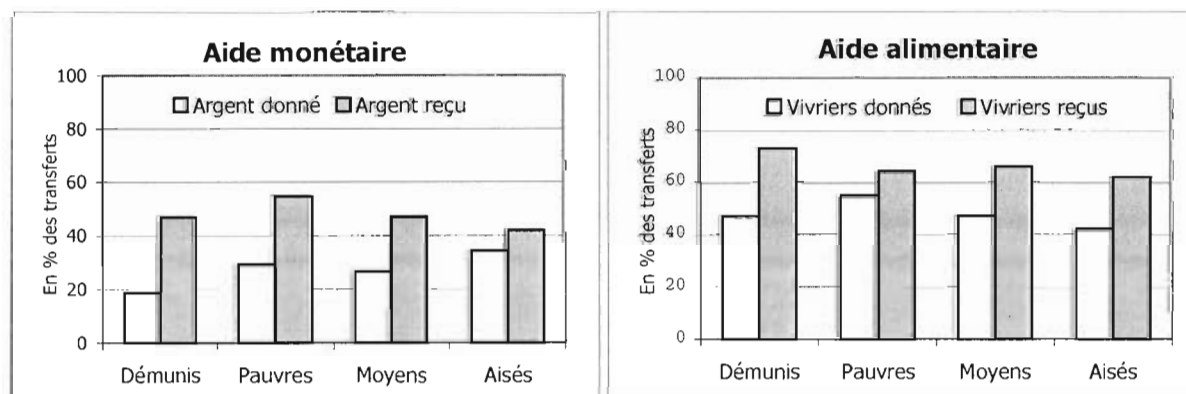
Source : 152 exploitations en zone baoulé. Sur 82, 91, 88 et 118 partenaires d'échanges.

On tend donc à limiter les transferts au profit des « paniers percés » et à sélectionner des partenaires « solvables » susceptibles de fournir des prestations sociales en retour : « *on augmente donc les transferts par intérêt* ». Les aides à fonds perdus sont donc minoritaires et ne concernent que des parents isolés en situation de grande précarité (vieux père retraité, sœur répudiée,...) que l'on ne peut délaisser. La position dans le lignage intervient également dans la structuration des réseaux de partenaires. A niveau de revenus équivalents, un successeur, un fils aîné devra composer avec une pression communautaire plus élevée qu'un cadet émigré.

BIENS ECHANGÉS	DONS	CONTRE-DONS
Produits vivriers	66,3	26,0
Argent	28,0	47,9
Biens d'équipement	2,4	22,4
Autre	3,3	3,7
ENSEMBLE	100,0	100,0

Source : 212 dons et 243 contre-dons reçus en zone baoulé.

La nature des biens et des services échangés est très diverse : aide en argent, envoi de produits vivriers, accueil de personnes malades ou en difficulté, placement de scolaires. Les pourvoyeurs peuvent à la fois effectuer des transferts réguliers et des aides exceptionnelles pour répondre à des demandes subites. Comme il devient de plus en plus difficile de garantir une quelconque régularité dans les transferts, l'irrégularité devient la norme.



Source : 212 dons et 243 contre-dons réalisés en 1996 en zone baoulé.

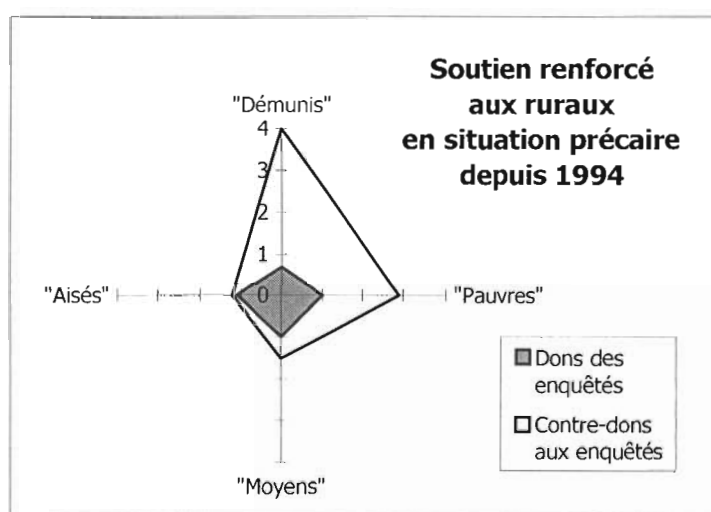
Dans l'ensemble, les échanges n'ont lieu que dans la mesure où ils sont possibles matériellement ou financièrement par le partenaire émetteur. En aucun cas, les échanges ne semblent devoir compromettre la survie du pourvoyeur ou occasionner des dépenses supplémentaires. Chacun fournit des produits ou des aides facilement accessibles (vivriers pour les ruraux et les plus pauvres, produits alimentaires importés et dons d'argent pour les citadins et les plus fortunés), utiles au receveur à qui ils font défaut. Ce qui accredit l'idée d'une solidarité à « coût marginal et valeur inégale ». Toute évaluation précise reste néanmoins très difficile à établir dans la mesure où toute forme de solidarité doit être appréciée sur le plan individuel et collectif, à court et à moyen terme.

ÉVOLUTION DEPUIS 1994	DONS (1)	CONTRE- DONS (2)	RATIO (1/2)
Arrêt/Absence	33,3	24,1	1,4
Baisse	23,3	18,1	1,3
Stabilité	19,8	19,1	1,0
Hausse	23,6	38,8	0,6
ENSEMBLE	100,0	100,0	----

Source : 318 dons et 320 contre-dons reçus en zone baoulé.

En revanche, il est indéniable que la crise multiforme – que traverse la Côte d'Ivoire depuis une décennie – a des effets immédiats et à venir sur les solidarités. Si l'on ne peut parler de crise généralisée du système de solidarité, on assiste à une réduction globale des capacités de transferts de la part des ruraux et des citadins, excepté la fraction réduite des plus hauts revenus. Depuis la dévaluation, la tendance à la baisse des échanges l'emporte aussi bien pour les dons envoyés (56,6%) que reçus (42,2%). Durant l'intervalle, une minorité de pourvoyeurs est parvenue, par intérêt sans doute, à accroître le volume de leur aide. La contraction du système communautaire semble moins peser sur les populations rurales des savanes baoulé. En effet, celles-ci semblent être moins pénalisées par la défection des pourvoyeurs et donateurs et tirer le meilleur parti de l'évolution des échanges depuis la dévaluation (cf. Ratio ci-dessus et figure ci-contre). Faut-il y voir les effets de la réévaluation des cours mondiaux du café et du cacao et de la rémunération effective des baoulé émigrés (partenaires planteurs) ou encore de la reprise économique dans certains secteurs industriels abidjanais (partenaires salariés) ?

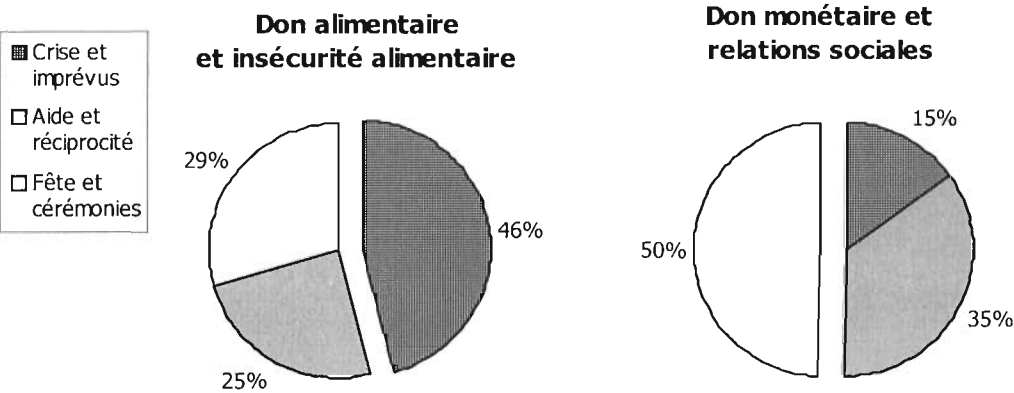
S'il est encore trop tôt pour parler de désagrégation du système de réciprocité, il est clair cependant que l'on assiste à une recomposition accélérée des solidarités. On voit, d'ores et déjà, poindre une solidarité duale : intensification ou maintien d'une assistance symbolique vis-à-vis des déclassés et économiquement vulnérables ; formation de réseaux solidaristes à logique marchande et utilitariste pour les pourvoyeurs moins pauvres. Cette évolution devrait contribuer à renforcer une différenciation socio-économique accrue par une décennie de crise et d'ajustement.

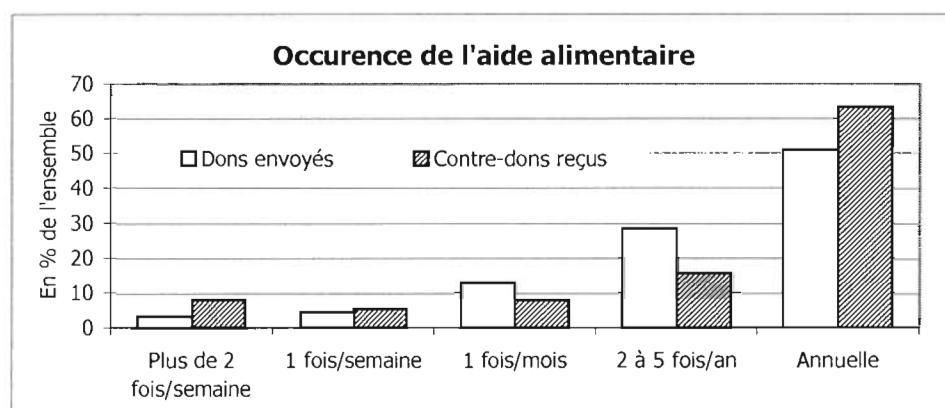


• Economie du don et sécurisation alimentaire.

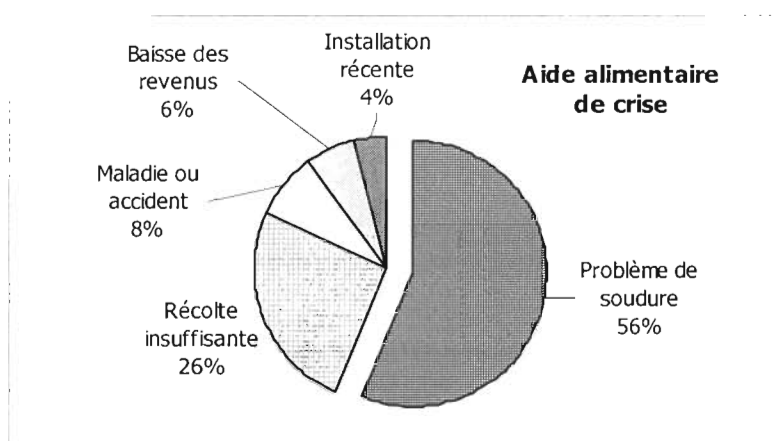
Dans le système traditionnel de solidarité, les échanges de biens ne constituent qu'une forme, parmi d'autres, de participation. Ainsi, les ménages peuvent contribuer en offrant certains services (cf. Stratégies d'adéquation charges/ressources) plus liés au mode de régulation de la société rurale. Toutefois, ce sont les dons concrets – alimentaires ou monétaires – qui permettent de mieux prendre en compte l'impact de la solidarité communautaire en terme de sécurisation alimentaire. En effet, les dons réalisés sont ponctuels et pas toujours reconductibles. Certes, ils interviennent souvent pour appuyer un ménage en difficulté transitoire, devant faire face à un imprévu (achat alimentaire, déficit de récolte, maladie,...). Mais ils constituent aussi des « cotisations » symboliques et de redistributions dans le cadre d'un jeu social plus banal (relations de parenté, d'obligation, rapports de séniorité,...). Toute la question est alors de savoir si ce type de transferts est plutôt un facteur aggravant ou non d'insécurité alimentaire. Cela dépendra de la valeur et de l'occurrence du don, de la période considérée (période de soudure ou de récolte) et de la situation économique du donateur. En ce qui concerne les aides alimentaires fournies par les enquêtés par exemple, leur caractère d'urgence semble établi. Ce qui n'est généralement pas le cas pour les aides monétaires.

En effet, dons et contre-dons en argent interviennent, avant tout, à l'occasion d'événements familiaux (visite, naissance, décès, funérailles,...), de fêtes et de cérémonies, beaucoup plus rarement pour résoudre une situation de crise. Ces occasions sont souvent inattendus mais prévisibles. Certes, chaque individu ne peut prévoir ni leur fréquence, ni leur date mais chaque événement familial s'impose à lui comme une obligation : obligation de donner et de se déplacer.





Source : 155 échanges alimentaires en 1996 en zone baoulé.



Source : 68 réponses en zone baoulé.

En envoyant des produits vivriers à un parent en difficulté, on ne se contente pas de répondre à une demande ou de résoudre un problème d'ordre alimentaire : on réaffirme aussi son attachement à un réseau de parentèle, à un segment lignager. En effet, ces dons peuvent aussi servir de compensation à l'hébergement et la prise en charge d'enfants ou de scolaires. Bien plus, ils jouent le rôle de cotisation préventive dans le cadre d'un système de sécurisation globale. C'est pourquoi, il n'est pas fréquent d'envoyer du riz ou de l'igname sans se déplacer soi-même et visiter des membres de la famille.

ÉCHANGES ALIMENTAIRES MOTIVÉS PAR ... (en %)	BAOULÉ
Un problème de soudure alimentaire	24,5
Une visite familiale	21,3
Une forme de réciprocité	16,8
Un déficit de récolte	11,3
Une compensation matérielle pour des personnes accueillies	8,4
Autres	17,7
ENSEMBLE	100,0

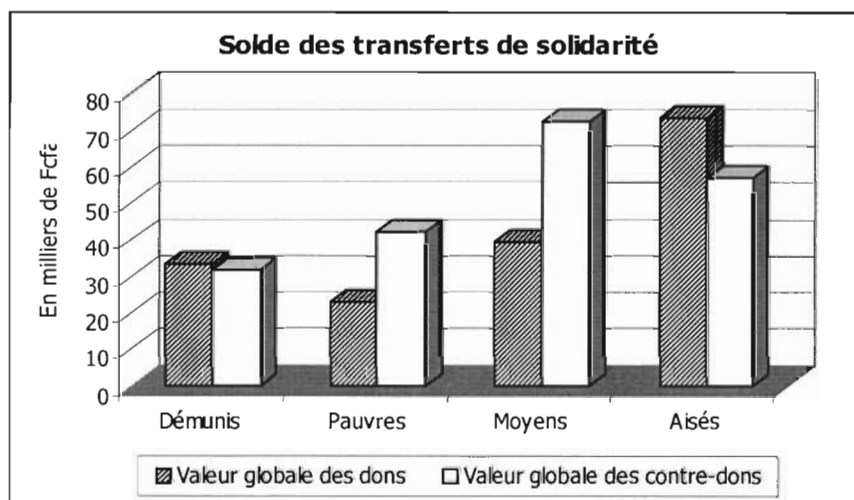
Source : 155 réponses en zone baoulé (par ordre d'importance).

Parmi l'ensemble des denrées alimentaires données ou reçues, trois produits dominent nettement : l'igname (51%), le riz (16%) et la banane plantain (12%). Ils représentent plus des $\frac{3}{4}$ des produits vivriers échangés. L'igname est l'espèce cultivée la plus fréquemment redistribuée sous forme de nourriture ou de semences. Les quantités offertes sont modestes²⁰, encore que l'évaluation des dons en nature est nécessairement sous-estimée par une enquête à passage unique.

VALEUR UNITAIRE DES DONS ALIMENTAIRES	DONS		CONTRE-DONS	
	Kg	Fréquence	Kg	Fréquence
igname	206	51%	370	24%
Riz	96	15%	47	8%
Banane plantain	119	9%	150	6%

Source : volumes et fréquences sur la base de 82 dons d'igname, 24 dons de riz et 15 dons de plantain ; 39 contre-dons d'igname, 13 contre-dons de riz et 10 contre-dons de plantain en 1996 en zone baoulé.

Ainsi, une enquête-consommation par le biais des groupes de commensalité aurait pu permettre une meilleure prise en compte de l'offre alimentaire communautaire (repas pris en commun et dons de nourriture). Cette hiérarchie est dictée par les disponibilités agricoles régionales (l'igname est la culture la plus pratiquée – en fréquence et par ses superficies – en pays baoulé). Les choix cultureux des petits producteurs dépendent, pour leur part, autant des conditions agro-éco-pédologiques que des modèles de consommation alimentaire locaux. Ainsi, les ignames, fortement valorisées dans la société baoulé, apportent à celui qui les consomment une évidente satisfaction alimentaire subjective, bien plus que le maïs ou le riz.



²⁰ 121 kg en moyenne pour chaque don en igname, 17 kg en riz paddy et 13 kg en banane plantain (Sur la base de 140 dons vivriers) ; 227 kg en moyenne pour chaque contre-don en igname, 10 kg en riz paddy et 24 kg en plantain (sur la base de 63 contre-dons vivriers).

<i>VALEUR MOYENNE DES TRANSFERTS (En Fcfa)</i>	<i>DONS FAITS</i>	<i>CONTRE- DONS RECUS</i>
Produits vivriers*	29.000	24.000
Argent	15.000	27.500
ENSEMBLE	44.000	51.500

Source : Moyenne sur la base de 140 dons vivriers, de 139 dons en argent, de 63 contre-dons vivriers et de 137 contre-dons en argent en 1996 en zone baoulé. * après conversion pour chaque produit.

Le solde des transferts communautaires est légèrement positif : la valeur des dons et des contre-dons s'équilibrent. Toutefois, l'analyse détaillée par catégorie de revenus montre qu'il existe d'importantes contrastes : pour les plus « aisés », le bilan est négatif ; les plus « petits » tirent le plus petit profit de leurs envois de solidarité, contrairement aux autres.

9. NIVEAUX DE CONSOMMATION ET D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

Cette action de recherche sur les stratégies de sécurisation alimentaire en Côte d'Ivoire a, d'emblée, opté pour une démarche globale : diagnostiquer et sérier les états à l'aide d'indicateurs, identifier les déterminants et les variables d'influence par des analyseurs, reconstituer les processus et les dynamiques en œuvre. Au stade actuel, nous nous sommes surtout intéressés aux dimensions « accessibilité » et « stabilité » du concept de sécurité/insécurité alimentaire.

Réponses et attitudes des ménages ruraux à la modification de l'environnement global après la dévaluation afin de réduire l'insécurité et la vulnérabilité alimentaire ont été délibérément privilégiées. Pour ce faire, on a cherché à dégager les comportements que les évolutions récentes traduisent tout en essayant de comprendre l'influence des logiques profondes dans une perspective dynamique. Ainsi pense-t-on pouvoir distinguer les réactions qui vont pouvoir atténuer ou aggraver les manifestations les plus graves (pénurie alimentaire, malnutrition,...), d'identifier celles destinées à perdurer et celles qui sont plutôt des palliatifs momentanés. Ce travail doit aussi intégrer certains états alimentaires et nutritionnels afin de pouvoir dresser le bilan de la situation alimentaire des ménages ruraux et urbains.

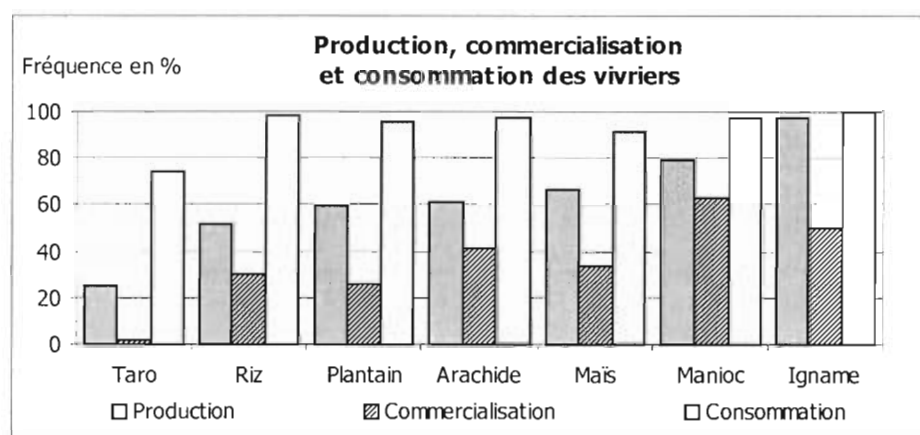
• Agriculture vivrière marchande.

L'agriculture paysanne baoulé est globalement caractérisée par un faible niveau d'intensification en intrants et en capital, sauf pour les producteurs cotonniers encadrés de la CIDT. Le travail est alors le seul facteur de production ayant fait l'objet d'une réelle intensification. Malgré tout, cette agriculture n'a pas pour seule vocation l'amélioration du niveau d'autosuffisance alimentaire et l'autoconsommation. Ainsi, des comportements purement défensives, tel que le repli autarcique – alors même que les prix des produits importés ou manufacturés connaissent une hausse importante – restent exceptionnels.

DESTINATION DES SURPLUS VIVRIERS (en %)	Fréquence
Vente uniquement	1,5
Vente et stockage	41,5
Vente, stockage et don	46,2
Stockage et don	5,4
Stockage uniquement	5,4
ENSEMBLE	100,0

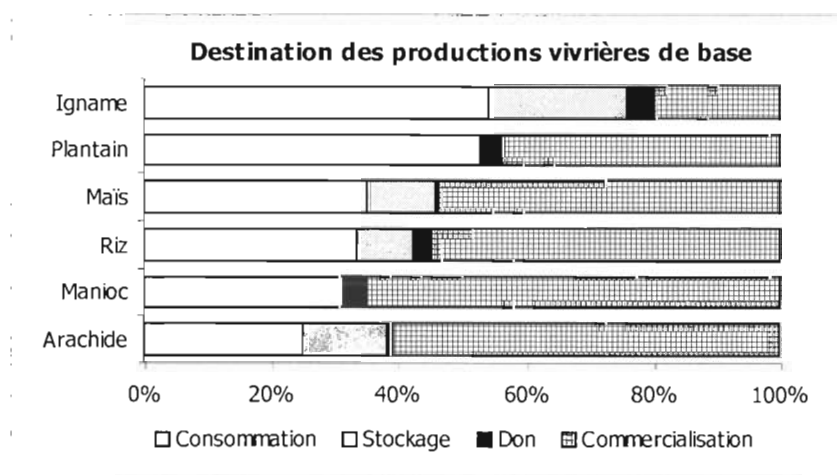
Source : répartition par ordre d'importance sur la base de 228 citations en zone baoulé.

Cette agriculture apparaît donc, aujourd'hui, fortement insérée dans l'économie de marché par le biais de la commercialisation des vivriers : neuf exploitants sur dix vendent une fraction de leurs surplus vivriers tout en s'efforçant de maintenir un stock de réserve d'une saison agricole à l'autre (essentiellement pour servir de semences et non de réserve alimentaire).



Source : en fréquence de réponses pour 161 exploitations en zone baoulé.

La part commercialisée fluctue fortement en fonction des cultures produites et du modèle de consommation alimentaire du groupe de commensalité. Ainsi, les ignames – consommées quotidiennement – sont proportionnellement moins vendues que le riz, le manioc ou l'arachide pour lesquelles la demande urbaine de consommation est forte et qui n'apportent pas la même satisfaction alimentaire subjective. Il faut également tenir compte des difficultés importantes d'acheminement que pose le transport des tubercules, vivriers pondéreux en milieu rural de savane et de la rémunération effective des facteurs de production. A quantité équivalente, l'arachide décortiquée ou le riz paddy local rapporte deux à trois fois plus que l'igname ou le manioc en tubercule. La demande de consommation est très forte pour le riz, la banane plantain et l'arachide en milieu rural : tous les ménages enquêtés en consomment mais ces cultures sont présentes dans moins de six exploitations sur dix. Une proportion notable des approvisionnements s'effectue donc sur le marché local en fonction des disponibilités physiques et de leur accessibilité monétaire en période de récolte.



Source : répartition après évaluation des quantités respectives (152 réponses pour l'igname et le manioc, 159 pour le plantain et le maïs, 160 pour le riz, 161 pour l'arachide) en zone baoulé.

La proportion de vivriers commercialisés varie aussi en fonction de l'accessibilité de l'exploitation pour les vivriers pondéreux (manioc et banane plantain) et des spécialisations régionales. C'est pourquoi, elle est globalement plus élevée dans le département de Bouaké et les villages proches de marchés urbains que dans les zones enclavées. Par exemple, quelque 60% du manioc récolté en 1996 aurait été vendu dans le département de Bouaké contre moins de 40% dans celui de Sakassou. Deuxième culture par le tonnage récolté²¹, le manioc n'a pas la faveur des consommateurs ruraux et apparaît peu consommé en pays baoulé. Il est vendu pour être transformé en attiéké. Son prix moyen de vente au kilo est le moins élevé de toutes les cultures vivrières.

CULTURES VIVRIÈRES	RÉCOLTE (en kg)	REVENU (en Fcfa)	PRIX/KG (en Fcfa)
Igname	2.829	32.500	60
Manioc	2.122	26.200	20
Plantain	584	8.800	35
Riz paddy	466	34.300	135
Arachide	240	16.900	120
Maïs	217	9.700	80

Source : intervalle de réponses compris entre 152 et 161 exploitations selon les cultures en zone baoulé. Chiffres moyens établis pour l'année 1996.

C'est un aliment peu prisé sous sa forme première et qui est « catalogué » comme denrée de soudure ou de pénurie. C'est pourquoi, il est préférentiellement vendu pour être transformé sous forme d'attiéké. Comme les autres cultures, il est rarement enlevé bord-champ par une grossiste-collectrice et presque toujours directement vendu par les agricultrices, essentiellement au détail en fonction des besoins monétaires²². Dans ce but, il est souvent transformé en attiéké par les épouses et parentes du chef de ménage sur l'exploitation avant d'être évacué en ville. Cet attiéké peut aussi être vendu au village, la tendance étant à une hausse de la demande locale.

VIVRIERS INTÉGRALEMENT CONSOMMÉS (en %)	Répartition	Fréquence
Igname	23,4	3,8
Plantain	21,1	49,5
Maïs	17,0	11,3
Manioc	16,0	18,1
Riz	13,3	3,6
Arachide	9,2	6,1
ENSEMBLE	100,0	77,5

Source : répartition par ordre d'importance sur la base de 218 citations en zone baoulé. Fréquence par exploitation sur la base de 158 producteurs d'igname, 83 de riz, 127 de manioc, 99 de plantain et 98 d'arachide.

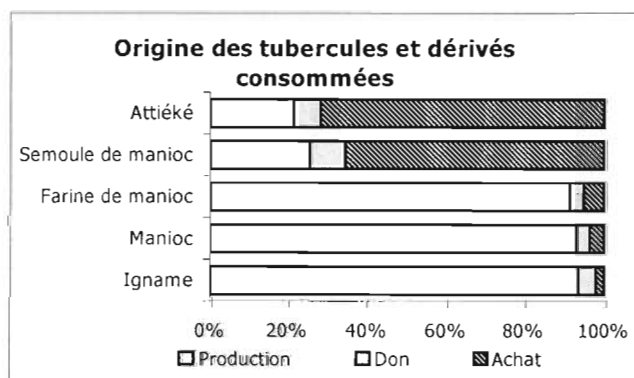
²¹ 2 100 kg par exploitation en moyenne en 1996 contre 2.800 kg pour l'igname.

²² La récolte est donc progressive, aussi toute évaluation des quantités disponibles, non récoltées et encore en terre, est-elle problématique.

L'essor du « vivrier marchand » (CHALEARD 1996) permet au petit producteur de maintenir ou de renforcer son autonomie alimentaire, au détriment parfois, il est vrai, de son autosuffisance alimentaire. Cependant, toutes les cultures vivrières ne font systématiquement l'objet d'une mise sur le marché et peuvent être intégralement consommées par le groupe de résidence (77% des exploitations enquêtées sont concernées). Soit parce que les quantités récoltées ne permettent pas de dégager des surplus, soit parce que les excédents sont redistribués sous forme d'aide alimentaire (envois à des parents-amis ou partage du plat avec les amis ou les parents immédiats). Parmi ces cultures, les tubercules dominent nettement (42,1%). Inversement, la vente intégrale d'une ou plusieurs cultures est rare (6% des exploitants).

• Modèle de consommation alimentaire.

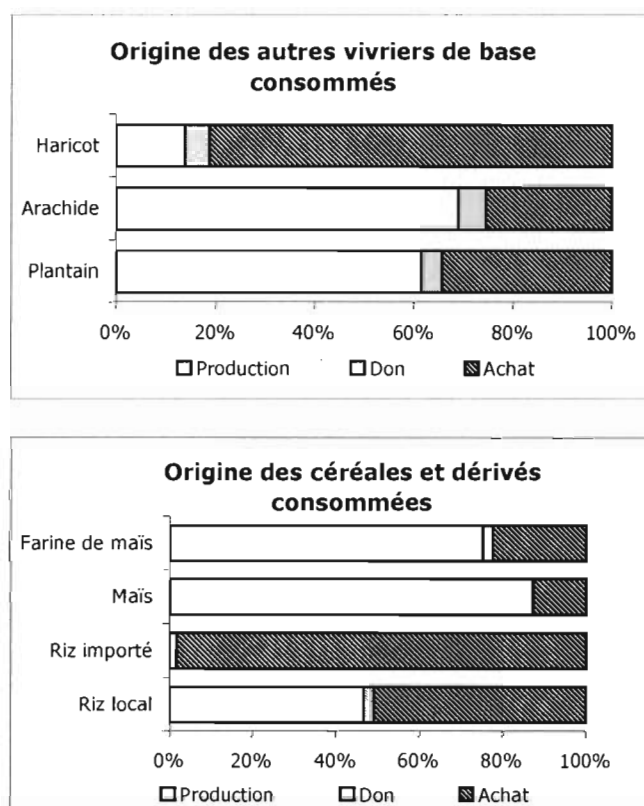
La ventilation des tonnages récoltés au cours de la saison agricole 1996 permet d'évaluer la part des productions vivrières de base réservée à la consommation alimentaire du ménage. Toutefois, aucune étude précise sur la répartition et les modes de régulation de l'accès aux denrées alimentaires n'a été réalisée au cours de l'enquête. De même, l'amenuisement des disponibilités alimentaires au cours de l'année et les stratégies de complémentation/compensation alimentaire (appréhendée par le biais d'enquête budget-consommation) n'ont pas été étudiées, en raison du mode d'enquête retenu (passage annuel unique). En revanche, nous avons cherché à caractériser le style alimentaire des ménages ruraux enquêtés à l'aide des principaux aliments de base : céréales et tubercules. Le niveau de consommation collective des protéines animales (hors produits de la chasse) a été pressenti comme un indicateur probant de l'appauvrissement des ménages en période d'ajustements répétés et de repli sur l'autoconsommation.



Source : répartition sur la base de ménages ruraux consommant la ou les variétés en zone baoulé.

L'état des disponibilités alimentaires fluctue fortement selon le type d'aliment et le ménage rural considéré. Pour des espèces et des variétés cultivées sur l'exploitation familiale qui sont à la base du modèle de consommation alimentaire baoulé, le degré de dépendance extérieure est logiquement peu élevé. Les exploitants consomment ce qu'ils cultivent, commercialisent les surplus et s'approvisionnent sur le marché pour compléter – le cas échéant – leurs dotations initiales. La part représentée par la production familiale chute toutefois rapidement pour certains produits transformés (attiéké et semoule de

manioc). Ceux-ci sont préférentiellement achetés. La demande de consommation est soutenue et offre des perspectives intéressantes de valorisation marchande pour des agricultrices-transformatrices en voie de spécialisation.



Source : répartition sur la base de ménages ruraux consommant la ou les variétés en zone baoulé.

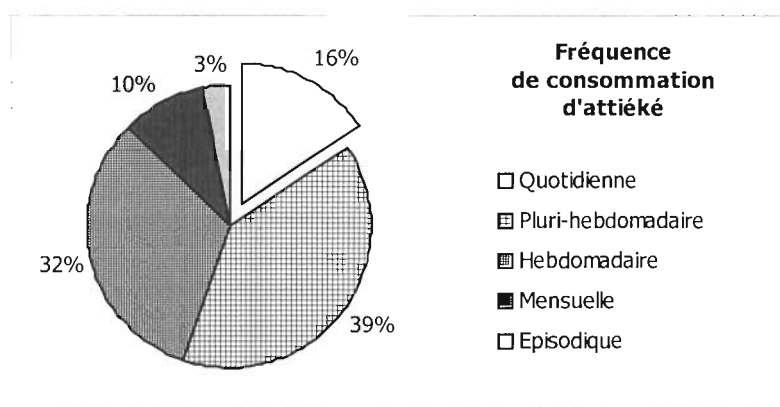
Le régime alimentaire traditionnel des ménages ruraux baoulé a déjà fait l'objet de nombreuses présentations synthétiques antérieures. On se limitera donc à en rappeler les traits généraux.

CÉRÉALES ET FARINE	ET	Annuelle (1)	Quotidienne (2)	Saisonnnière (3)
Maïs		90	38	96
Riz local		92	27	59
Farine de maïs		80	13	69
Riz importé		48	8	69

Source : fréquences de consommation en % par ménage enquêté en zone rurale baoulé. (1) fréquence absolue en 1997 ; (2) fréquence quotidienne ou bi-quotidienne ; (3) périodicité saisonnière.

Céréales et farines occupent une place importante dans l'alimentation familiale mais entrent plus rarement dans la ration quotidienne en raison d'une disponibilité sai-

sonnière. Le maïs est consommé frais, à la récolte, ou séché et broyé pour faire de la farine mais reste fondamentalement peu prisé. Le riz pluvial est plus fréquemment consommé que le riz importé dont les prix d'achat restent fortement dissuasifs pour des ruraux qui disposent d'un revenu net communautaire inférieur à 1 000 francs CFA/jour.



TUBERCULES ET DÉRIVÉS	Annuelle (1)	Quotidienne (2)	Saisonnière (3)
Ignames	100	96	50
Manioc	97	36	71
Attiéké	97	16	48
Farine de manioc	91	19	63
Semoule de manioc	76	7	48
Taro	74	6	45
Pomme de terre	19	0	81

Source : fréquences de consommation en % par ménage enquêté en zone rurale baoulé. (1) fréquence absolue en 1997 ; (2) fréquence quotidienne ou bi-quotidienne ; (3) périodicité saisonnière.

Les ignames constituent les tubercules les plus fréquemment consommées : 63% des ménages enquêtés en mangeaient même plus de deux fois par jour, essentiellement sous forme de pâte pilée (*foutou*). La combinaison de variétés précoces et tardives sur l'exploitation permet d'étaler les récoltes sur plusieurs mois (juillet-août), mais seules les *krè-glè*, *kponan* possèdent les qualités gustatives (plasticité, densité, goût) recherchées par les consommateurs. La satisfaction alimentaire ne dépend donc pas seulement des quantités disponibles mais également des représentations subjectives et collectives du « bien-manger ». Toutefois les disponibilités en ignames fraîches se réduisent fortement sur le marché au cours de la saison sèche. La demande de consommation se reporte alors sur d'autres tubercules (manioc). Si l'attiéké fait rarement l'objet d'une consommation aussi fréquente et régulière comme en milieu urbain, il a l'avantage d'être disponible tout au long de la saison agricole.

La banane plantain – cultivée sur de petites superficies dans la région occidentale baoulé – reste également un aliment de choix en raison de ses modes de préparations (bouilli, frit, pilé). Sa forte diffusion s'explique par une disponibilité réduite et des habitudes alimentaires héritées des séquences migratoires en zone forestière pour les très

nombreux migrants de retour. Si les sauces à base d'aubergine, de gombo frais ou sec ou de graine de palmiste accompagnent systématiquement tous les plats de féculents, les préparations à base de feuilles sont, en revanche, peu valorisées et cuisinées.

LÉGUMINEUSES ET DIVERS	<i>Annuelle (1)</i>	<i>Quotidienne (2)</i>	<i>Saisonnière (3)</i>
Plantain	96	17	74
Arachide	96	32	71
Haricot	45	0	35

Source : fréquences de consommation en % par ménage enquêté en zone rurale baoulé. (1) fréquence absolue en 1997 ; (2) fréquence quotidienne ou bi-quotidienne ; (3) périodicité saisonnière.

FEUILLES	<i>Annuelle (1)</i>	<i>Quotidienne (2)</i>	<i>Saisonnière (3)</i>
De fromager	73	11	55
De taro	44	4	38
De gombo	32	4	66

Source : fréquences de consommation en % par ménage enquêté en zone rurale baoulé. (1) fréquence absolue en 1997 ; (2) fréquence quotidienne ou bi-quotidienne ; (3) périodicité saisonnière. Les feuilles de haricot, de manioc et de patate douce sont consommées par moins de 7% des ménages au cours de l'année.

Les apports quotidiens en protéines animales sont peu diversifiés : ils proviennent essentiellement du poisson sec ou fumé (carpe, machoir, tilapia) et des gibiers (agouti, rat-palmiste, oiseau). La consommation de poisson frais est très localisée. Elle est circonscrite aux villages situés à proximité de petits barrages ou bordiers du lac de Koussou. Les autres apports en protéines animales – bovine, caprine, ovine ou porcine – sont mesurés et épisodiques. Ils interviennent à l'occasion de cérémonies familiales ou de fêtes villageoises. Les achats de viande constituaient - lors de l'enquête à passage unique - le premier poste de dépense du ménage (650 Fcfa) loin devant l'approvisionnement en huile (205 francs CFA) ou le riz (50 francs CFA).

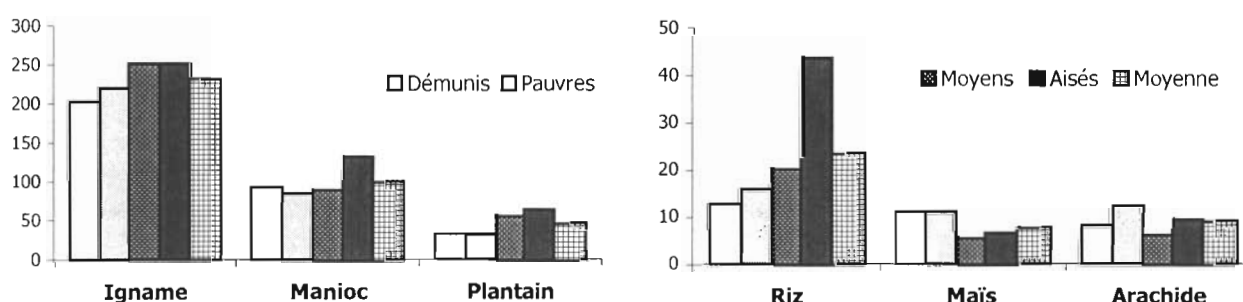
PROTÉINES ANIMALES	<i>Annuelle (1)</i>	<i>Quotidienne (2)</i>	<i>Saisonnière (3)</i>
Poisson sec	99	79	45
Volaille	99	1	25
Gibier	96	64	43
Bœuf	92	12	25
Poisson fumé	91	56	47
Œuf	89	7	38
Poisson frais	88	19	43
Mouton	84	2	15
Porc	63	1	18

Source : fréquences de consommation en % par ménage enquêté en zone rurale baoulé. (1) fréquence absolue en 1997 ; (2) fréquence quotidienne ou bi-quotidienne ; (3) périodicité saisonnière.

• Ration et niveaux de consommation alimentaire.

Les denrées alimentaires de base disponibles en milieu rural sont peu diversifiées : une ou deux variétés de tubercules et des céréales. Parmi toutes les productions, les ignames – précoces ou tardives – dominent nettement avec un peu plus de 230 kg par personne sur un total théorique, toutes cultures vivrières confondues, d'environ 420 kg. Les tubercules (ignames et manioc confondus) représentent environ 332 kg, soit près de 80% des disponibilités alimentaires annuelles individuelles globales. Les céréales (riz et maïs) arrivent loin derrière avec seulement 35 kg par personne et par an (environ 8% du total). Cette suprématie marquée de l'igname correspond au modèle de consommation alimentaire dominant en pays baoulé (igname pilé ou *foutou*).

Disponibilités alimentaires annuelles (en kg/personne)



DISPONIBILITÉ JOURNALIÈRE (en g)	DÉMUNIS	PAUVRES	MOYENS	AISÉS	ENSEMBLE
Igname	555	600	690	690	635
Manioc	255	230	245	360	270
Plantain	90	90	150	180	130
Riz	35	45	55	120	65
Autres*	52	63	33	45	45

Source : grammes quotidiens théoriques disponibles pour la consommation par personne résidente sur l'exploitation (permanente dans le ménage rural) en zone baoulé. * maïs et arachide.

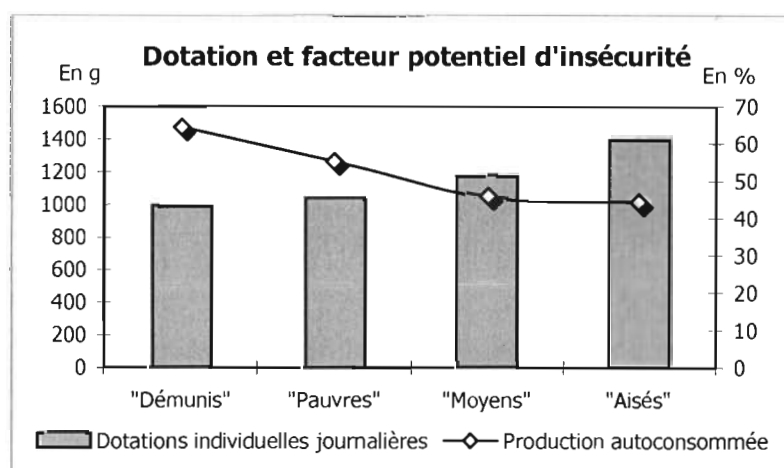
Ceci explique que les dotations alimentaires en igname fluctuent peu selon le type de ménage rural : 200 à 250 kg annuels d'igname²³ soit 550 à 700 grammes par jour. Ce qui n'est pas le cas pour les autres vivriers tel que le riz et la banane plantain ou encore le manioc. On note, en effet, une progression régulière et marquée des dotations individuelles en riz et en banane plantain en fonction du niveau de revenu du ménage. Inversement, les quantités de manioc disponibles à la consommation seraient proportionnellement plus élevées chez les ménages ruraux en situation très précaire.

²³ Aucune tendance claire ne se dégage pour le maïs et l'arachide, en raison de la faiblesse des quantités récoltes et d'une moindre fréquence de culture.

Les disponibilités vivrières sont donc inégales d'un groupe à l'autre, mais ces disparités ne sont pas toujours flagrantes et peuvent, de plus, varier en fonction du type de culture considérée. A ce stade de l'analyse, l'appréhension de la vulnérabilité ou de l'insécurité alimentaire, l'évaluation du degré d'exposition de l'individu au risque de pénurie alimentaire est difficile, presque aléatoire. Ces données élémentaires, fragmentaires, doivent être mises en relation avec d'autres indicateurs. On observe, par exemple, que la part réservée à la consommation familiale est plus élevée dans les groupes à très faible et faible revenu alors même que les disponibilités vivrières globales sont moindres. Ce qui aura été consommé en sus ne pourra donc être commercialisé ou redistribué sous forme d'aide ou de don alimentaire. Cette situation a des conséquences négatives multiples à court et moyen terme, effectives ou potentielles : perte de revenu, participation réduite au système de don et de contre-don, diminution des réserves alimentaires. Par suite, la vulnérabilité alimentaire de l'individu augmente de même que le risque d'insécurité alimentaire en période de soudure.

PRODUCTION CONSOMMÉE (en %)	DÉMUNIS	PAUVRES	MOYENS	AISÉS	ENSEMBLE
Igname	68	59	57	53	59
Manioc	54	43	33	39	43
Plantain	84	80	67	65	73
Riz	68	47	48	39	50
Autres*	56	52	35	35	44

Source : part de la production réservée à la consommation familiale en zone baoulé. * maïs et arachide.



Source : grammes quotidiens théoriques consommés par personne résidente sur l'exploitation (permanente dans le ménage rural) en zone baoulé. Moyennes en g et % pour les 6 principales cultures vivrières (igname, manioc, plantain, riz, maïs, arachide).

Si un de nos objectifs reste d'identifier les situations de forte précarité et de grande vulnérabilité alimentaire il est clair qu'une classification par classes de revenu n'est pas assez pertinente. L'insécurité alimentaire chronique pourra être mise en évidence en

rapprochant les dotations individuelles disponibles issues de la production familiale au pouvoir d'achat réel global²⁴ et à la valeur des échanges alimentaires entre cellules ménagères. En effet, un niveau élevé de revenu est susceptible de garantir une meilleure accessibilité économique aux denrées alimentaires, soit pour diversifier la ration de base (amélioration qualitative), soit pour la compléter (amélioration quantitative).

Dans les faits, cette meilleure accessibilité est parfois infirmée, les ressources monétaires pouvant être réinvesties hors du champ de l'alimentation. De plus, même lorsqu'elle est vérifiée, elle ne se traduit pas systématiquement par une amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle individuelle. Parallèlement, un ménage rural ayant une production agricole et un pouvoir d'achat réduits ne sera pas nécessairement en situation d'insécurité alimentaire effective même s'il reste potentiellement fortement exposé à ce risque. En effet, par le jeu de relations de parenté et de proximité, il pourra bénéficier d'un soutien alimentaire : dons à la récolte ou au quotidien, partage de plats cuisinés.

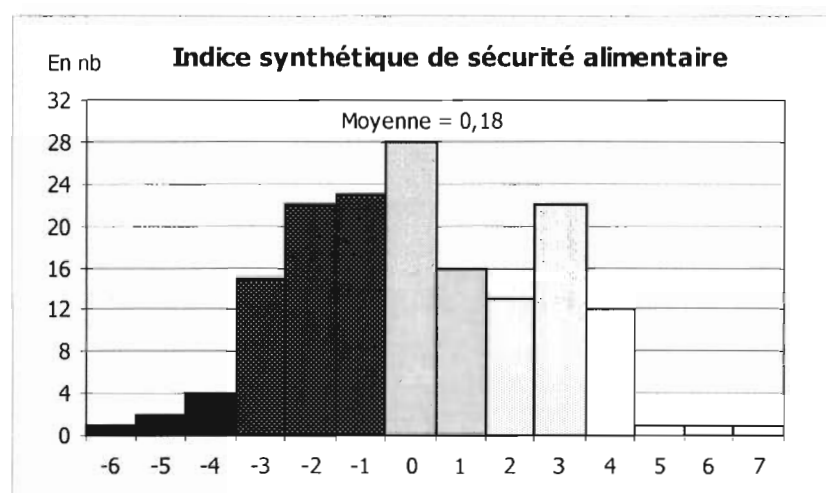
- **Niveaux de sécurisation alimentaire.**

Notre objet de recherche est bien la sécurité alimentaire dans ses différentes acceptions et composantes (cf 1.). Il ne consiste pas à étudier, tour à tour, l'une ou l'autre des dimensions du concept de sécurité alimentaire afin d'en restituer la globalité mais bien à les confronter et les conforter l'une par l'autre. C'est pourquoi, on a cherché à définir – de manière plus empirique que statistique à ce stade – des seuils et des niveaux de sécurité pour certains indicateurs de sécurité/insécurité alimentaire. Ceux-ci ont été retenus après une première analyse des stratégies en œuvre depuis la dévaluation (cf. § précédents). Chacun renvoie plus spécifiquement à un domaine de la sécurité alimentaire.

L'aspect « disponibilité » est représenté par le volume des dotations alimentaires individuelles annuelles. Ce dernier est basé sur l'évaluation de la part vivrière – pour les cultures alimentaires de base (igname, manioc, riz, banane plantain, maïs, arachide) – réservée à la consommation familiale en 1996. Cinq niveaux, par ordre croissant, ont été précisés et affectés à une valeur : moins de 100 kg/personne/an (-2), 100 à 200 kg (-1), 201 à 400 kg (0), 400 à 600 kg (+1) et plus de 600 kg (+2).

L'aspect « stabilité » est illustré par le bilan des échanges alimentaires intervenus au cours de la saison agricole. La conversion monétaire des dons et contre-dons en produits vivriers ayant été faite à l'issue de l'enquête, il a été possible de préciser la valeur et le sens des transferts. Les valeurs -2 et -1 ont été retenus pour les bilans négatifs (au-delà de -40 000 francs CFA, entre -40 000 et -1 francs CFA). Les valeurs 0, 1 et 2 concernent les bilans alimentaires positifs pour les ménages ruraux enquêtés (0 à 20 000 francs CFA, 20 001 à 40 000 francs CFA, + 40 000 francs CFA et plus).

²⁴ Obtenu après avoir défalqué certaines dépenses incompressibles (scolarité, santé, cérémonies,...).



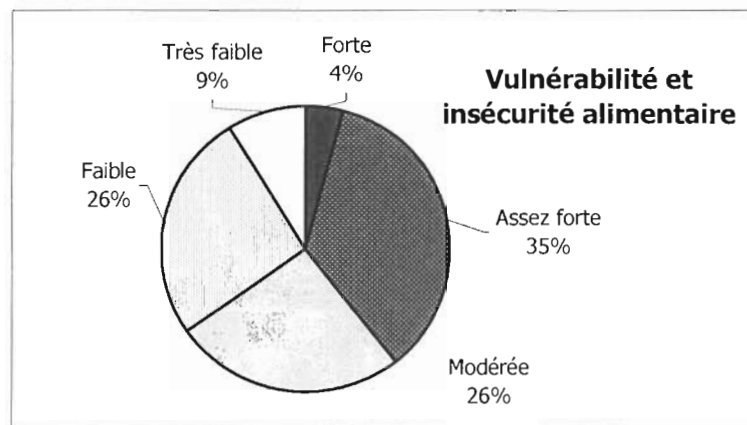
Source : combinaison de quatre variables (kg vivriers consommables/personne/an, bilan financier des transferts alimentaires entre cellules familiales, revenu net global annuel disponible, nombre moyen de dépendants à charge par ménage) pour 161 exploitations en zone baoulé.

Pour la dimension « accessibilité », plusieurs variables pouvaient servir d'indicateurs. On a logiquement opté pour le produit monétaire net global du ménage (revenu agricole et extra-agricole). Le code 0 a été réservée à un niveau de revenu proche de la moyenne (200 000 à 400 000 francs CFA). Les valeurs négatives ont été attribuées aux revenus inférieurs (-2 pour un produit monétaire global inférieur à 100 000 francs CFA, -1 pour l'intervalle 100 001-200 000 francs CFA), tandis que les valeurs positives l'étaient respectivement (+1, +2) pour les revenus supérieurs (400 001 à 600 000 francs CFA, plus de 600 000 francs CFA).

Enfin, « l'acceptabilité » a été intégrée par la variable « nombre moyen de personnes à charge dans le ménage de résidence ». En effet, on a considéré que le nombre de dépendants économiques pouvait constituer un indicateur patent de la pression communautaire et de la marge de manœuvre (économique et psychologique) du chef de ménage. On a donc postulé qu'il existait un seuil d'acceptabilité pour chacun. Et que si le poids des charges devient excessif, des stratégies de dégagement et des parades pouvaient être recherchées et mises en œuvre. Un nombre important de personnes à charge a été assorti d'un chiffre négatif (-2 si le nombre dépasse 10, -1 s'il est compris entre 8 et 9). Inversement, 0 a été retenu lorsque l'enquêté avait 6 à 7 personnes à charge, +1 lorsqu'il était en charge de 3 à 5 inactifs, +2 lorsque ce nombre n'excédait pas 2.

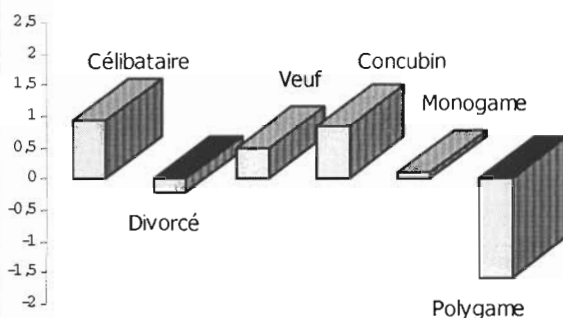
On a procédé, ensuite, au croisement des quatre variables (et donc des cinq 5 niveaux de sécurité/insécurité) pour élaborer un indice synthétique (et provisoire) de sécurité alimentaire. L'indice agrégé moyen s'établit à 0,18 mais cache des situations, bien évidemment, très disparates. Une proportion importante de ménages ruraux (40%) ne disposent pas de mécanismes de sécurisation alimentaire – réseau social, réserves vivrières, suffisamment efficaces pour faire face à une situation de crise (maladie, pénurie alimentaire, hausse des prix...). Toutefois, les ménages très vulnérables, seraient moins de 5% (niveaux -6 à -4). A l'opposé, on peut isoler un groupe de ménages potentiellement mieux armés pour répondre à un stress ou à une situation d'insécurité

alimentaire transitoire (indice +4 à +7, environ 10%). En ces deux extrêmes, on trouve une majorité de situations moyennes (environ 50%), relativement indécises et réversibles.

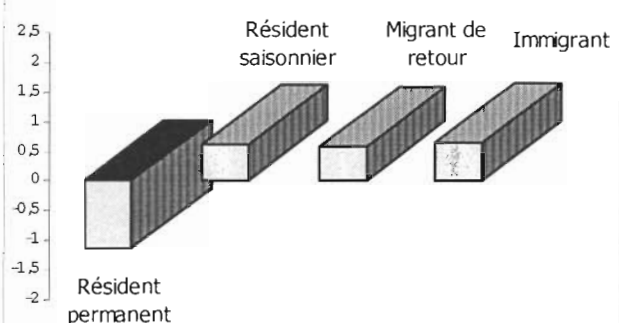


Source : 161 exploitations en zone rurale baoulé.

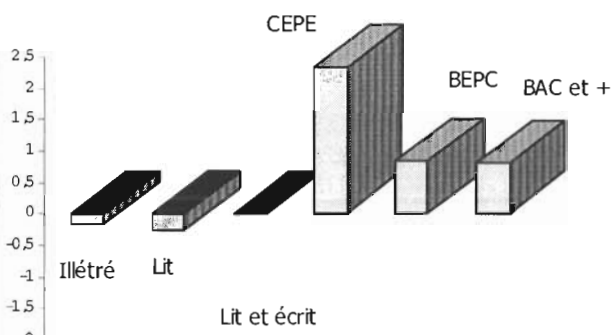
Indice... selon le statut matrimonial



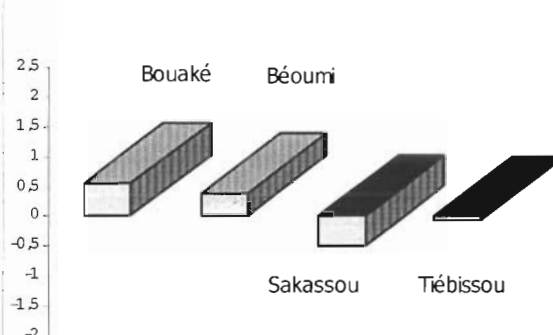
... selon le statut résidentiel



... selon le niveau d'instruction



... selon le département



Source : 161 exploitations en zone baoulé. Std Dev comprise entre 2,07 et 2,67 pour le statut matrimonial, entre 1,96 et 2,45 pour le statut résidentiel, entre 1,77 et 3,77 pour le niveau d'instruction et entre 2,30 et 2,75 pour le département.

L'indice synthétique proposé met en évidence le rôle positif joué par la migration (0,6 pour les CM migrants contre -0,7 pour les résidents permanents) et la scolarisation (0,9 pour les CM scolarisés contre -0,2 pour les CM analphabètes) en terme de sécurisation alimentaire. En effet, un meilleur niveau de connaissance et d'expérience est à même de permettre une meilleure analyse des situations, d'accélérer la prise de décision afin de maintenir ou d'améliorer la situation alimentaire de l'intéressé : soit directement par une amélioration des disponibilités physiques (augmentation de la production ou diversification culturelle), soit par une amélioration de l'accessibilité économique (multiplication des sources de revenu). De même, cet indice montre les effets ambivalents de la régulation sociale communautaire : les réseaux de parenté constituent une forme de recours et de secours en cas d'imprévu mais la protection qu'ils offrent possède un coût socio-économique réel. Chaque type d'aide appelle, en retour, une compensation réelle ou symbolique (en argent, en service). Selon ce mode de fonctionnement les unions polygamiques apparaissent quelque peu pénalisées.

Janin Pierre (1997)

Gestion du risque d'insécurité alimentaire en milieu rural Baoulé

Paris (FRA) ; Bouaké : ORSTOM ; Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique, 75 p. multigr.